

- Un éditorial de Claude Lemelin: les racines économiques de la révolte gaspésienne (page 4)
- En bloc-notes: la crèche d'Youville a-t-elle absolument besoin de ses trois cents enfants (page 4)
- Le juge en chef Fabien estime "prématurées" toutes déclarations sur la police de Montréal. (page 3)

Généralement ensoleillé avec un maximum aux environs de 75.

Au moins cinq morts et \$6 millions de dommages

Un ouragan ravage Sudbury

Le chaos est total

14,000 postiers en grève, hier

par Jean-Luc Duguay

Pendant qu'un nouveau médiateur prenait place pour la première fois à la table de négociations, la grève tourmentée des postes frappait, hier, le pays avec plus de force qu'elle ne l'avait jamais fait depuis son déclenchement, en mai.

Dans l'ensemble, on estime à 14,000 environ le nombre de postiers qui ont débrayé ou qui ont été victimes de fer-

metures de bureaux par le gouvernement. Géographiquement, seule la région des Maritimes a été épargnée, le Conseil des unions des postes, qui représente les 27,000 syndiqués, faisant porter ses coups depuis le Québec jusqu'à la Colombie-Britannique.

C'est au Québec que la grève a été la plus intensive. Tous les employés des postes ont débrayé ou subi le lock-out, sauf ceux de l'Abitibi et de Louiseville, une municipalité située à 60 milles au nord-est de Montréal.

Dans la seule région de Montréal, 8,800 employés ont fait la grève. C'était la sixième journée de grève pour ces syndiqués depuis le mois de mai. Ceux de la métropole proprement dite ont en outre tenu deux "journées d'étude" sans compter de nombreux sit-in au bureau de poste central.

La grève dans la région de Montréal pourrait se poursuivre aujourd'hui. Le président de la section locale du Syndicat des postiers, M. Marcel Perreault, n'a pas voulu affirmer qu'il en serait ainsi, par précaution stratégique, mais il a rappelé que les syndiqués de Québec sont en grève depuis lundi et qu'ils ont annoncé, hier, qu'ils ne rentreraient au travail que lundi prochain.

Au bureau de poste de Montréal, on indiquait que l'accumulation du courrier était à peu près normale avant le débrayage d'hier. Si celui-ci se poursuit pendant 48 ou 72 heures, les autorités pourraient cependant être forcées de recourir à des travailleurs surnuméraires comme cela a été souvent le cas au cours des derniers mois.

Le bureau de poste a en outre signalé des incidents de violence dans la nuit de mercredi à jeudi. Au total, 15 succursales postales ont été endommagées. Quatre hommes ont été arrêtés en rapport avec ces incidents qui n'ont cessé de se répéter depuis février alors que le gouvernement a retiré à la compagnie Lapalme son contrat de distribution du courrier, privant ainsi 457 hommes de travail.

A Ottawa, les négociateurs du Conseil des unions des postes et du Conseil du trésor ont rencontré pendant deux heu-

Voir page 2: Les postes

Le cessez-le-feu

Nasser refuse le contrôle par U-2 et satellites

d'après l'AFP

La RAU rejette le contrôle aérien de la trêve avec Israël à l'aide de satellites artificiels et d'avions U-2 américains.

"Al Ahram" publie ce matin le point de vue de la République arabe unie sur le contrôle du cessez-le-feu sur le front du canal de Suez.

Selon "Al Ahram", le point de vue égyptien se résume comme suit:

1) Les dispositions du cessez-le-feu provisoire nécessitent que chacune des deux parties assure par ses propres moyens le respect de la seconde partie du cessez-le-feu.

L'utilisation des satellites et des avions d'espionnage à très haute altitude pour espionner le front égyptien comporte des graves implications car elle

Voir page 2: Nasser refuse

Hôpitaux privés

Un conflit à la crèche d'Youville retarde le retour au travail

par Jean-Luc Duguay

Tout indique que le travail reprendra pour de bon ce matin dans une cinquantaine d'hôpitaux privés après une grève qui a été étirée d'une journée par un conflit de dernière heure à la crèche d'Youville, à Montréal.

Au moment de mettre sous presse, les dirigeants syndicaux étudiaient une proposition de compromis du ministère de la santé, de la famille et du bien-être. Les représentants de la Fédération nationale des services (CSN) n'avaient en-

core pris aucune décision mais tout indiquait qu'ils ordonneraient le retour au travail.

Hier, ils ont résolu de poursuivre la grève parce que la direction de la crèche d'Youville menaçait de mettre à pied une centaine de ses quelque 300 employés à cause de conditions nouvelles créées à l'intérieur de l'institution par l'arrêt de travail de 11 semaines.

Les 2,300 syndiqués devaient normalement reprendre le travail à 8 heures, hier matin, à la suite de l'entente intervenue lundi entre leurs représentants et ceux de trois associations patronales sur les termes d'une nouvelle convention collective.

Mais la menace de mises à pied a renversé la situation. Pendant que les hôpitaux privés étaient privés de leur personnel pour une journée supplémentaire, les employés de la crèche d'Youville occupaient pacifiquement mais bruyamment, avec force chants et danses, l'institution de la Côte-de-Liesse, dans le nord-ouest de la métropole, et manifestaient leur intention d'y rester jusqu'au règlement du conflit.

En fin d'après-midi, l'intervention du ministère de la santé, de la famille et du bien-être semble avoir — du moins temporairement — réglé le problème.

Le ministre Claude Castonguay a en effet ordonné à la directrice de la crèche, sœur Noémie Dion, de garder à son service les employés qu'elle se proposait de mettre à pied d'ici quinze jours.

Un comité d'étude tripartite (gouvernement, syndicat, Association provinciale des institutions pour enfants) a en outre été créé afin d'examiner la situation existant à la crèche d'Youville. Le comité remettra son rapport d'ici un mois. Entre-temps, le statu quo sera

Voir page 2: Hôpitaux privés



Les fenêtres de nombreuses maisons de la région de Sudbury n'ont pu résister à la force des vents de 90 milles à l'heure qui ont soufflé hier matin, emportant dans leurs tourbillons toits, arbres, poteaux, soulevant camions et automobiles et faisant dérailler un wagon de chemin de fer.

(Téléphoto CP)

À la commission Gendron

Bourassa réclame en priorité un rapport sur la langue de travail

QUEBEC (par G.L.) — Le premier rapport de la commission d'enquête Gendron portera sur le français, langue du travail.

Le premier ministre a lui-même formulé cette demande lors d'une récente rencontre avec des commissaires, et cette dernière a été acceptée.

Mais M. Bourassa ne saurait dire à quel moment la commission présentera ce rapport "prioritaire".

Il doit par contre revoir les commissaires pour discuter avec eux des autres parties de leur mandat.

Quant au budget soumis par la commission, il est présentement à l'étude et le gouvernement fera connaître sa décision dans quelques semaines.

"L'ensemble du mandat pourrait vouloir dire un travail de plusieurs années", a noté M. Bourassa.

Or, il ne semble pas que le gouvernement soit disposé à ce que les études durent des années, si l'on se fie au programme électoral du parti libéral et aux déclarations du premier ministre depuis quelques mois.

La commission, a-t-on appris, a soumis un ambitieux programme de recherche dont les effets ne pourraient se faire sentir qu'à longue échéance sur la qualité du français parlé au Québec.

Le budget alloué l'an dernier à la commission par le gouvernement Bertrand était de près de un million de dollars. Cette année, le président, M. Jean-Denis Gendron, annonce qu'il avait besoin de \$1.5 million pour continuer les travaux et les compléter.

Ce montant fut accordé à la commission, mais le gouvernement Bourassa restreignit toutefois, pour l'exercice en cours, le budget initial en l'établissant à un million.

Cette "coupure", si l'on peut s'exprimer ainsi, mettrait en cause le programme de recherche qui avait été mis au point par les cinq commissaires. Tout le dossier fait présentement l'objet d'une révision par M. Yves Marchand, chargé de missions auprès du gouvernement.

Il fera rapport au premier ministre au début du mois prochain. Or, du pour quatre ans avec un mandat clair et net, bien circonscrit,

le gouvernement veut agir dans l'immédiat, légiférer, si nécessaire, à brève échéance, sans pour autant négliger le long terme. De là sa demande pour qu'un premier rapport sur le français, langue de travail, lui soit soumis dans les délais les plus brefs.

Le mandat donné à la commission par le gouvernement Bertrand, en décembre 1969, était fort vaste. Ce mandat sera vraisemblablement circonscrit à des objectifs peut-être plus modestes, mais qui mordent plus dans le concret et le quotidien, et ne feraient pas de la commission une chaire d'études universitaires.

Après la loi de l'eau

Ottawa entend légiférer sur la qualité de l'air

OTTAWA (PC) — Un porte-parole du ministère de la santé a déclaré hier que le ministre John Munro présentera dès cet automne à la Chambre des communes un projet de loi fixant les normes de la qualité de l'air.

Sans vouloir divulguer le contenu du projet de loi, ce porte-parole a dit qu'il établira bien clairement le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air.

Il se peut donc que ce projet de loi soit similaire à la loi adoptée en juin

dernier dans le domaine de l'eau, loi qui permet au gouvernement fédéral de créer avec les provinces des commissions conjointes dans le but de fixer et de faire respecter des normes de pureté de l'eau dans les lacs et les cours d'eau.

La loi de l'eau prévoit l'imposition d'amendes à ceux qui polluent l'eau.

De son côté, le ministère du transport est à établir des normes relativement aux gaz d'échappement des automobiles.

Hier, une sous-commission sénatoriale

Voir page 2: Ottawa

L'agriculture, problème urbain

1) Un marasme qui coûte cher aux Montréalais

par ANDRÉ CHARBONNEAU

Depuis novembre 1969, le ministère de M. Jean Marchand possède un rapport établissant que la plaine agricole de Montréal est largement sous-exploitée et que la spéculation foncière, gelant les terres arables, coûte à elle seule, chaque année, \$112 millions à la collectivité.

Selon le rapport, un autre fléau urbain, la pollution de l'eau, affecte de façon particulière les fermiers en majorant les frais d'alimentation en eau, dont ils ont grand besoin, et en menaçant directement certaines de leurs productions.

Cette étude, préparée par l'ingénieur Jacques Lechelle, fonctionnaire fédéral au ministère de l'expansion économique régionale, propose un plan quinquennal dont la réalisation donnerait \$54 millions de bénéfices tangibles chaque année. Le programme proposé coûterait annuellement \$21.6 millions. Ces investissements seraient assumés à 75% par les ministères

fédéraux de l'agriculture, de la main-d'oeuvre et de l'expansion économique régionale et à 25% par le Québec.

Le plan propose de restructurer toute l'agriculture de la plaine montréalaise en fonction principalement des besoins de la métropole et grâce surtout à une meilleure utilisation des terres. Il ferait passer la revenu moyen annuel du cultivateur de \$3,482, à \$7,950 et il susciterait à court terme la création d'au moins 300 emplois de type industriel grâce à l'implantation d'industries connexes d'une valeur estimée à quelque \$20 millions.

Sans se répandre en considérations théoriques sur l'aménagement urbain et le développement rural, l'auteur du rapport s'appuie sur un postulat qui n'en remet pas moins en question l'opposition traditionnelle entre la ville et la campagne.

Jusqu'ici, on a eu généralement tendan-

ce, en effet, à séparer le milieu agricole du milieu urbain, la croissance de l'un et celle de l'autre, les intérêts du premier et ceux du second. Cette fiction logique, fort utile pour analyser les phénomènes, a souvent été durcie en termes d'opposition. C'est ainsi que le taux d'urbanisation du Québec a pu servir d'indice pour mesurer le niveau de développement de la province à diverses époques. Dans cette perspective, le progrès semblait directement proportionnel au degré d'industrialisation et inversement proportionnel au degré d'activité rurale.

Fort utile au moment où notre société défiait en quelque sorte la Terre en s'opposant à l'urbanisation, cette façon de voir risque aujourd'hui de devenir disfonctionnelle alors que le contexte sociologique a changé du tout au tout.

Le rapport de M. Lechelle présente au contraire les rapports qu'entretiennent

SUDBURY (CP) — Cinq personnes ont perdu la vie, plusieurs autres ont été blessées et des centaines de familles ont été laissées sans logis hier matin par des vents violents qui se sont abattus sur la région de Sudbury.

La petite municipalité de Lively, à quelques milles au sud-ouest de Sudbury, a été la plus durement atteinte. Les vents d'une vélocité de 90 milles à l'heure y ont déraciné des arbres, arraché des toits, ébranlé des cheminées, fait tomber des murs en briques, brisé des poteaux de téléphone et de l'Hydro Ontario, endommagé des automobiles, etc.

C'est à 8h30 hier matin, alors qu'à la radio on annonçait pour la journée du temps "nuageux avec quelques averses ou orages" que ces vents violents, provoqués par l'arrivée d'une masse d'air froid poussant devant elle de l'air chaud et humide, se sont abattus sur la région.

La région sud-est de Sudbury, les municipalités de Copper Cliff, Lively et Field ont été secouées pendant trente minutes environ par les vents, accompagnés de pluies torrentielles.

Selon le maire de Sudbury, M. Joseph Fabbro, les dégâts matériels à Sudbury même sont de l'ordre de six millions de dollars.

Les premières dépêches relatant le désastre ont fait état de trois morts dans la région de Sudbury et de six autres dans les municipalités voisines.

Ces dépêches précisaient que les trois hôpitaux de Sudbury regorgeaient de blessés.

A Copper Cliff, à l'ouest de Sudbury, les rues ont été inondées. La route transcanadienne à proximité de Copper Cliff a été bloquée par un éboulement.

C'est la ville minière de Lively, construite par la compagnie International Nickel, qui a été touchée la plus durement. Près de 50 maisons y ont été détruites. Au moins une personne a été tuée dans cette municipalité au moment du quasi-ouragan.

La tempête a ensuite touché Copper Cliff où un employé de la ville a été tué par des débris emportés par le vent. Sudbury a ensuite été balayée puis, la tempête ayant perdu de sa force, a secouru la municipalité de Field, située à une quarantaine de milles de Sudbury.

Les vents étaient encore assez puissants à Field pour emporter une roulotte de 35 pieds sur une distance de 200 pieds, la projeter dans une grange puis la faire rouler encore 500 pieds. Une dame qui se trouvait dans la roulotte a été tuée.

Les météorologues de la station de Toronto avaient aperçu une perturbation tôt hier matin sur leurs écrans de radar, mais ne possédaient pas les données nécessaires pour en évaluer l'intensité. Il aurait fallu, ont-ils expliqué, une station de radar à Sudbury. De Toronto, le radar ne peut évaluer l'intensité d'une perturbation que dans un rayon de 80 à 100 milles. Sudbury est à plus de 200 milles de Toronto.

En fin d'après-midi hier, on attendait de pied ferme la suite de cette perturbation à Ottawa. Les fonctionnaires avaient reçu la permission de quitter leurs bureaux plus tôt pour leur permettre de rentrer chez eux avant la bourrasque.

La perturbation a traversé la ville peu après 16h, mais les vents qu'elle apportait ne soufflaient qu'à 25 milles à l'heure.

A Montréal, vers 19h30, le ciel s'est assombri rapidement, mais les vents avaient perdu de leur vigueur et la métropole n'a subi qu'un orage, accompagné de tonnerre et d'éclairs.

Voir page 14: L'agriculture

au gré du temps

Désengagement

Qu'est-ce que le déplacement à quelques milles vers l'est de batteries de missiles peut-il bien faire aux Américains? Que diable, ces engins ne menacent absolument pas le territoire de la Confédération!

Qu'Israéliens et Arabes se tirent à leur guise de leurs difficultés et tâchent, chacun de leur côté, de se tenir à l'ombre de ces fortifications de papier, que sont les accords internationaux.

Washington et Moscou se sont entendus pour établir, par un tacite équilibre de la terreur, un semblant de paix au Moyen-Orient.

M. Nixon a décidé que l'heure était sonnée d'un néo-monroïsme; on revient à l'ère des bons sentiments et à un isolement qui va permettre de résoudre de graves problèmes internes.

Las! alors qu'on tente de bâcler une trêve en Méditerranée orientale, déjà les Soviétiques poussent des pions dans la mer Caraïbe.

Selon la pensée de Camus, combien de morts seront ils nécessaires, pour amener un monde où l'on ne tuera plus?

Louis-Martin TARD

suites
de la première
page

LES POSTES

res le nouveau médiateur dans le conflit, M. Thomas O'Connor, un expert en relations industrielles de Toronto.

Au terme de ce premier contact avec les parties, le médiateur s'est dit encouragé par la rencontre, notant qu'il n'avait remarqué aucune animosité entre ceux qui tentent depuis septembre dernier de se mettre d'accord sur les termes d'une nouvelle convention collective de travail.

M. O'Connor a dit qu'aucun des points en litige n'était nouveau et qu'ils s'étaient déjà tous retrouvés dans d'autres conflits. Il a déclaré qu'il était trop tôt pour pouvoir dire combien de temps il faudrait pour arriver à un règlement. Il s'est simplement dit confiant.

Le médiateur doit se rendre à Toronto aujourd'hui mais rencontrera de nouveaux les parties samedi et possiblement dimanche. Il est le deuxième médiateur à intervenir dans le conflit. Il succède à M. A.W.R. Carrothers, président de l'université de Calgary, qui a laissé le dossier après quatre jours de médiation en juin.

Outre ceux du Québec, des postiers étaient en grève, hier, à London, Ottawa et Hamilton (Ontario), à Winnipeg et Brandon (Manitoba) ainsi qu'à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le gouvernement a de son côté ordonné la fermeture de nombreux bureaux au Québec et en Ontario.

Les postiers gagnent actuellement un salaire horaire moyen de \$3.06 et sont en quête d'une augmentation de 58 cents en deux ans, ce qui équivaut à 9.6 p.c. par an.

Le gouvernement offre 47 cents en 32 mois, c'est-à-dire un peu moins de 6 p.c. par an, limite qu'il veut respecter dans le cadre de sa politique anti-inflationniste, bien que le président du Conseil du trésor, M. Drury, ait laissé savoir que le plafond de 6 p.c. pourrait être sujet à des ajustements.

NASSER REFUSE

signifie que ce sont les États-Unis qui contrôlent le cessez-le-feu pour le compte d'Israël. De plus, cette opération offre à Israël des avantages dépassant le stade du contrôle du cessez-le-feu.

2) — Au cours de cette délicate phase, la RAU n'accepte pas que les États-Unis mettent à exécution ces intentions, comme elle ne peut s'imaginer demander à l'Union soviétique de contrôler le cessez-le-feu du côté israélien.

3) — Faire intervenir les deux grandes puissances de cette façon ne servira qu'à compliquer la situation ce qui pourrait conduire à de graves conséquences qui ne pourraient aucunement servir la paix mondiale.

"Al Ahram" enfin, révèle que lorsque la RAU a informé les États-Unis de son refus de permettre un contrôle aérien américain, les États-Unis ont répondu que l'Égypte pouvait demander à l'Union soviétique une aide similaire pour contrôler le cessez-le-feu sur la rive orientale du Canal de Suez qu'occupe Israël.

HÔPITAUX PRIVÉS

maintenu.

M. Castonguay a décidé d'intervenir après que le président de la Fédération des services, M. Norbert Rodrigue, et le négociateur patronal, Me Barakett, eurent rencontré d'urgence MM. Gilles Gaudreault et Raymond Gérin, respectivement sous-ministre adjoint à la santé et sous-ministre de la fonction publique.

Le conflit imprévu a pris naissance, mercredi, quand les autorités de la crèche ont laissé savoir aux représentants du syndicat qu'elles devaient mettre à pied les employés avant moins d'un an d'ancienneté et pour lesquels il n'existe pas, sauf un préavis de 15 jours, de clause de sécurité d'emploi.

Ces mises à pied, a-t-on fait valoir au syndicat, étaient devenues inévitables, la grève de 11 semaines ayant permis de placer la plupart des 421 bébés en foyer permanent.

M. Rodrigue, cependant, a vu dans cette décision "une basse vengeance" contre les employés qui venaient de

faire une longue grève pour obtenir gain de cause. La convention collective, qui devait être signée, mercredi, ne l'a pas été et M. Rodrigue a averti le ministre que la grève se poursuivrait et, à la même occasion, sollicité une rencontre.

En dehors du problème purement syndical, c'est le rôle de crèches qui est remis en question par le conflit. Depuis plusieurs années, nombreux sont ceux qui demandent que ces institutions soient "vidées" une fois pour toutes, les pouspous étant plutôt placés dans des foyers.

L'arrêt de travail a favorisé le placement des jeunes pensionnaires de l'institution. Le 27 mai, quatre jours avant le déclenchement de la grève, le directeur de la Société d'adoption, l'abbé Hurteau, lançait un appel au public afin que les 421 enfants puissent être placés rapidement.

Quelque 3,200 personnes ont répondu à l'appel de la Société d'adoption — dont les pensionnaires de la crèche sont les pupilles — si bien que la plupart des enfants ont pu être placés et dans bien des cas adoptés.

Cependant, la directrice de la crèche, soeur Dion, a déclaré, hier, qu'elle ne pouvait dire exactement combien d'enfants seraient rappelés.

Il faut compter également avec l'arrivée de nouveaux pensionnaires — dix par jour en moyenne — avant de pouvoir déterminer le nombre d'employés dont la crèche aura besoin dans l'avenir.

C'est à l'étude de ces divers facteurs que se consacrera le comité créé hier, et il faudra attendre son rapport avant de procéder à des congédiements ou à des mises à pied.

D'autre part, le gouvernement a annoncé, hier, que l'hôpital privé de Theford Mines, dans les Cantons de l'est, avait perdu le matin même son permis d'exploitation, ce qui entraîne le congédiement de 40 employés.

La question a été débattue, hier, à Québec avec les représentants syndicaux. Il a été décidé que les employés continueraient d'être payés pendant 15 jours après quoi s'appliqueraient les mécanismes de la loi (bill 49) et ceux de la convention collective qui prévoit le remplacement dans une autre institution ou le paiement d'une partie du salaire pendant 51 semaines.

Le gouvernement a motivé sa dé-

cision en invoquant la mauvaise qualité des soins dispensés par l'hôpital et l'incompétence administrative de la direction.

OTTAWA

le américaine a adopté un projet de loi fixant les normes de la qualité de l'air et exigeant la production, vers 1975, d'une voiture américaine ne contribuant pas à la pollution de l'air.

Pour sa part, les ministères des forêts et de l'énergie, mines et recherches ont annoncé un programme de coopération avec l'industrie dans le but de réduire la pollution de l'eau attribuable aux compagnies de pâtes et papier.

Des dépenses de \$500,000 ont été autorisées pour la présente année fiscale en vue de coordonner et d'accélérer les travaux de recherche sur la pollution de l'eau et la façon de la combattre.

Il a été décidé en principe que l'on dépenserait jusqu'à un million de dollars par année jusqu'en 1976, pourvu que l'industrie augmente d'un montant équivalent ses dépenses pour fins de recherche.

UN FRONT

Suite de la page 3

laissé "embarquer" dans une telle histoire qui "lui brûle les ailes".

Tous les groupements présents, qui ont eu souvent affaire à Mme Roux pendant la dernière année, se sont dit convaincus de ses capacités et de son aptitude à diriger efficacement la commission à l'avenir. D'autre part, il semblerait que la nomination de M. Poirier au poste de vice-président permettrait de sauvegarder un peu les principes tout en utilisant ses qualités indéniables.

De toute façon, les représentants des organismes qui participent au front commun ont convoqué les commissaires pour étudier avec eux les implications des diverses options possibles. "Si le gouvernement veut le faire, pour quoi les représentants d'un grand nombre de payeurs de taxes montréalais ne pourraient pas en faire autant?" a-t-on demandé.

A long terme, ce front commun veut d'ailleurs démontrer au gouvernement que la population montréalaise n'acceptera pas n'importe quoi et qu'on devra compter avec elle dans la restructuration scolaire.

En assemblée à Moncton

L'Acelf ratifie un projet de réforme de ses structures

MONCTON, N.-B. (PC) — L'Association canadienne d'éducation de langue française, au cours de son assemblée annuelle, a décidé de se renouveler afin de jouer un rôle plus dynamique dans la francophonie canadienne.

Les membres ont approuvé un projet prévoyant la mise en place de structures qui permettront à l'organisme de mieux tenir son rôle d'animation du milieu francophone. L'organisation deviendra réellement un organisme de coordination des efforts francophones au pays.

Le secrétariat de l'ACELF sera réorganisé afin qu'il puisse tenir le rôle de bureau d'information proposé l'an dernier par un comité de réorientation.

Mgr Louis-Albert Vachon, recteur de l'université Laval, a été élu président de l'organisme en remplacement de M. Roland Bériault, qui occupait ce poste depuis deux ans.

M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre associé au ministère de l'Éducation du Québec, a annoncé au congrès que les subsides accordés à l'ACELF par le gouvernement provincial seront augmentés substantiellement au cours des trois prochaines années.

ment au cours des trois prochaines années.

Mlle Cécile Rouleau, secrétaire générale de l'ACELF depuis plus de 20 ans, ayant annoncé qu'elle démissionnait du poste, sera remplacée par M. Jean-Jacques Bergeron, jusqu'ici directeur des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation du Québec.

Mgr Vachon a terminé ainsi la brève allocution qu'il a prononcé à la suite de son élection.

"Si vraiment il y a encore un Canada dans quelques décennies, et si nous sommes de ce Canada, il faudra que nous ayons accepté après nous être nous-mêmes décidés que nous vivons dans ce Canada et que nous y vivons pleinement."

"Il n'y a pas d'autre choix pour nous, et je crois que dans la poursuite de cet idéal nous devons être tout simplement infatigables."

"Que les agissements de l'ACELF au cours de l'année qui va suivre soient le reflet et la manifestation évidente d'une détermination qui chez nous, comme individu et comme groupe, est tout simplement irréductible."

Collision de deux sous-marins
au large de Toulon: 4 morts

TOULON (d'après l'AFP) — Une collision s'est produite hier soir entre deux sous-marins au large de Toulon.

On déplore quatre morts, deux disparus et quelques blessés.

L'état-major de la marine a fait savoir que le sous-marin français "Galatée" et le sous-marin sud-africain "Maria Van Riebeeck" se sont abordés en surface.

Le sous-marin sud-africain a regagné Toulon par ses propres moyens, tandis que le "Galatée" s'est échoué volontairement sur le cap Capet.

Les deux sous-marins sont des bâtiments 700 tonnes, du type "Eurydice".

Le "Maria Van Riebeeck", qui avait été

acquis pour le compte de la marine sud-africaine, poursuivait des exercices d'entraînement de l'équipage.

Les travaux de déséchouage de la "Galatée" seront entrepris dès l'aube.

Dans un communiqué publié ce matin, le ministère d'État chargé de la défense nationale précise que le sous-marin français "Galatée" a subi une voie d'eau à l'arrière du bâtiment. Cette voie d'eau, précise le communiqué, est la raison pour laquelle la "Galatée" s'est volontairement échouée.

Les opérations de déséchouage et de remorquage du bâtiment doivent être tentées ce matin, au lever du jour.

radio / télévision

Grain de sel ou goutte de poire

par Gilles Constantineau

A quelques exceptions près, tout était déjà connu de cette grille horaire automne-hiver dont le directeur des programmes TV de Radio-Canada, Jean-Marie Dugas, faisait officiellement présentation à la presse, hier.

L'inscription de nouveaux téléfilms comme "Mont-Joye" (à 19h.30 le lundi) et "A la branche d'Olivier" (à la même heure, le jeudi) ne prend personne par surprise; chacun sait que "Zoom" reviendra tous les dimanches, réanimé par Jacques Boulanger, que le "Donald Lautrec Chaud" reste à l'affiche, que "Format 30" change de formule. On soupçonnait déjà que les "Couche-Tard" deviendraient "Pierre-Jean-Jacques" et se joueraient désormais à trois (avec Jacques Normand, Jean Mathieu et Pierre Perreault).

C'est au point que M. Dugas doit reconnaître qu'il n'a vraiment à peu près rien de nouveau à annoncer. Mais faisant le point, il trouve pour décrire l'allure de la nouvelle programmation une formule on ne peut plus réaliste: "un effort réfléchi de consolidation", dit-il.

Consolidation dans le genre qui a ranimé les cotes de Radio-Canada depuis quelques années, celui du téléfeuilleton et plus généralement des séries à épisodes; consolidation des bons éléments des émissions d'affaires publiques; consolidation de séries connues, réinscrites à des heures différentes (comme "Atome et Galaxies" à 22h.30 le jeudi). Il se serait oisés de tout rééciter, d'autant plus que la nouvelle grille ne marque que peu de changements profonds, en définitive, sur celle du printemps dernier.

A signaler de façon particulière, pourtant, de véritables nouveautés inscrites sous les auspices des Affaires publiques, qui justifieront beaucoup mieux ainsi leur nom et leur existence: sous le titre évocateur de "Consommateurs avertis", une suite de "séries de trois à six émissions de caractère économique" (le jeudi, à 22h.), des "Dossiers" régulièrement offerts, pour la première fois, à 22h.30 tous les samedis, et une émission, enfin, d'information-jeunesse: "Si jeunesse pouvait", le vendredi à 18h.05.

C'est sur le plan de l'actualité quotidienne, toutefois, semble-t-il, que bien des journalistes présents auraient aimé que Radio-Canada traitât de consolidation. Mais les structures de Radio-Canada ont ceci de remarquable que l'information (nouvelles et affaires publiques) y constitue une sorte d'État dans l'État, et qu'elle échappe à l'autorité de la direction générale des programmes.

Jean-Marie Dugas doit donc souligner à plusieurs reprises qu'il n'est fait pas habilité à répondre au nom du directeur de l'information, Marc Thibault. Mais ce dernier brillait par son absence, tout comme le directeur du Service des nouvelles, d'ailleurs.

M. Thibault, disait-on, avait été appelé à participer, à Ottawa, à une très importante réunion à laquelle il n'avait pu se dérober.

On pouvait prendre l'explication comme on voulait: avec un grain de sel, ou avec une dernière goutte de la liqueur de poire qui clôturerait l'excellent buffet offert aux journalistes, dans le grand studio du Centre international de radio-télévision.

Le Nouveau-Québec

Massé joue sur les mots (la CEQ)

QUEBEC (Le Devoir) — Le président de la CEQ, M. G. Raymond Laliberté, a accusé hier le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, de jouer sur les mots et de tromper le public dans les explications qu'il a apportées au congrès des enseignants du Nouveau-Québec, M. Claude Fortin, et de certains membres de cette association.

Tout le vocabulaire qu'emploie consciemment le ministre Massé dans cette affaire, a déclaré hier M. Laliberté, ne fait que mettre en relief le caractère flou de la politique du gouvernement du Québec en ce qui concerne les enseignants engagés à titre occasionnel pour 12 mois dans le Nouveau-Québec et qui ne jouissent d'aucun des avantages d'un salarié syndiqué.

Ces enseignants, a poursuivi M. Laliberté, n'ont aucun statut juridique déterminé et aucune conditions de travail appropriées, parce que l'ancien ministre de la justice s'était l'an dernier formellement opposé à l'émission d'un certificat d'accréditation en faveur de l'Association des enseignants du Nouveau-Québec.

Le ministre Massé, a dit M. Laliberté, joue sur les mots et trompe le public lorsqu'il fait une distinction entre congédiement et non réengagement du professeur Fortin, alors que concrètement on sait bien que les deux termes sont identiques.

La CEQ, préoccupée par cette question, a fait parvenir hier au ministre de l'Éducation, M. St-Pierre, au sous-ministre adjoint aux richesses naturelles,

M. Poitras, et au nouveau directeur de l'éducation pour les écoles du Nouveau-Québec, M. Jean-Paul Lettre des lettres demandant que le gouvernement fasse diligence pour que les enseignants congédiés dans le Nouveau-Québec soient au

plus tôt intégrés à la nouvelle commission scolaire du Nouveau-Québec et soient protégés au sens de la loi de l'instruction publique de la même façon que tous les autres enseignants faisant partie d'une association accréditée.

Les quatre évadés ont été capturés

SAINTE-ROSALIE, Qué. (PC) — Les quatre bandits considérés comme "extrêmement dangereux" qui s'étaient évadés, mercredi, de la prison provinciale de Saint-Hyacinthe, à une trentaine de milles de Montréal, ont été capturés, hier à environ trois milles de l'institution.

Selon un rapport des policiers deux des évadés se trouvaient dans un champ de maïs et les deux autres, dans le village voisin de Sainte-Rosalie.

Grâce à une complicité de l'extérieur, ils avaient réussi à s'échapper du premier étage de la prison. Leur complice a grimpé sur une échelle et forcé les barreaux de la fenêtre par où devaient se glisser les comparses.

La police avait bloqué toutes les routes de la région et lancé des chiens sur les pistes des fuyards. Dans la vingtaine, les quatre détenus attendaient de comparaître sous des accusations de vol à main armée et d'effraction.

Ce coup de main portait à 18 le nombre des évadés qui se sont produits au Québec, depuis la mi-juillet. Dix

d'entre ces évadés sont toujours en liberté.

C'est le cas, entre autres, du dernier prisonnier à prendre la clé des champs, Michel Mercier, 22 ans, qui s'est évadé, mercredi, du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, en banlieue nord de Montréal. Originaire de Saint-Jérôme, Mercier purgeait depuis trois mois une sentence de sept ans pour effraction.

Nominations

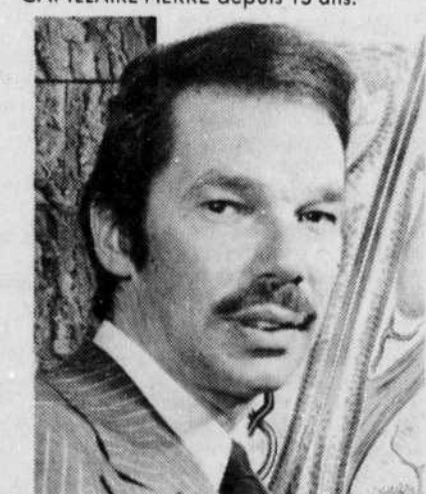
● M. Maurice Mercier a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'éducation. Il occupera le poste laissé vacant par la mutation de M. Eugène Houde aux affaires municipales.

● M. Bernard Mathieu, ingénieur, a été nommé directeur des services hydrauliques à la direction générale des eaux; M. José Lamas, ingénieur, devient directeur pro tempore à l'aménagement.

● Le Dr Gilles Lefebvre a été nommé assistant surintendant de l'Institut Philippe Pinel.

PEUT-ON VAINCRE
LA CALVITIE? "OUI"

Une entreprise quelle qu'elle soit a le devoir d'être en permanente contestation avec elle-même, si elle veut progresser. C'est l'objectif poursuivi par le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE depuis 15 ans.



M. R.-A. PIERRE, trichologue, expliquant les principales fonctions des glandes sébacées.

Peut-on faire repousser les cheveux déjà perdus? En règle générale la réponse doit être non. Car la encore c'est une mauvaise représentation que l'on pourrait faire en faisant croire des choses invraisemblables, et plus on est chauve plus on est crédule et plus l'on veut espérer. Le Centre Capillaire Pierre reconstruit la chevelure,

mais nous insistons une fois de plus "la chevelure qui vous reste", et celle-là diminue journalièrement par le non-remplacement, conséquemment, l'élément temps joue contre vous si vous négligez davantage de vous faire traiter quand il est encore temps.

Formules et traitements? Les formules sont d'usage individuel. Le laboratoire Accurate Manufacturing Chemist Inc., le plus grand du Québec en recherches privées, est en charge des prescriptions.

Méfiez-vous des produits type ou standard proposant la solution à tous les problèmes capillaires car ce serait admettre que chaque individu réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas vrai.

Que faire maintenant? Prendre rendez-vous, consacrer 90 minutes de votre temps pour un examen. Vous mettrez ainsi fin à un problème qui vous angoisse et vous complexe, ne prétendez pas le contraire, ce serait manquer de sincérité envers vous-même. Laissez tomber en même temps ces vieilles superstitions qu'il n'y a rien à faire, que votre père était chauve etc. ... jugez par vous-même au nom de qui ou de quoi on vous donne des conseils concernant le cuir chevelu. Ne vous condamnez plus à une calvitie précoce par méfiance grotesque. Si le Centre Capillaire Pierre, comme dit plus haut, ne peut pas faire repousser les cheveux déjà perdus, il peut scientifiquement vous assainir votre cuir chevelu et vous certifier que vous garderez votre chevelure. Une chevelure soignée améliore votre apparence. D'ACCORD?

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, rue SHERBROOKE, angle Berri

SUITE 390 — sortie de Métro Sherbrooke

288-3823 — 288-7378

HEURES: de 11 h. a.m. à 8 h. p.m.

samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

COURS DU SOIR

COURS OFFERTS EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES:

— préparation aux seuils universitaires

Arts Plastiques 102-202
Biologie 301-401; 921-931
Comptabilité 101-201
Droit des affaires 107
Espagnol 101-201
Fiscalité III
Français 202-302; 301-401;
331-231; 934-936

Histoire 912-923
Histoire de l'art 103-203
Informatique 901-941; 102-201
Mathématiques 101-307; 103-203

COURS OFFERTS EN VUE DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS:

Art A251
Biologie A351L
Français A353
Histoire A131
Mathématiques A133; A234; A354

Philosophie 101-201
Psychologie 900-901
Sc. Religieuses 911-912
Politique 951-950
Sociologie 971-972
Physique 101-201; 301; 302

COURS D'APPOINT:

Mathématiques 521
Physique PSSC

Philosophie A431
Politique A451
Psychologie A354
Sc. Religieuses A355
Sociologie A451

DÉBUT DES COURS: SEMAINE DU 21 SEPTEMBRE 1970

RENSEIGNEMENTS, PROSPECTUS, INSCRIPTION:

S'ADRESSER À: Service de l'Éducation permanente

SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

1001 est, boul. Crémazie

Montréal 352, Tél.: 388-5745

(station de métro Crémazie)

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BROUILLET Ignace au lac l'Achigan le 20 août 1970 à l'âge de 67 ans, est décédé, Ignace Brouillet, ingénieur professionnel, époux de Laurette Graton, père de Mme Claude Fauré (Lise), de Mme Michel Fontaine (Lucille), Mme Raymond David (Raymonde) et de Monique. Les funérailles auront lieu samedi 22 août. Le convoi funéraire partira du Salon J. S. Vallée Ltée 1111 ouest rue Laurier, à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon ouvert vendredi à 2h.

CHARBONNEAU, Honorable juge Jean-Pierre. Subitement à Montréal, le 19 août 1970 à l'âge de 76 ans, est décédé, Hon. Juge Jean-Pierre Charbonneau à sa résidence privée, époux d'Amanda La Badie. Il laisse dans le deuil ses enfants Jeannine (Mme Claude P. Beaubien), Jean-Paul de Québec et Mireille (Mme M. Bienvenu) et douze petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira de son domicile à 10 heures 45, pour se rendre à l'église

St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Me Langis GALIPEAULT. A l'Hôpital St-François d'Assise, le 20 août 1970 à l'âge de 66 ans, est décédé, Me Langis Galipeault, époux de Dame Eliane Perkins, fils de l'Honorable Juge Antonin Galipeault, père de Dame Carol Moisan (Louise), frère de Me Jean-Paul Galipeault et de Dame Gustave Valierand (Thérèse), demeurant 30 ouest, Grande-Allée, Québec. Les funérailles auront lieu samedi 22 août. Le convoi funéraire partira de la Résidence Funéraire Cie Hubert Moisan 35 est, rue Grande-Allée à 9 heures 15, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 9h.30. Et de là au cimetière Belmont lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon ouvert vendredi à 2h.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

L'enquête n'étant pas terminée

Le juge Fabien estime prématurées toutes déclarations sur la police

par Guy Deshaies

Visiblement agacé par les déclarations du juge Irénée Lagarde et la riposte du juge Claude Wagner au sujet de la police de Montréal, le juge en chef des Sessions de la paix, le juge André Fabien, a émis l'opinion hier que de telles déclarations étaient prématurées puisque l'enquête de la Commission de police sur les événements du 7 octobre n'était pas encore terminée.

On sait que le juge Lagarde, auteur du code pénal qui porte son nom, avait accusé les policiers de la ville de Montréal alors qu'il était sur le Banc mardi d'avoir posé des gestes "absolument criminels" le soir du 7 octobre, date de la grève des policiers.

Le juge Lagarde, qui n'a pas la réputation d'être très sympathique aux policiers, avait en outre accusé les policiers de mal préparer leurs preuves. Mercredi soir, sur les ondes du canal 10, un journaliste avait de plus communiqué les propos que le juge Lagarde lui auraient tenus plus tôt dans la journée au cours d'une interview.

Le magistrat aurait émis l'opinion alors qu'il fallait instituer une enquête sur la police, que 10 p.c. des policiers étaient malhonnêtes, que 90 p.c. des arrestations étaient faites sans mandat, que des personnes étaient détenues sous de faux noms pour empêcher la visite de parents, amis et surtout d'avocats, etc. Le juge Lagarde avait ainsi mis en doute l'intégrité des policiers, leur compétence et l'efficacité du service de police de Montréal. Il aurait même invité le directeur de la police de Montréal à "descendre de sa tour d'ivoire" et venir constater de visu en cour ces graves lacunes.

Tout de suite après la déclaration du juge Lagarde le juge Wagner avait cru bon, sur son banc, de féliciter les policiers de Montréal pour la célérité avec laquelle ils avaient préparé la cause amenée devant lui et ajoutait qu'il était content de faire ces éloges "pour faire oublier certaines déclarations maladroites, tapageuses, irresponsables et injustes".

Le juge Fabien a dit hier, après avoir eu un entretien avec les juges Lagarde et Wagner et après avoir rencontré certains autres collègues des Sessions de la paix, qu'il respectait les opinions personnelles de chacun des juges mais qu'il n'était pas en mesure de dire si l'opinion du juge Lagarde était partagée par la majorité des juges. Il semble toutefois que les avis sont fort partagés et surtout nuancés à ce sujet au sein de la magistrature. Mais le juge Fabien, quant à lui, a affirmé qu'il ne partageait pas l'opinion du juge Lagarde sur l'inefficacité et la malhonnêteté des policiers. "Ce sont là, dit-il, des affirmations prématurées sinon fausses et il n'a jamais été question du travail des policiers dans les

Le caucus du PQ engage R. MacKay

QUEBEC (PC) — Le Dr Camille Laurin, porte-parole du Parti québécois à l'Assemblée nationale, a annoncé hier la nomination de M. Robert MacKay, ex-journaliste au service des nouvelles de Radio-Canada, au poste d'attaché de presse de la députée du Parti québécois.

M. MacKay a été congédié par Radio-Canada, récemment, en raison de sa collaboration à la revue Point de Mire dont le directeur est M. Pierre Bourgault, ancien chef du RIN.

M. MacKay est licencié en droit de l'université de Montréal et possède également une maîtrise en sciences politiques. Le Dr Laurin a précisé dans un communiqué qu'il n'y a pas de lien entre la nomination de M. MacKay et le litige qui l'oppose à la Société Radio-Canada.



Une princesse "canadienne"

La princesse Margriet des Pays-Bas a passé la nuit de mercredi à jeudi à Ottawa et s'est rendue hier à Toronto pour inaugurer l'exposition dite nationale. Elle est accompagnée de son mari, Pieter van Vollenhoven, dans son voyage au Canada qui la conduira jusqu'aux territoires du Nord-Ouest. On la voit ici en

réunions périodiques des juges".

"Certaines causes sont peut-être mal préparées par les policiers, de dire le juge en chef, mais on peut affirmer la même chose des avocats tant de la Couronne que de la défense. Il y a entière collaboration entre la police et la magistrature. On aurait dû attendre, de conclure le juge Fabien, que la Commission de police ait terminé son enquête avant de faire quelque déclaration que ce soit".

Mais si les avis sont partagés quant à l'efficacité ou l'honnêteté de notre corps de police ils le sont également sur l'efficacité et l'honnêteté de la magistrature et des membres de la profession juridique. L'enquête Prévoist démontre même qu'après du public les policiers sont mieux vus que les avocats ou les juges. Les avis sont également très partagés sur la question de l'immunité des juges sur le Banc. Le vieux principe du sub judice peut-il s'appliquer pour un juge et même lorsqu'il s'agit d'une commission d'enquête? Peut-il être question de libelle?

Des syndiqués manifesteront à l'assemblée des spécialistes

Les médecins spécialistes dont la Fédération mène actuellement une vigoureuse campagne contre le nouveau régime d'assurance-maladie qu'elle considère comme l'institution d'une médecine d'État, recevront la visite, à l'assemblée publique qu'ils tiendront à Montréal la semaine prochaine, de personnes qui ne sont pas tout à fait en accord avec leurs revendications.

En effet, l'assemblée générale du Conseil central de Montréal (CCSN), a décidé d'organiser une manifestation lors de l'assemblée publique convoquée par la Fédération des médecins spécialistes pour jeudi soir prochain à l'arena Maurice-Richard. Les médecins spécialistes veulent faire de cette assemblée le point culminant de la campagne qu'ils mènent

Il est certain en tout cas que les procureurs des policiers de Montréal qui ont été saisis par la Fraternité des policiers des propos du juge Lagarde, ne manqueront pas de souligner l'incident à l'ouverture des séances d'audition de la Commission de police sur les événements du 7 octobre. La prochaine séance est prévue pour lundi à 2h30. Les avocats de la Fraternité des policiers pourront en effet tenter de faire valoir que la déclaration du juge Lagarde, sans égard à sa pertinence ou sa légalité, a causé du tort aux policiers qui ne sont encore aucunement accusés. Car dans le cas d'un éventuel procès à un ou plusieurs policiers de la ville de Montréal les juges ou jurés auraient-ils été influencés irrémédiablement par les propos de l'auteur du code Lagarde?

Enfin, même si le juge Fabien a soulevé que l'incident soit clos il semble bien qu'il en sera encore question et que la police de Montréal, tant du côté de la Fraternité que de celui du directeur et des cadres, n'est pas prête d'oublier cette flèche à son flanc.

à travers le Québec contre le régime d'assurance-maladie.

M. Jacques Bourdeau, responsable du comité d'action politique du Conseil central, a déclaré que cette manifestation prendra la forme d'un piquetage symbolique et que quelques manifestants "duront" au cours de l'assemblée ce qu'ils pensent du régime d'assurance-maladie et de l'attitude des médecins. Les objectifs de cette manifestation sont déjà mis de l'avant: dénoncer les privilèges dont jouissent les médecins, en particulier au plan salarial, la non-couverture de certains soins, des médicaments et des prothèses par le régime, les négociations secrètes entre les médecins et le gouvernement, etc.

L'affaire Carignan

Un "front commun" demande au gouvernement ses vraies raisons

par Gilles Provost

Un front commun des parents, des enseignants des principaux d'écoles et des syndiqués de Montréal a décidé hier:

- de demander au Gouvernement les "vraies" raisons de la démission forcée de M. Pierre Carignan qui vient d'être remplacé par M. Gilles Poirier,
- de demander instamment aux commissaires de ne pas décer aux pressions du gouvernement et d'élire Mme Thérèse Lavoie-Roux à la présidence comme ils en avaient primitivement l'intention,
- d'inviter les commissaires à les rencontrer avant l'élection pour analyser les éléments en cause et, enfin,
- de militer, à long terme, en faveur d'une grande autonomie du conseil scolaire métropolitain prévu par le projet de restructuration scolaire.

Ce front commun regroupe présentement le comité conjoint des parents de Montréal, L'Alliance des professeurs de Montréal, la Fédération of English Speaking Catholic Teachers, l'Association des principaux de Montréal, la CSN et la FTQ. De plus, tous les

autres groupements intéressés de la région métropolitaine sont aussi invités à se joindre à ce front.

Les représentants de ces divers organismes ont admis hier que Québec avait remporté la première manche en nommant M. Poirier maintenant, il peut difficilement reculer. Par contre, ils ont demandé aux commissaires de la CECM de ne pas perdre la seconde et de ne pas se laisser influencer.

On a aussi fortement contesté la valeur de l'argumentation du gouvernement pour justifier le départ forcé de M. Carignan. M. Bourassa prétend en effet que M. Carignan ne pouvait vraiment pas être vice-président de la CECM comme le voulaient les commissaires puisqu'il est maintenant doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal. Ce poste à plein temps ne lui aurait pas permis de consacrer trois jours par semaine à la CECM, soutient le gouvernement.

Se basant sur cela, Québec se dit responsable des \$200 millions que doit administrer la CECM et surtout de la restructuration scolaire que le "manque

La Mauricie: l'entente sera signée le 22 août

QUEBEC (PC) — Une entente est intervenue entre le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral pour l'aménagement d'un parc national en Mauricie. La signature de l'entente doit intervenir le samedi 22 août.

C'est ce qu'a annoncé hier le premier ministre, M. Robert Bourassa, au cours d'une conférence de presse. Il a précisé que l'aménagement du parc, qui sera le deuxième parc national au Québec, requerra des investissements de l'ordre de \$12 à \$15 millions.

Les travaux d'aménagement doivent débuter au printemps de 1971 et ils s'échelonnent sur une période d'environ trois ans, a noté le premier ministre. C'est le gouvernement fédéral qui assumera le coût de l'aménagement du parc.

M. Bourassa a dit que des négociations sont prévues entre le gouvernement québécois et la société Consolidated Paper pour l'acquisition d'un terrain de quelque 160 milles carrés à 35 milles au nord-ouest de Trois-Rivières qui sera remis au gouvernement fédéral aux fins de l'aménagement du parc.

En retour, le gouvernement fédéral remettra au gouvernement du Québec des terrains qu'il possède à Cap-Tourmente, à 25 milles au nord-est de Québec, qui serviront à des fins d'exploitation hydro-électrique par l'Hydro-Québec.

L'entente fédérale-provinciale sera signée samedi au cours d'une cérémonie à St-Jean-des-Piles, à l'entrée du futur parc, par Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre québécois du tourisme, de la chasse et de la pêche, et par M. Jean Chrétien, ministre fédéral des affaires indiennes et du Nord canadien.

Les négociations qui ont abouti à cette entente duraient depuis 13 mois.

Sans abolir les clubs privés

Bourassa veut rendre plus accessible le domaine public

QUEBEC (Par G.L.) — Le premier ministre est en faveur de ce que l'on modifie la situation actuelle afin de rendre plus accessible à la population le domaine public de la chasse et de la pêche.

C'est ce que M. Bourassa a fait savoir hier, en réponse à des questions, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire.

Ce qui est important, selon lui, ce n'est pas la complète disparition des clubs privés sur tout le territoire du Québec, mais qu'il y ait une accessibilité beaucoup plus grande que celle qui existe actuellement.

Quelle forme doit prendre cette accessibilité? Là est tout le problème. La politique du gouvernement n'a pas encore été définie. Le ministre du tourisme, Mme Kirkland-Casgrain, a bien remis à ses collègues du conseil un document, dont on ne connaît d'ailleurs pas la teneur, mais il n'a pas encore fait l'objet de discussions. Il devait en être question mercredi, mais son étude a été remise à la semaine prochaine, à cause de problèmes urgents à résoudre, dont celui de la traversée de Lévis.

M. Bourassa a dit que toute nouvelle politique du gouvernement dans ce domaine aura des implications financières importantes et qu'il lui faudra en conséquence établir des priorités.

Le premier ministre ne croit toutefois pas qu'il faille abolir d'un trait de plume tous les clubs privés, comme certains le réclament. "Dans ces formes de déclarations absolues, dit-il, on peut arriver à des situations un peu abusives."

Le chef du gouvernement a dit d'autre part que Mme Kirkland-Casgrain n'était pas intéressée à être nommée juge — c'est elle-même qui le lui a dit — et qu'elle veut rester dans la vie publique. M. Bourassa s'est dit lui-même "très satisfait de son travail" au ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche. Le ministre a pour sa part déclaré à un reporter: "Je n'ai jamais éprouvé autant de satisfaction à penser et à faire de la politique, et ce n'est certainement pas en ce moment que je vais me mettre à songer à abandonner un travail que j'aime et que j'accomplis sous la direction d'un chef qui me fait confiance."

Juges et policiers

Sur un autre sujet, M. Bourassa a dit qu'il n'avait pas pris connaissance des déclarations — fort contradictoires — des juges Lagarde et Wagner concernant les policiers de la ville de Montréal. Il a ajouté qu'il "vérifiera". En l'absence du ministre de la justice, le premier ministre remplace M. Choquette à ce poste.

La SGF

Aucune décision n'a encore été prise concernant la transformation de la Société générale de financement. Les projets annoncés par l'ex-ministre des finances, M. Mario Beaulieu, ont été remis sur le chantier. Le gouvernement a formé un comité de quatre membres pour étudier toute la question. Il s'agit de MM. Robert De Coster, sous-ministre de l'industrie et du commerce, Michel Bélanger, conseiller économique du gouvernement, Marcel Bélanger, conseiller fiscal, et Jean Prieur, chef de cabinet adjoint.

Le taxi à Montréal

Le chef du gouvernement a dit, sur un autre sujet, que ce ne sont pas les atta-

aujourd'hui

A midi, au siège social de la RAQ, tirage de la mini-loto.

De midi à 15h00, chasse aux détritiques à la Dominion Glass.

Aujourd'hui, demain et dimanche, Le Laboratoire d'Expertises Inc. tient, au pavillon des sports de Terre des hommes, une fin de semaine de dépistage.

A 16h00, au salon Bersimis du Reine Elizabeth, le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, tiendra une conférence de presse.

Le Dr Jean-Pierre Cartier, lui-même aveugle, dirigera le séminaire qui groupera une vingtaine d'universitaires aveugles québécois au camp B'Nai B'Rith de Sainte-Agathe, aujourd'hui, demain et dimanche.

A 22h00, Format 60: Des étudiants amé-

ricains de la Louisiane suivent des cours de français au CEGEP de Jonquière (un reportage de Denise Bombardier); Michel Pelland dirige un forum sur l'astrologie à la radio (parmi les invités: Henri Gazon, Jean Manolesco et Marcel-Marie Desmarais, o.p.)

La NASA doit lancer aujourd'hui, à bord d'un satellite, deux ouaouarons. L'oreille interne du ouaouaron est très semblable à celle de l'homme et l'expérience a pour but d'étudier les effets du déséquilibre de l'organisme au cours de voyages spatiaux où la force de gravité correspondrait à la moitié de celle qui se manifeste sur la terre.

Cinq cents jeunes maîtres québécois et instituteurs français assisteront, à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 août, à un stage d'étude qui se tiendra à la cité universitaire de Grenoble. Ces enseignants échangeront leurs postes dans le courant de l'année scolaire 1970-71.

Témoins hors cour

La requête du PQ rejetée

par Guy Deshaies

Le juge Jacques Casgrain de la cour provinciale (division de pratique) a rejeté hier la requête du Parti québécois pour que les témoins soient entendus hors cour dans les causes de contestations d'élections du comté de Fabre.

Me Pothier Ferland, qui représentait Mlle Aline Hamelin, électrice de ce comté, avait demandé au juge d'accepter sa suggestion de nommer des vérificateurs dûment assermentés qui iraient visiter les électeurs dont la citoyenneté est mise en doute par le Parti québécois.

Le PQ conteste les élections du 29 avril dans les comtés de Fabre, Laurier, Mercier, Ahuntsic et Bourassa.

La procédure suggérée par Me Ferland était de nature, selon lui, à accélérer la cause puisque les milliers de témoins qui devront nécessairement être assignés pour chacune des causes auraient pu être visités chez eux. De plus il n'aurait pas été nécessaire en vertu de cette procédure (permise par l'article 404 du code de procédures aux dires de Me Ferland) de mobiliser trois juges pour chacune des causes ainsi que l'exige la loi de contestations d'élections provinciales (bill 49).

Le juge Casgrain reconnaît que cette procédure serait moins onéreuse pour tous et plus rapide mais ajoute: "Elle entraînerait pour les témoins, les procureurs, le juge présidant aux interrogatoires et le tribunal saisi de la cause, des inconvénients sérieux évidents bien supérieurs aux avantages pratiques qu'elle paraît offrir".

Il faudra donc que des milliers de témoins soient assignés puisque la preu-

ve consiste à démontrer qu'au moins autant d'électeurs que la majorité recueillie par le député élu dans ces comtés n'étaient pas habilités à voter soit par ce qu'ils n'ont pas la citoyenneté canadienne, soit parce qu'il s'agit de noms fictifs ou autre fraude. Or dans les cinq comtés les majorités varient de 100 à 4,300 voix.

Me Pothier Ferland a déclaré au Devoir néanmoins qu'il était prêt à envoyer les sub poena dès lundi.

Quant au juge Casgrain, il ne partage pas l'opinion de Me Ferland sur la question de la règle de la preuve. Selon l'avocat la loi de contestations des élections (votée en 1964) prévoit la procédure du droit anglais de 1867 quant aux règles de la preuve. Or, il s'agit tout bonnement des règles prévues au code de procédures lequel prévoit l'entente entre les parties ou la décision du juge pour qu'un témoin soit interrogé hors cour par personne assermentée. Mais le juge Casgrain estime qu'il y a différence entre "règles de la preuve et procédure à suivre pour la présenter".

Le magistrat ne dit pas malheureusement quelle est selon lui cette distinction et n'établit pas davantage quelle est la nature des inconvénients sérieux auxquels il fait allusion en refusant la procédure suggérée par les demandeurs.

Le PQ possède une liste de 20,000 noms d'électeurs qui n'auraient pas été habilités à voter le 29 avril dans les cinq comtés susmentionnés.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal

direction des études supérieures et de la recherche

MAITRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

Conditions d'admission:

- Baccalauréat spécialisé en littérature ou l'équivalent.
- Entrevue préalable devant un jury de professeurs de l'Université.
- Satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec à Montréal.

Les demandes d'admission sont acceptées dès maintenant. Le programme doit débuter en septembre 1970.

On peut obtenir plus de renseignements en s'adressant:

Le Doyen des études supérieures et de la recherche, Université du Québec à Montréal, Case postale 3050, succursale B, Montréal 110, Québec. Tél.: 866-3611, poste 272 ou 273 après le 3 août: 876-3154 ou 876-3155.

éditorial

Le Devoir, vendredi 21 août 1970

Les racines économiques de la fureur gaspésienne

On a surtout insisté jusqu'ici sur la dimension politique des incidents de Cabano, Bridgeville et Barachois. Que des citoyens affirment et prennent les moyens de faire respecter leur droit d'usufruit, sinon de propriété, sur les ressources de leur région, qu'ils refusent de se soumettre plus longtemps à l'arbitraire des firmes chargées, en régime d'entreprise privée de leur assurer le travail rémunérateur auquel ils ont droit, qu'ils amentent des ministres et députés nouvellement élus et les contraignent à l'action, voilà certes un phénomène politique de première importance. D'autant plus que le climat d'insurrection apparut spontanément à Cabano risque de se propager comme un feu de brousse à travers les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie...

Mais pour saisir toute la portée de cette soudaine explosion de violence, pour en démontrer le mécanisme et y remédier éventuellement de manière efficace et équitable, il faut soulever l'écran de la fureur populaire, aller au-delà de l'événement. Car la décision de la D'Auteuil Lumber de surseoir à la construction de l'usine de Cabano, tout comme celle de Charles N. Nadeau et Fils de fermer leur scierie de Barachois, vont droit au cœur du problème économique de l'est du Québec: elles démontrent de la façon la plus spectaculaire l'urgence nécessaire d'y installer coûte que coûte de nouvelles entreprises manufacturières et d'y résoudre autrement que par l'assistance sociale l'affaissement de la structure économique des petites communautés de la péninsule.

Deux ans après la mise en oeuvre du plan fédéral-provincial de développement du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, huit ans après le début des travaux du Bureau d'aménagement de l'est du Québec, c'est au risque de sombrer dans la banalité que l'on ose répéter de pareilles évidences. N'était-ce pas là, justement, deux des objectifs principaux du plan de développement? Hélas! ce n'est qu'à moitié vrai; et pour l'autre moitié, il y a loin de la coupe aux lèvres — si loin que l'on ne parvient plus à s'y retrouver.

Car Cabano, Bridgeville et Barachois ne sont pas des phénomènes isolés. Parce qu'il s'agit d'une économie défavorisée, on a souvent l'impression en milieu urbain qu'il ne se passe rien dans l'est du Québec, qu'il s'agit d'une région statique et stagnante. La réalité est tout autre. Au cours des années récentes, la structure économique du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie s'est profondément modifiée. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, à la suite des évé-

nements des derniers jours, ces changements se sont surtout manifestés par une forte expansion de l'industrie manufacturière. De 1963 à 1968, soit durant la période quinquennale qui a précédé la mise en marche du plan de développement, la valeur des expéditions manufacturières a augmenté de 80 pour cent, l'emploi dans ce secteur industriel de 54 pour cent. Cette évolution s'est sans doute détériorée depuis, les nouveaux programmes de développement n'étant probablement pas parvenus encore à compenser les effets de freinage de l'économie régionale déclenchés par les mesures d'austérité décrétées par le gouvernement Trudeau.

Toutefois — et nous touchons là la racine du mal — cette expansion de la production manufacturière a été accompagnée d'une réduction sensible du nombre des unités de production: elles sont passées de 513 en 1963 à 383 en 1968 et rien n'indique que le mouvement se soit ralenti depuis. Or dans une économie aussi émiettée que celle de l'est du Québec, où dans chaque village l'on trouve un fort contingent de chômeurs prêts à se jeter sur le moindre nouvel emploi, un changement aussi brusque de la structure industrielle devait fatalement provoquer dans de nombreuses communautés des difficultés de transition quasi insurmontables.

Car il n'est pas fréquent qu'une nouvelle entreprise s'installe dans un village affligé par une fermeture d'usine; il est plutôt rare que l'ouverture de la nouvelle usine soit synchronisée avec la fermeture de l'ancienne; et plus souvent qu'autrement, la nouvelle entreprise embauche des travailleurs plus spécialisés que ceux qui sont mis en disponibilité dans la région.

Or durant les cinq années qui ont précédé la mise en marche du plan, rien n'était prévu pour réhabiliter et recycler, dans l'acceptation la plus large du terme, la population des communautés affligées par des fermetures d'usines. Et la situation n'a pas beaucoup changé depuis puisque, de l'aveu même du premier ministre Bourassa, les programmes de développement social et de valorisation de la main-d'œuvre prévus par le plan sont à peine amorcés.

C'est dans ce contexte global qu'il faut envisager les problèmes particuliers à l'industrie du bois dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie. Car cette industrie est loin d'avoir participé à l'expansion du secteur secondaire dans la région constatée plus haut. De 1963 à 1968, la valeur des expéditions de bois a augmenté de 4,6 pour cent seulement, tandis que le nombre d'employés

accusait une baisse de 4,2 pour cent. C'est pis que la stagnation.

Les conséquences socio-économiques de ce déclin étaient facilement prévisibles, puisque l'industrie du bois était depuis toujours le plus gros employeur industriel de la région. En 1963, 43 pour cent des travailleurs du secondaire y trouvaient à s'embaucher; cinq ans plus tard, le pourcentage était tombé à 27 pour cent. Et de plus en plus on avait tendance à affecter la matière brute de la forêt à la fabrication du papier plutôt qu'au sciage et aux industries connexes.

En principe, les travailleurs libérés par les scieries auraient dû trouver à s'embaucher dans les secteurs à forte expansion — la production alimentaire, par exemple, ou encore le papier. Mais outre que les 21 pour cent de la main-d'œuvre de la région déjà en chômage se précipitaient naturellement sur les nouveaux emplois ainsi créés, les fabriques d'aliments et boissons faisaient surtout appel à la main-d'œuvre féminine, tandis que les moulins à papier embauchaient principalement des ouvriers spécialisés. Or les travailleurs du bois sont des hommes et leur formation professionnelle était des plus rudimentaires...

Non seulement les conséquences socio-économiques de la restructuration de l'industrie du bois étaient-elles prévisibles mais celles-ci étaient même souhaitées par les spécialistes du Bureau d'aménagement de l'est du Québec. Comme en fait foi le texte ci-contre, il devait en résulter une amélioration sensible de la productivité et de la rentabilité des scieries du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Dans cette perspective, la fermeture de la scierie de Barachois et la concentration de l'activité de Charles H. Nadeau et Fils à Port Daniel apparaissent tout à fait défendables au plan économique.

Il est vrai que le BAEQ prévoyait une expansion de la production dans l'industrie du bois et l'implantation de nouvelles usines de transformation des produits de la forêt. Il est vrai également que le BAEQ avait prévu un accroissement considérable de l'emploi dans d'autres secteurs manufacturiers qui auraient pu embaucher les travailleurs mis à pied par les scieries.

Toutes ces recommandations, pour des raisons que l'on ignore mais qu'il faudra bien un jour mettre en lumière, ont été écartées par les hommes politiques de Québec et d'Ottawa qui ont confectionné le plan de développement présentement en vigueur.

Claude LEMELIN

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

Le plan du BAEQ pour les scieries et les industries du bois

Voici un extrait du "Plan de développement" publié le 30 juin 1966 par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec sur "le secteur de la forêt". Cet extrait est tiré du cahier 2 (un projet ARDA). Les sous-titres sont du Devoir.

Une restructuration (du secteur) secondaire s'impose. Cette restructuration s'appuiera sur la consolidation des scieries et sur l'implantation de nouvelles industries du bois.

La consolidation des scieries, en réduisant la disparité dans la taille des entreprises et en diminuant l'ampleur du phénomène de sous-utilisation de la capacité installée, apportera des changements structurels majeurs et contribuera à faire de l'industrie du sciage un secteur rentable et dynamique.

L'implantation de nouvelles industries du bois, en permettant l'utilisation d'essences dites secondaires et, possiblement, l'utilisation des résidus de la transformation, amènera une utilisation plus complète de la ressource avec tous les avantages économiques que cela implique.

Consolidation des scieries

Le présent projet de consolidation de l'industrie du sciage vise à créer un plus grand nombre d'usines rentables, stables et dynamiques. A cette fin, il faudra augmenter le volume de production de plusieurs unités. Or, la quantité de matière première disponible est limitée. Bon nombre de petites unités devront donc disparaître.

Cependant, il serait faux de dire que ces usines disparaîtront à cause de l'application des dispositions du présent projet unique. En effet, il est certain que les petites unités qui seront absorbées disparaîtront de toute façon à plus ou moins brève échéance. L'application du programme ne fera donc que systématiser et qu'accélérer un mouvement déjà amorcé (1). Pour les industriels concernés, le projet offre un avantage certain: ils sauront à quoi s'en tenir et bénéficieront d'une compensation. Pour eux, l'absence d'intervention s'avère beaucoup plus coûteuse et offre une sécurité beaucoup plus aléatoire.

Des études de rentabilité effectuées dans les scieries du territoire-pilote établissent le seuil de rentabilité d'une usine de sciage à environ 4 millions de p.m.p. annuellement pour des unités qui font une transformation de leurs résidus. Dans ces conditions, il semble que le taux de profit soit suffisant pour permettre l'expansion et la modernisation de l'entreprise (2).

La consolidation des scieries du territoire (3) devra se faire au cours des cinq prochaines années. En 1972, il ne devrait plus y avoir qu'une trentaine d'usines de sciage dans le Bas St-Laurent et en Gaspésie. Ce nombre pourra cependant être précisé davantage par les inventaires forestiers, les plans d'aménagement de zones et les études de rentabilité.

Octroi d'indemnisation

Le projet de consolidation que les plans d'aménagement des zones devront préciser et qui suppose la consultation des intéressés comporte un octroi d'indemnisation pour tous les propriétaires de scieries qui désireraient cesser leurs opérations. Cette mesure vise à fournir aux propriétaires d'établissements sujets à disparition une somme leur permettant de se reclasser ailleurs que dans l'industrie du sciage.

Un tel octroi favorisera la consolidation volontaire des industries de sciage. Il sera alors plus facile de rationaliser la distribution de la matière première et de stabiliser les industries qui demeureront.

En vertu de cette mesure, toute scierie commerciale dont le volume annuel de bois scié est inférieur à 4 millions de p.m.p., en moyenne, au cours des deux années précédant la mise en oeuvre de la mesure, est admissible à l'octroi. Les scieries de service dont plus de 60% du volume annuel produit est constitué de sciage à façon, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'octroi, ne sont pas éligibles pour l'octroi. Il en va de même pour toute scierie demeurée inactive au cours des deux années précédant la mise en vigueur de l'octroi à la consolidation. Enfin, sont exclues également toutes les industries de transformation spécialisées dans des opérations de transformation autres que le sciage.

Tout propriétaire de scierie, personne physique ou morale, se qualifiant en vertu des dispositions du paragraphe précédent et qui aura été lui-même propriétaire de l'usine durant les deux années précédant la mise en oeuvre de cette mesure, pourra être bénéficiaire de l'octroi.

L'octroi sera versé directement au propriétaire (personne physique ou morale) et sans que l'octroyeur ne soit tenu de considérer les dettes ou engagements dudit propriétaire envers des tiers à l'exception des dettes et engagements envers l'Etat.

Conditions d'octroi: Le propriétaire qui désire se prévaloir de l'octroi d'indemnisation doit en faire la demande selon les formalités prescrites, fournir, à la satisfaction de l'organisme responsable, toute preuve ou document exigé par ce dernier et renoncer à: a) opérer l'usine sujette à octroi à partir du moment du versement, b) à toute demande ultérieure de permis de coupe pour l'usine faisant l'objet de l'octroi, c) à tout droit acquis en regard de la "loi d'émission de permis d'usine" (4) et d) à tout recours visant à remettre en cause les conditions déjà acceptées.

Montant de l'octroi: L'octroi équivalra à un montant de \$8.00 du mille p.m.p. de production moyenne annuelle au cours des deux années précédant la mise en vigueur de la mesure. Ce montant correspond à un taux de profit de 10% sur des

ventes à un prix moyen de \$80 du mille p.m.p.

Coût du programme d'octroi: Il existait dans le territoire-pilote en 1965, 89 établissements qui avaient une production inférieure à 4 millions de p.m.p. Ces 89 usines produisaient au total environ 90 millions de p.m.p. annuellement. Si on suppose que 70% de ce volume de production sera sujet à l'application de la mesure, il en coûterait environ \$500,000 pour réaliser le projet.

Administration du programme: C'est le MTF qui devrait se charger de l'exécution de ce projet.

Implantation de nouvelles industries du bois

Le développement du secteur manufacturier est, à plus d'un titre, essentiel à la croissance de l'économie du territoire-pilote. Dans cette perspective, le développement d'industries basées sur la ressource forestière prend une importance particulière puisque les possibilités de réalisation y sont immédiates et les chances de succès nombreuses.

Malgré cela, cependant, il s'agit ici d'un domaine où les probabilités d'implantations nouvelles n'en demeurent pas moins aléatoires. En effet, deux facteurs particuliers y affectent les probabilités de réalisation. D'abord, les centres de décision impliqués y sont multiples et dispersés aussi bien dans la région qu'en dehors de celle-ci. De plus, l'on se trouve dans un domaine où tout est laissé à l'initiative; on ne peut en effet forcer personne à venir implanter une usine en Gaspésie (6).

Dans une telle situation, les monographies de produits forestiers préparées par le B.A.E.Q. (7) se présentent comme un éventail de possibilités qui, explorées plus profondément, peuvent amener un ou des industriels à investir dans des industries nouvelles. Les monographies constitueront de plus un outil précieux pour les promoteurs industriels et sans doute un stimulant pour les entrepreneurs.

Dans l'état actuel de connaissances, les produits qu'il semble possible de fabriquer dans le territoire-pilote sont les suivants: produits variés du thuya (communément appelé cèdre), de bois de tournage, panneaux collés et pièces de meubles, placage ou déroulage, menus articles en bois, palettes de manutention, chevilles de particules agglomérées et panneaux de laine de bois et de bois cimenté (8). L'utilisation des résidus de transformation, tels les copeaux, le bran de scie et la liqueur de rejet des usines de pâtes et papiers, ouvre une autre avenue d'implantations industrielles possibles.

Recommandation

Le B.A.E.Q. recommande que des recherches en ce sens soient entreprises le plus tôt possible par les organismes responsables, particulièrement en ce qui a trait aux petites usines de fabrication de pâte mécanique (procédé Bauer). Si les études prouvaient la rentabilité de petites usines de ce genre, il y aurait lieu d'en implanter deux ou trois dans la région, ce qui aurait pour conséquence de permettre une utilisation plus poussée de la matière première et de créer des emplois nouveaux.

Pour ce qui est des produits ayant fait l'objet de monographies, l'inventaire forestier viendra préciser le nombre et l'ampleur des projets réalisables, ainsi que la localisation des usines. Il semble d'ores et déjà que les projets à base de bois franc ne peuvent tous être réalisés dans l'immédiat à cause de la faible disponibilité de ces essences. Les organismes responsables de l'exécution du Plan devraient cependant se fixer comme objectif, l'implantation durant le Premier Plan, de trois des projets proposés qui ont fait l'objet d'une monographie: le centre d'utilisation du thuya de l'Est (C.U.T.E.), une usine de déroulage et une usine de fabrication de menus articles en bois. La réalisation de ces projets durant la période d'ici 1972 nécessiterait des investissements de l'ordre de \$1,100,000 et créerait environ 200 emplois nouveaux et stables.

(1) On note la disparition, dans le territoire-pilote, de 180 scieries de 1953 à 1963.

(2) Gilbert Tardif, Etude économique de l'industrie du sciage dans le territoire-pilote, MTF, 1966.

(3) Cette consolidation ne touchera que les scieries commerciales.

(4) S.R. 1964, c. 92, art. 86.

(5) Voir le chapitre sur l'Objectif de création d'activités nouvelles, deuxième partie Le Secteur de l'Industrie et des Mines.

(6) Tout au plus, pouvons-nous espérer compter sur des mesures incitatives, de nature à stimuler le développement du secteur manufacturier, tel que proposé dans le chapitre traitant de l'industrie.

(7) Ces monographies, publiées en annexe au Plan, furent établies à partir d'une liste complète de tous les produits qu'il est possible de fabriquer avec du bois. Par élimination, on n'a retenu que les produits dont le marché est bon et qu'il est possible de fabriquer à partir des essences forestières qu'on trouve dans le territoire-pilote. Les produits retenus firent l'objet de courtes monographies industrielles.

(8) Il ne faudrait pas croire que la liste des produits suggérés est exhaustive et qu'elle présente les seules avenues possibles d'exploration. Nous croyons toutefois qu'elle peut être de nature à guider le travail des promoteurs industriels et de nature à stimuler l'imagination des entrepreneurs.

bloc-notes

La crèche d'Youville a-t-elle absolument besoin de ses 300 enfants?

Un des effets heureux de la longue grève des hôpitaux privés aura peut-être été le règlement imprévu d'un problème qui traînait depuis toujours, celui du placement accéléré dans des foyers normaux, de quelque trois cents enfants qui vivaient dans la crèche d'Youville, à Côte-de-Liesse.

Devant la grève qui menaçait de paralyser l'institution, la Société d'adoption et de protection de l'enfance, qui agit en tuteur de centaines d'enfants confiés à la crèche, n'avait pas le choix. Elle devait trouver en quelques jours des foyers disposés à accueillir les enfants qui allaient se trouver sans protection. La réponse du public fut étonnante. Les offres d'accueil fusèrent de partout. Les résultats devaient se révéler si intéressants qu'il n'est plus question, dans l'esprit des dirigeants de la Société d'adoption, de ramener à la crèche des enfants qui en furent heureusement sortis il y a quelques semaines.

Les autorités de la crèche d'Youville étaient-elles justifiées, dans ces circonstances, d'annoncer, le jour même où devait se régler une grève vieille de onze semaines, la mise à pied d'environ le tiers des employés de l'institution, sous prétexte qu'on n'aurait plus de travail à leur offrir? Le contexte où a été prise et communiquée cette décision est plutôt ténébreux. Et il faut souligner qu'elle fasse l'objet d'un examen minutieux de la part de Québec et que cet examen donne lieu à son tour à un compromis honorable.

Mais à supposer que la décision soit justifiée en longue période par une perte de clientèle que devrait subir la crèche d'Youville à la suite de la grève, il faudrait non pas s'en attrister, mais s'en réjouir.

Et il serait stupide que le syndicat cherchât à protéger à tout prix des emplois qui n'auraient plus leur justification normale au sein de cette institution.

Les crèches et leurs employés existent pour les enfants. L'inverse n'est pas vrai: ce ne sont pas les enfants qui existent pour justifier l'existence des crèches et de leurs employés. S'il y a, dans cette affaire, problème de compensation et de recyclage, qu'on le pose franchement et qu'on le règle suivant des normes raisonnables. Si, au contraire, la diminution de clientèle que semble devoir subir à courte échéance la crèche d'Youville ne devait être qu'artificielle et temporaire, il ne faudrait pas hésiter à qualifier de condamnable la décision communiquée hier par les autorités de l'institution. Une enquête rapide des autorités du ministère du bien-être social et de la famille devrait pouvoir faire la lumière sur cette affaire en de dans d'une journée ou deux.

M. Gilles Poirier à la CECM

Le gouvernement a procédé hier à la nomination de Me Gilles Poirier au poste de membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en remplacement de Me Pierre Carignan. C'est une nomination excellente, dont la qualité fait mentir des chanteurs de romance qui ont voulu crier au patronage lorsque le gouvernement a décidé, comme le lui dictaient les circonstances, d'intervenir dans les changements qui se dessinaient à la CECM. M. Poirier est l'un de nos meilleurs experts en droit scolaire. Même s'il est peu connu du grand public, il a prouvé, ces dernières années, qu'il n'est pas seulement un légiste perdu dans la faune scolaire mais qu'il reste d'abord et avant tout un citoyen préoccupé du bien de l'éducation. Il a de plus fait preuve, dans l'exercice de sa fonction, d'une compétence,

d'une impartialité et d'un esprit de service remarquables. Sa nomination à titre de membre de la CECM est excellente et dénuée de toute partisanerie. Qui osera soutenir le contraire?

M. Poirier deviendra-t-il aussi président de la CECM? C'est ce que nous saurons dans quelques jours. M. Poirier devient du seul fait de sa nomination comme membre de la CECM, un candidat de premier plan à la présidence de l'organisation scolaire. Il appartendra maintenant à ses collègues, qui l'ont vu à l'oeuvre pendant assez longtemps, de peser ses dons de leadership et son aptitude à assumer les tâches que comporte la présidence. Mais c'est là le seul genre de considération qui devrait entrer en ligne de compte dans la décision que prendront les commissaires.

M. Fernand Daoust, pour sa part, a promis de boudier jusqu'au bout l'intervention de M. Bourassa. Et il a reçu, à cette fin, l'appui d'une déclaration plus longue que lumineuse du président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Si M. Daoust allait persévérer dans son dessein, il aiderait le public à voir que ceux qui ont fait de la petite politique dans cette affaire ne sont peut-être pas ceux que l'on pense mais plutôt ceux qui ont feint de jouer les vierges offensées de la démocratie.

Les derniers soubresauts d'une grève qui agonise?

La grève des postes a de nouveau frappé, hier, Montréal et un grand nombre d'autres centres situés à travers le pays. Le manège semble devoir se répéter aujourd'hui. Encore une fois, ce sont surtout les citoyens ordinaires et les entreprises à faible liquidité qui se voient frappés sans l'avoir aucunement mérité.

Il est évident que cette situation ne peut plus durer. Elle a déjà trop duré. On souhaite que le médiateur O'Connor réussisse dans sa mission. Il serait déplorable, vu la marge sensiblement réduite qui sépare désormais les deux parties, qu'il faille recourir une autre fois à l'intervention du Parlement pour régler un conflit postal. Mais si la médiation allait échouer — et cela devrait être su dans quelques jours tout au plus — le moment serait définitivement venu de mettre fin au conflit postal par l'intervention de la plus haute autorité politique du pays.

Le pays, le gouvernement, les entreprises, les citoyens ordinaires, les employés eux-mêmes des postes, tout le monde a déjà beaucoup trop souffert de ce conflit prolongé

au-delà de toute dimension raisonnable. Si le gouvernement n'y met pas fin dans les plus brefs délais, il faudra demander à M. Trudeau et à son équipe à quoi sert un gouvernement.

L'avenir politique de René Lévesque

On peut être pour ou contre certaines idées de M. René Lévesque. On peut aimer ou non certains traits caractéristiques de cet homme public. On peut être favorable ou non au parti qu'il dirige. On a du mal, cependant, à rester indifférent devant l'homme et son avenir politique.

M. Lévesque a laissé entendre de nouveau, avant-hier, qu'il se demandait sérieusement si le moment n'est pas venu pour lui de quitter son poste actuel et de "songer à autre chose".

On comprend que cette question se pose dans l'esprit de M. Lévesque. Il serait étonnant qu'elle n'ait pas surgi chez lui au lendemain de l'épuisante et frustrante campagne électorale du printemps dernier. Mais peu de gens seront enclins à céder au pessimisme assez naturel qui paraît habiter depuis le 29 avril l'esprit de M. Lévesque. Nous estimons, quant à nous, que M. Lévesque devrait non seulement conserver son poste actuel mais aussi faire le plus tôt possible sa rentrée au Parlement québécois. Car c'est dans le double rôle de parlementaire et de leader de parti qu'il pourrait le mieux servir ses concitoyens au cours des prochaines années.

M. Lévesque hésite peut-être à l'admettre. Mais il y a, dans les succès récents du PQ, deux facteurs complémentaires. Le premier, c'est l'option PQ et le programme politico-social du parti. Le second, c'est la personnalité riche et exceptionnelle du leader. Avec M. Lévesque, le PQ est rapidement devenu une force respectée et redoutable, et relativement unie, du moins en surface. Sans M. Lévesque, le PQ perdrait dans l'immédiat une bonne partie du crédit dont il jouit présentement, et il serait probablement en proie à des tensions qui risqueraient de le diviser gravement sinon de le faire éclater. Quant au Québec tout court, il a besoin de cet aiguillon dynamique que constitue la présence de M. Lévesque à la tête d'un parti comme le PQ et au cœur du Parlement.

En fondant le PQ, en assumant au départ la direction de ce parti, M. Lévesque s'est porté indirectement responsable du problème de succession qui se posera lorsque lui-même aura fait son temps. Si M. Lévesque devait partir tout de suite, on voit mal comment ce problème pourrait se régler à l'avantage de son parti.

C.R.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Arthur Lefebvre

TÉLÉPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 4130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe, enregistrement numéro 0658.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

Avant la visite de Paul VI

L'Église des Philippines et la justice sociale

par CARLOS VILLANUEVA

● Dans une communication à la presse, le 29 mai, Mgr Ferrari-Toniolo, vice-président de la Commission des moyens de communication sociale, a annoncé que Paul VI avait accepté une invitation à se rendre aux Philippines que lui avait adressée le président de la République, M. Marcos. Il nous paraît donc opportun d'examiner le visage de l'Église aux Philippines.

A Manille, capitale de l'archipel philippin, s'est tenu, pour la première fois dans l'histoire de l'Église philippine, en janvier de cette année, un Congrès national du clergé.

C'est l'Association des prêtres philippins, fondée en novembre 1968, qui prit l'initiative de la convocation de ce premier Congrès appelé à discuter des objectifs que se propose d'atteindre le clergé philippin pour la décennie 1970-1980. Le thème central du congrès était d'ailleurs suffisamment explicite: le prêtre philippin dans les années 70.

Le poids du passé

L'on ne saurait oublier que les problèmes ou les situations que doit affronter le clergé philippin sont conditionnés par une mentalité résultant elle-même de la situation du clergé durant 350 années de domination espagnole, puisque la christianisation des Philippines est l'œuvre de missionnaires espagnols. (Notre tableau en résume les grandes dates).

Or, comme le clergé était espagnol, le gouvernement colonial était assuré de la fidélité à la mère-patrie. Aussi ne voyait-il pas d'un très bon oeil la création d'un clergé local. Et, il faut bien le dire: même les évêques espagnols y étaient hostiles qui esti-

maient que les Philippines ne possédaient pas un "niveau de civilisation" suffisant pour devenir prêtres.

Cependant, pour rompre semblable tutelle, en 1967, l'archevêque de Manille prend sur lui d'y ouvrir un séminaire qui, après une seule année de préparation devait fournir un contingent de prêtres capables d'occuper les paroisses quittées par les missionnaires. Le sacerdoce représentait donc pour ces Philippines une occasion de promotion sociale. Néanmoins, ils furent tenus en étroite sujétion par le clergé espagnol et confinés dans des rôles secondaires: le premier évêque philippin fut seulement consacré en 1905...

Un clergé local

Depuis, les temps ont bien changé! Aujourd'hui, l'Église philippine est divisée en 48 circonscriptions ecclésiastiques sous la direction d'évêques et prêtres exclusivement philippins, à l'exception cependant des districts missionnaires du Sud où des évêques des missions étrangères s'occupent des populations musulmanes ou animistes.

Présentement, alors que la population totale des Philippines avoisine 37 millions d'habitants, les catholiques sont 30 millions, représentant ainsi 85 p. 100 de la population totale. Les prêtres et religieux ne suffisent plus à faire face aux nécessités pastorales en croissance. Leur répartition est indiquée au tableau 1.

Il faut dire aussi que la répartition du clergé n'est pas assurée de façon égale à travers le pays. Par exemple, dans l'archidiocèse de Manille vivent 10 p. 100 de la population totale des Philippines; les prêtres représentent 25 p. 100

du total du clergé philippin... Malgré un effectif de plus de 1.000 prêtres qui vivent ainsi dans son diocèse, le cardinal-archevêque de Manille, Mgr Ruffino Santos, dispose seulement de 162 prêtres diocésains. Ainsi à l'Athénée de Manille, plus de 100 pères jésuites occupent des fonctions dans l'enseignement et la recherche.

La justice sociale: des paroles mais non des actes...

Les prêtres philippins, au cours de ce Congrès de janvier, ont pris conscience de la nécessité d'aider la nation à résoudre ses problèmes sociaux. Problèmes qui ne sont pas particuliers aux Philippines puisqu'ils prévalent dans tous les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique.

Mais il est tout de même des problèmes spécifiques. Ainsi, aux Philippines le système de l'impôt est particulièrement aberrant: plus faibles sont les revenus, et plus élevée est l'imposition! par exemple, une famille qui a perçu en une année \$1.600 paie 10 p. 100 de taxes fiscales, alors qu'une autre famille, aux charges identiques, ayant perçu \$16.000 au cours de l'année, soit dix fois plus, paiera seulement 5 p. 100 d'impôts, soit la moitié moins!

L'accapement des richesses est tel que plus de 50 p. 100 du revenu national est concentré entre les mains d'une vingtaine de familles liées entre elles par des intérêts économiques et politiques communs. Et bien des fortunes ont été réalisées au détriment des travailleurs. Ainsi, le Père jésuite philippin J. Jessena, qui a vécu parmi les coupeurs de canne à sucre, partageant pendant quatre mois leurs conditions de vie, a, dans un rapport célèbre, dénoncé les méthodes d'exploitation dont ils étaient victimes: mauvaises conditions de travail, mauvais traitements inhumains, obligation de déposer les gains à l'administration et d'acheter denrées et marchandises à la coopérative de l'entreprise qui les leur fait payer le double ou le triple des produits des marchés ordinaires...

Autre exemple encore: le plein emploi est loin d'être réalisé! Les Philippines comptent parmi la population active, 5 p. 100 de chômeurs auxquels s'ajoutent environ 10 p. 100 de travailleurs en sous-emploi, c'est-à-dire occupés moins de 40 heures par semaine. Sont toutefois comptés comme travailleurs à plein temps: les marchands ambulants de cigares, les vendeurs de journaux, de billets de loterie, etc. Oh! certes, l'arsenal législatif est complet: la loi impose un salaire minimum; il existe une

Grande Charte du Travail... mais il n'est personne pour les faire respecter.

Prenons encore un exemple: le P. jésuite américain, Walter Hogan chargé de coordonner l'action sociale de la Compagnie de Jésus aux Philippines, fut très fortement applaudi quand, devant des auditoires choisis, il exposait et commentait les Encycliques papales. Mais, il n'en alla plus de même quand il décida non seulement de parler mais d'agir. Il créa donc des syndicats pour que les travailleurs s'unissent afin de faire prévaloir leurs droits. Ceux qui l'avaient applaudi devinrent ses adversaires acharnés, et se démenèrent tant qu'ils réussirent à le contraindre à quitter les Philippines. Après plusieurs années d'exil à Hong Kong, le P. Hogan vient de rentrer aux Philippines et de reprendre son apostolat considéré encore avec quelque défiance dans les milieux ecclésiastiques les plus conservateurs.

Une église en voie de développement

Comme le soulignait le P. Ivano Salonia, de l'Institut pontifical de Missions étrangères en poste à Manille, compte tenu du contexte politique, l'Église aux Philippines doit exprimer une présence chrétienne faite non seulement de belles paroles, d'exhortations, de lettres pastorales, mais d'action destinée à susciter une réelle promotion économique et sociale des masses.

Bien évidemment, le rôle le plus important du prêtre philippin est précisément de former les laïcs appelés à prendre la tête d'un mouvement de réformes sociales inspiré des principes chrétiens.

Aussi bien ne peut-on que louer le premier Congrès du clergé philippin de demander au prêtre d'avoir le courage de dénoncer l'injustice et ceux qui la commettent, à quelque classe qu'ils appartiennent, et de ne pas hésiter à partager le sort des opprimés.

L'Église des Philippines a compris la nécessité de mener le combat pour la justice sociale à temps car, déjà, d'autres forces sont là, prêtes à s'en faire les initiatrices mais de façon plus radicale en usant de tous les moyens possibles.

L'Église des Philippines est en quelques sorte une Église en voie de développement. La "révolution" chrétienne ne doit pas tarder, sinon, elle risquera d'être emportée par une "révolution" rouge plus radicale, celle-là.

Les principales étapes de l'Église aux Philippines

1521 — 31 mars: le P. Pedro de Valderama célèbre la première messe sur le territoire philippin. 1565 — Les missionnaires entreprennent l'évangélisation de l'archipel. 1578 — Le pape Grégoire XIII crée le diocèse de Manille et établit la hiérarchie philippine. Le premier évêque est le père dominicain Domingo de Salazar. 1684 — La première congrégation féminine est créée par Mère Ignacia del Espíritu Santo à l'intention des jeunes filles philippines. 1767 — Ordination du premier prêtre philippin. 1862 — Campagne en faveur des droits du clergé philippin: ses promoteurs les RRPP José Burgos, Mariano Gomez et Jacinto Zamora, sont traduits en justice par le gouvernement espagnol en 1872. 1902 — Léon XIII établit une administration ecclésiastique ordinaire dans le pays. 1905 — Consécration du premier évêque philippin, Mgr Jorge Barlin. 1907 — Premier Conseil paroissial à Manille, réorganisation de l'Église des Philippines. 1961 — Jean XXIII nomme le premier cardinal philippin, l'archevêque de Manille, Mgr Ruffino Santos.

1965 — A l'occasion du quatrième centenaire de la christianisation du pays, l'épiscopat philippin crée un Institut pour les missions étrangères. 1970 — Premier congrès du clergé des Philippines.

TABLEAU 1		
	1957	1969
Prêtres diocésains	1.430	2.187
Prêtres religieux	1.508	2.379
Religieux non prêtres	98	212
Religieuses étrangères non prêtres	172	204
Grands séminaristes	768	1.394
Religieuses philippines	2.509	5.178
Religieuses étrangères	984	1.081

Source: Catholic Directory of the Philippines, 1957 and 1969.

L'expérience de Val Morin

Les cryonautes peuvent-ils entrer dans l'hindouisme?

par GÉRARD MARIER

● L'abbé Gérard Marier est directeur du Centre de recherche prospective en éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il commente dans cette opinion libre l'expérience du festival indien tenu à Val Morin les 15 et 16 août dernier. Les sous-titres sont du Devoir.

Les jeunes se sont-ils mis à la recherche des voix hindoues comme leurs devanciers — mille années plus tôt — pour s'approprier, cette fois-ci, dans le service, l'amour, la méditation et les exercices du corps, une paix totale au-delà des vicissitudes du monde?

La constatation "les civilisations vont vers l'Occident" prend-elle une valeur particulière au festival indien de Val Morin les 15 et 16 août dernier?

La question est très complexe puisqu'il s'agit rien moins que d'analyser la rencontre des deux courants parmi les plus influents de l'histoire du monde, la technologie et l'hindouisme, chez les jeunes les plus sensibles, les plus informés et les plus idéalistes de tous les temps.

Entre Manseau et Val Morin

Une partie notable de la jeunesse semble attirée, sans doute, par les grands thèmes de l'Inde traditionnelle: le dépassement d'un monde tout à fait inconfortable parce que changeant, le panthéisme, la paix absolue, la maîtrise de soi, le respect de la vie, la méditation profonde, l'ascèse, la solitude, le yoga, la purification, la discipline. Cohérent et sérieux, cet ensemble des fins et de moyens est de nature à exercer une séduction auprès de la jeunesse autrême plus durable que les stupéfiantes à l'action plus aliénante que le rythme inhumain, le vide, les tabous sexuels, l'anonymat, le bruit, la pollution, dont ils prétendent délivrer.

Sous ce rapport, entre Manseau et Val Morin, la différence était saisissante. Vê-

gétariens, yogistes, disciples, détendus, amples dans leurs déplacements, serviables, absorbés dans un écrit de sage, silencieux, attentifs à la citière, à des danses classiques hindoues et à des maîtres d'Orient, nus sans exhibitionnisme et sans l'intention de choquer, par le simple souci, d'être plus eux-mêmes devant tous, les authentiques participants du festival indien avaient peu de chose en commun avec les disciples de la démente artificielle, de l'hallucination, de la Rh des festivals pop. Si, comme à Manseau, la fosse fondamentaliste était d'aller au-delà du monde changeant, les moyens en étaient tout à fait différents.

Mais je doute que la quête de l'hindouisme aille beaucoup plus loin que des emprunts souvent artificiels et rarement assimilés: trop de différences séparent les cultures orientales et occidentales pour que l'on passe de l'une à l'autre sans une longue et inépuisable familiarité et surtout sans un climat exceptionnel. Rentrant d'un séjour en Orient, j'ai senti à Val Morin jusqu'à quel point l'Inde et l'Amérique n'étaient pas sur le point d'échanger, si ce n'est des touristes contre des dollars.

Impossible liturgie

Autant les jeunes occidentaux sont dans l'impossibilité d'entrer dans l'esprit hindou, autant les maîtres de l'hindouisme échouent-ils dans leurs efforts pour créer une liturgie intelligible pour eux. A Val Morin, le cérémoniel destiné à marquer la suppression des barrières nationales était un peu ridicule par son simplisme américain: des ballons largués, des fils coupés entre les drapeaux nationaux, une clôture pétaradante abattue, un déplacement en hélicoptère. Quant à la marche sur le feu tant attendue, sommet du festival, elle ne m'a pas semblée, telle qu'exécutée, valoir guère mieux qu'un jeu de scout fort intrigant.

Ces maladroits des "Swami" sont toutefois parfaitement excusables quand on pense à la difficulté de l'Église québécoise à inventer une liturgie appropriée, alors qu'elle devrait être égale à nulle autre chez-nous.

Il y a cependant une raison plus profonde que les carences de l'hindouisme et le manque de préparation des jeunes qui interdit les voies indiennes, en dehors de quelques mimétismes réussis: le rapport

La marche sur le feu

J'ai demandé à une jeune fille, immédiatement après sa marche sur le feu, quel était

Suite à la page 2

QUÉBÉCOIS!

PARTICIPONS À L'ESSOR DE



L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

2189 est, Sherbrooke, Mtl. 133 - Tél.: 527-3624

Sans obligation de ma part veuillez me fournir les renseignements nécessaires

NOM.

PRÉNOM. Age.

ADRESSE.

VILLE. Tél.:

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

DEUTSCHE GRAMMOPHON **58**
12" MICROSILLON
SP. LE DISQUE
STEREO
GRAVURE UNIVERSELLE

- 136 226 MOZART: Eine kleine Nachtmusik "BEETHOVEN" - "Egmont" - Ouvertures S.M.T.A. "La Moïse" - L.S.T. Préludes - Berlin
136 257 DELIBES: Coppélia Ballet suite CHOPIN Les Sylphides, Von Karajan
136 275 PUCCHINI: La Bohème (extraits) R. Scotti
136 276 VERDI: La Traviata (extraits) R. Scotti
136 277 VERDI: Il Trovatore (extraits) A. Stella
136 278 THOMAS: Mignon (extraits) Solistes en français, L'Orchestre Lamoureux de Paris
136 366 HALLÉLUJA: HALLÉLUJA: Handel: Le Messie Mozart: Laudate Dominum Schubert: Ave Maria Bach: Gounod Ave Maria Bizet: Agnus Dei etc. Chœur de Berlin
136 340 MOZART: La Flûte Magique (extraits) Fischer-ESKAU
136 451 CHOPIN: 4 Scherzi no 1 & 4 Thomas Valéry, piano
136 483 MOZART: CONCERTO POUR TROMPETTES Haydn: Mozart: Telemann: Adol. Scherbaum: trumpet. VIRTUOSO TRUMPET CONCERTOS Jacchini Alberti, Torelli, Gabrieli, Adol. Scherbaum, trumpet
136 547 CONCERTOS POUR FLÛTE: Mozart: Blavet Jean-Marie Leclair: Aurel Nicotlet: flûte
136 549 VIRTUOSO TRUMPET MUSIC DE BOHÈME Rauf Scherbaum, trumpet
136 550 MOZART: Concerto pour clarinette WEBER Concerto pour clarinette Karl Leister, clarinette Orchestre philharmonique de Berlin
136 076 RACHMANINOV: Concerto pour piano 6 préludes Orchestre philharmonique de Berlin
136 118 BOILDIEU: Concerto pour Harpe - RODRIGO Concerto sérénade pour harpe et orchestre Nicanor Balboa, harpe
136 714 BACH: Concerto pour deux violons BEETHOVEN Deux romances pour violon et orchestre VIVALDI Concerto pour violon et cordes David et Igor Oistrakh, violons
136 755 VIVALDI: Concerto pour violoncelle Pierre Fournier, violoncelle Philharmonie de Berlin Georges Szell
136 775 BEETHOVEN: Concerto pour piano no 2 & 4 Wilhelm Kempff
136 777 BEETHOVEN: Concerto pour piano no 5 "Empeur" Kempff Philharmonie de Berlin
136 783 MOZART: Concerto pour piano no 17 & 21 "Thémis" M. J. Adjan
136 798 DEBUSSY: 21 chants, Fêtes Galantes, etc. Gerard Souza: Dalton Baldwin, piano
136 804 BEETHOVEN: Symphonie no 5 Orchestre philharmonique de Berlin - Von Karajan
136 811 STOCKHAUSEN: Gesang Der Junglinge und Kentaure Ensemble de l'équipement électronique de la radio d'Allemagne de l'ouest
136 815 MOZART: Symphonie no 40 & 41 "Jupiter" Philharmonie de Berlin
136 820 J.S. BACH: Concerto pour violon no 1 & 2 Concerto pour deux violons et cordes David et Igor Oistrakh
136 822 CHAIKOVSKY: Concerto pour piano no 1 Richter piano, Von Karajan
136 824 MOZART: Concerto pour piano no 22 & 6 BEETHOVEN: Concerto pour piano no 3 Richter piano, Von Karajan
136 890 NICANOR ZABALETTA: Recital de harpe, Debraux de Bach: Handel: Corelli: Faure: Albéniz: etc.
136 907 BACH: Œuvre pour orgue Toccatte et fugue Prélude et fugue Fantasia et fugue Karl Richter, orgue
136 920 STRAVINSKY: Le Sacre du Printemps par l'Orchestre philharmonique de Berlin
136 923 DEBUSSY: Les Mésalliances, L'Après-midi d'un faune, RAVEL: Daphnis et Chloé suite no 2 Herbert Von Karajan
136 924 BRAHMS: Symphonie no 1 Orchestre philharmonique de Berlin
136 947 ECHO CONCERTOS MOZART: Divertimento Haydn, "The Echo" VIVALDI: Concerto pour 2 violons et orchestre Festival Stravinsky
136 950 SVIATOSLAV RICHTER: Recital de piano, œuvres de Bach: Rachmaninov, Schubert, etc.
- 138 961 SIBELIUS: Concerto pour violon, Finlandia Christian Ferras, violon, Philharmonie de Berlin
138 964 BERLIOZ: Symphonie fantastique Orchestre Philharmonique de Berlin Von Karajan
138 966 VIVALDI: Concerto pour violoncelle COUPERIN Pièces en concert STRAVINSKY: Suite pour violoncelle et piano Fournier, violoncelle J.S. BACH: Sonates pour violon et clavecin no 2 & 6 David Oistrakh, violon
138 989 RAVEL: Boléro MUSSORGSKY: Tableaux d'une exposition Orchestre par Ravel Philharmonie de Berlin Von Karajan
139 010 MOZART: Divertimento no 10 & 11 L. Koch Orchestre von Karajan
139 013 LE BEAU DANUBE BLEU Musique de Johann Strauss et Josef Strauss
139 018 CHAIKOVSKY: Symphonie no 5 Philharmonie de Berlin Von Karajan
139 021 BEETHOVEN: Concerto pour violon Christian Ferras, violon Karajan
139 028 CHAIKOVSKY: Concerto pour violon et caprice italien Ferras, violon Herbert Von Karajan
139 031 OPERA INTERMEZZI: La Traviata: Cavalleria Rusticana, Il Pagliaccio
139 037 LITZ: Les Préludes et Rhapsodie Hongroise no 2 S.M.T.A. My Fatherland, partie 1 et 2 La Moudon Herbert Von Karajan
139 125 4 CONCERTOS POUR HARPE DU 18e SIECLE Echnier, Wagnell von Dittersdorf, Mozart SCHUMANN: Docteur Jeckel BEETHOVEN 41 "Leder" Adelaide Schubert 5 Lieder "La Truite" Fritz Wunderlich ten. Charles piano
139 155 VIEILLES ROMANCES ET CHANSONS FOLKLORIQUES ESPAGNOLES Milan Mulduran, Harpe
139 159 MOZART: Symphonies no 26, 31, 34 Philharmonie de Berlin, Karl Böhm, cond.
139 162 SCHUBERT: Symphonies no 5 & 8 "Unfinished" Karl Böhm
139 166 RODRIGO: Concerto de Aranjuez pour Guitare Siedgried Behrend, guitare
139 167 MUSIQUE POUR GUITARE SEULE: Œuvre de De Vries, J.S. Bach, De Falla etc. Behrend, guitare
139 196 MOZART: Concerto pour piano no 14 et 24 Geza Zorba, piano et guitare
139 300 BEETHOVEN 3 Sonates pour piano no 14, 24, 2 "Pathétique" "Moonlight" Wilhelm Kempff
139 301 BEETHOVEN: Sonates pour piano no 21, 25, "Waldstein" Pastoral "Wilhelm Kempff
139 365 Musique Guitare Espagnole de 5 siècles - Vol. 1 Narciso Yepes
139 445 Les Nuits de Moscou - Chœur des Coqs du Don
139 004 MOZART: Eine kleine Nachtmusik Berlin Phil. Von Karajan
139 318 MOZART: Sonates KV311-KV330 - KV485 & KV511 Eschbach
139 319 MOZART: Piano concerto no 13 & 19 Geza Ando
139 321 BACH: Prélude & fugue BWV 552-548-529-650 & 645 Karl Richter
139 322 SCHUBERT: Sonate D. 840 D. 900 & 664 Wilhelm Kempff
139 323 SCHUBERT: Sonates 960 & Scherzo D. 593 Wilhelm Kempff
139 325 BACH: Préludes & Tocates BWV 544-540-543 & 654 Karl Richter
139 362 CARL ORFF: Corinthe Burgo: Fisher-Decker-Chœur et Orchestre Berlin - Dirigent: Eugene Knapp
139 385 SCHUBERT: Symphonie no 5 & 33 (K. 319) - Berlin Phil. Karl Böhm
139 406 MOZART: Symphonie no 28 & 29 - Berlin Phil. Karl Böhm
139 416 CARL LOEWE: Balladen - Dietrich Fischer - Dieckow
139 419 NICANOR ZABALETTA: Harpe - Joze Bach - Kuremsholtz Vichi etc.
139 424 PAGANINI: Concerto violon no 1 & 2 - Sigmund Ashkenazi - violon
139 437 MOZART: Quatuor à cordes K. 575 & 590 - Amadeus quartet
139 440 RODRIGO: Concerto de Aranjuez - Narciso Yepes
139 447 MOZART: Concerto no 27 & no 1 - Geza Ando
139 458 DEBUSSY - Suite Bergamasque, danse & 2 Arabesques Tomas Votava - piano

TOUS LES DISQUES DU CATALOGUE
DEUTSCHE GRAMMOPHON ET ARCHIVES
SONT ÉGALEMENT EN VENTE

DISQUE 12" MICROSILLON PRIX MONTROSE
STÉREO GRAVURE UNIVERSELLE
58
PRIX DU MANUFACTURIER 6.98
CLASSIQUE le disque

- 70205 Mozart: Quint, clarinette - Quatuor Barchet
70206 BACH - Sonates orgue 1 & 2 M.C. Alain
70207 BACH - Sonates orgue 3 & 4 M.C. Alain
70208 BACH - cant. 140 & 85 dir. par Fritz Werner
70209 BACH, cant. 80 & 87 dir. par Fritz Werner
70210 BACH - Cantates 65 & 6, vol. VI dir. par Fritz Werner
70211 HANDEL - water music orch. de P. Pallard
70212 MONTEVERDI, plaumes motets dir. R. P. Martin
70213 VIVALDI - les Mésalliances, Redel Orch. M. J. Adjan
70214 BACH, cant. 78 & 67 Fritz Werner
70215 TELEMANN: Concertos pour orgue, Redel Orch. M. J. Adjan
70216 MAJURET: Lully, fantaisies
70217 BACH, orgue M.C. Alain vol. 3
70218 BACH, orgue M.C. Alain vol. 4
70219 HANDEL - int. conc. orgue M.C. Alain
70220 HANDEL - int. conc. orgue M.C. Alain
70221 HANDEL - int. conc. orgue M.C. Alain
70222 HANDEL, int. conc. orgue M.C. Alain
70223 BACH, son. violon clavier Rampall-Veyron-Lacroix
70224 BACH, son. violon clavier Rampall-Veyron-Lacroix
70225 BACH, cant. 26, 130 & 61 Fritz Werner
70226 DEBUSSY: sonates, danses Laskine Rampall
70227 BACH: Orgelbüchlein 1, vol. 5 M.C. Alain
70228 BACH: Orgelbüchlein 2, vol. 6 M.C. Alain
70229 BACH, orgue M.C. Alain vol. 7
70230 BACH, orgue M.C. Alain vol. 8
70231 ALBRECHT - Egede
70232 VIVALDI: conc. sonates Veyron-Lacroix
70233 HANDEL - Royal Fireworks Pallard
70234 REMBAU: Concertos pour orgue de P. Pallard
70235 FAURE - Requiem - Louis Fremaux
70236 RAVEL: Daphnis et Chloé dir. P. Pallard
70237 DELAND: DE PROFUNDIS J. F. Pallard
70238 TELEMANN: Concertos Dir. Kurt Redel
70239 BACH: orgue M.C. Alain vol. 9 orgue Frobenius de l'église de Middelst. Danemark
70240 BACH: Orgue M.C. Alain Orgue Frobenius de l'église de Middelst. Danemark
70241 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70242 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70243 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70244 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70245 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70246 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70247 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70248 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70249 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70250 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70251 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70252 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70253 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70254 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70255 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70256 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70257 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70258 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70259 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70260 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70261 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70262 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70263 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70264 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70265 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70266 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70267 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70268 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70269 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70270 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70271 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70272 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70273 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70274 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70275 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70276 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70277 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70278 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70279 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70280 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70281 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70282 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70283 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70284 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70285 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70286 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70287 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70288 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70289 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70290 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70291 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70292 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70293 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70294 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70295 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70296 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70297 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70298 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70299 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70300 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70301 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70302 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70303 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70304 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70305 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70306 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70307 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70308 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70309 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70310 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70311 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70312 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70313 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70314 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70315 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70316 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70317 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70318 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70319 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70320 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70321 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70322 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70323 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70324 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70325 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70326 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70327 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70328 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70329 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70330 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70331 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70332 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70333 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70334 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70335 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70336 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70337 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70338 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70339 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70340 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70341 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70342 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70343 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70344 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70345 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70346 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70347 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70348 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70349 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70350 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70351 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70352 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70353 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70354 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70355 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70356 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70357 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70358 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70359 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70360 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70361 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70362 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70363 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70364 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70365 MESSIAEN: Indes temps, Huguette Fernandez
70366 MESSIAEN

informations

Contrairement aux prévisions

Le déficit budgétaire américain pourrait atteindre \$10 milliards

par Claude Moisy, de l'AFP

WASHINGTON (AFP) — M. David Kennedy, secrétaire américain au trésor, a admis publiquement pour la première fois hier que le déficit du budget américain pour l'année financière en cours dépasserait les 1,300 milliards de dollars prévus au mois de mai. Il en a

profité pour blâmer une fois de plus l'homme dépendant du Congrès.

Des sources proches de l'administration évaluent maintenant le déficit budgétaire aux environs de \$10 milliards et prévoient que pour la prochaine année financière, celle qui commencera

le 1er juillet 1971, il pourrait s'élever à \$20 milliards.

Dans un discours qu'il a prononcé à Salt Lake City, M. Kennedy a fait preuve d'optimisme sur l'évolution de l'économie américaine et a estimé qu'il n'était plus nécessaire pour le gouvernement de poursuivre à tout prix une politique d'équilibre budgétaire. Mais il a tout de même mis le pays en garde contre un retour aux déficits budgétaires systématiques qui ont déclenché l'inflation.

Lorsque le président Nixon avait présenté en janvier dernier son projet de budget pour l'année financière commençant le 1er juillet, il avait prévu un excédent des recettes sur les dépenses de \$1,3 milliard qu'il estimait indispensable pour assurer le succès de sa politique anti-inflationniste.

Excès d'optimisme

Trois mois plus tard, le gouvernement admettait qu'il avait été trop optimiste en raison du ralentissement de l'activité économique qui diminuait le rendement de l'impôt. Le surplus budgétaire faisait déjà place à un déficit alors estimé à 1,3 milliard.

Les informations réunies depuis que cette prévision a été faite en mai indiquent que le déficit sera supérieur à 1,3 milliard, a dit hier M. Kennedy sans faire publiquement de nouvelle prévision.

Pour l'année financière qui s'est achevée le 30 juin dernier, le budget des Etats-Unis s'était soldé par un déficit de 3,9 milliards alors que M. Nixon s'était flatté de pouvoir réaliser un surplus de six milliards de dollars lorsqu'il était arrivé au pouvoir.

La crainte d'un nouveau déficit beaucoup plus important que prévu pour l'exercice en cours explique l'insistance avec laquelle le président Nixon et ses ministres dénoncent maintenant l'irresponsabilité financière du Congrès. Ils accusent la majorité démocrate d'augmenter les dépenses de l'Etat sans voter un accroissement correspondant de la fiscalité pour des considérations électorales et sans se soucier des effets inflationnistes de cette politique.

internationales

La défense de Phnom Penh s'organise

PREK KRAPAO, Cambodge (AFP) — Les chasseurs bombardiers à hélices "T-28" ont bombardé hier au Napalm des positions nord-vietnamiennes à huit kilomètres au nord-est de Phnom Penh. La menace sur les défenses du nord de la capitale ne cesse en effet de s'aggraver.

Les avions cambodgiens sont intervenus après que la ville de Prek Tameak, à quinze kilomètres au nord-est de Phnom Penh, eut été attaquée. Trois bataillons d'infanterie ont été envoyés en renfort à Prek Krappao, sur le Mékong, distant de 5 km.

De leurs positions dans les environs de Prek Krappao, a déclaré un expert militaire, les Vietcong et les Nord-Vietnamiens, qui ont montré au cours des combats qu'ils disposent d'un armement lourd, pourraient atteindre Phnom Penh avec des roquettes de 122 mm.

Des patrouilles de sécurité ont été mises en place hier soir à Phnom Penh et un bataillon stationné dans la banlieue, sur la route de Prek Tameak. Des vedettes armées patrouillent sans arrêt sur le Mékong en grue.

Le haut commandement souligne cependant que la capitale est à l'abri d'une attaque majeure. Presque entièrement entourée par les eaux en raison de la saison des pluies, la ville est dotée de trois périmètres de défense, tous "très solides".

Une grande attaque sur Phnom Penh est considérée comme improbable à quelques semaines de l'ouverture de

la conférence des non-alignés à Lusaka, au cours de laquelle le prince Sihanouk tentera, pense-t-on, d'obtenir un soutien ou même une reconnaissance.

L'aide américaine

Entre-temps, à Washington on apprenait de source officielle que les Etats-Unis ont mis au point leur nouveau programme d'aide militaire au Cambodge, dont les détails seront sans doute publiés au début de la semaine prochaine.

M. Robert McCloskey, le porte-parole du département d'Etat s'est borné hier à indiquer qu'une décision avait été prise par le gouvernement sur les modalités du nouveau programme d'aide militaire, mais qu'elle faisait encore l'objet de discussions avec le Congrès.

Les Etats-Unis ont repris progressivement leur aide militaire au Cambodge en mars dernier, peu de temps après le renversement du prince Norodom Sihanouk par le général Lon Nol. Jusqu'à la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire pendant approximativement trois mois, cette aide militaire s'est élevée à 8,9 millions de dollars, essentiellement sous forme d'armes légères. On sait que le gouvernement américain a l'intention d'accroître le volume de son aide aux forces cambodgiennes qui pourraient atteindre 50 millions de dollars au cours de la nouvelle année fiscale.

Ce programme d'aide militaire se heurte toutefois à l'opposition d'une partie du Congrès.



Le roi Hussein de Jordanie est arrivé, hier, au Caire pour une visite de trois jours qu'il emploiera à discuter avec le président Nasser de la position des deux pays dans le conflit israélo-arabe. C'est la première fois que les deux chefs d'Etat se rencontrent depuis qu'ils ont accepté le Plan Rogers. Ils vont se concerter sur la stratégie à suivre à l'égard d'Israël dans les pourparlers qui devraient débiter bientôt dans le cadre de la mission Jarring. Un autre problème sera très vraisemblablement au cœur de leurs conversations: celui des Palestiniens. L'impression prévaut qu'aussi bien les responsables égyptiens que ceux du mouvement de résistance Al Fatah souhaitent une réconciliation après les incidents qui ont suivi l'acceptation égyptienne du Plan Rogers. Une délégation d'Al Fatah a passé trois jours au Caire cette semaine, puis elle est partie pour Tripoli, mais doit repasser dans la capitale égyptienne en fin de semaine. (Téléphoto AP)

En attendant Thuy

Bruce boycotte la 80ème séance sur le Vietnam

PARIS (AFP) — Après avoir participé aux deux dernières séances de la conférence sur le Vietnam, M. David Bruce en a boycotté, hier la troisième tenue depuis son arrivée à Paris, le 3 août. Il est resté à travailler dans son bureau, a déclaré son adjoint, M. Philip Habib. Manifestement, M. Bruce attend le retour de M. Xuan Thuy, annoncé

pour "bientôt" par la délégation nord-vietnamienne et qui, pensent-on, pourrait avoir lieu au début de la semaine prochaine.

La séance — la 80ème — n'a donc été, une fois de plus, qu'une séance d'attente. Après le geste de M. Bruce, M. Habib l'a également bien marqué en réduisant son discours à quelques phrases. "Nous attendons que vous changiez d'attitude" a-t-il dit à l'autre côté. "Il est certain que pour avoir un sens, des négociations devaient être menées dans un climat réellement conciliant et sans exigences de conditions préalables manifestement inacceptables" a-t-il précisé. Le délégué nord-vietnamien, M. Nguyen Minh Vy, lui a répondu: "Comment peut-on favoriser un climat réellement conciliant si les Etats-Unis maintiennent toujours leurs conditions préalables rigides?"

Le fait est qu'à la veille de ce que l'on espère devoir être un nouveau départ de la négociation — avec l'arrivée de M. Bruce et le retour de M. Xuan Thuy — les deux camps ont pris soin de marquer, plus catégoriquement que jamais, leurs positions. C'est ce qu'on fait, hier encore, le délégué du gouvernement du Sud-Vietnam, M. Pham Dang Lam, et celui du gouvernement révolutionnaire provisoire sud-vietnamien, M. Nguyen Van Tien.

La bataille pour la présidence est engagée, au Chili

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — Les 3.539.747 électeurs inscrits du Chili sont conviés aux urnes, le 4 septembre prochain, pour élire un successeur à M. Eduardo Frei (démocrate-chrétien) président de la République chilienne, dont le mandat, fixé à six ans, arrive à expiration. Trois candidats briguent les suffrages: MM. Jorge Alessandri (candidat conservateur), ancien chef de l'Etat, Radomiro Tomic (démocrate-chrétien) et le sénateur Salvador Allende (socialiste), candidat unique de la gauche.

La constitution, en vigueur depuis 1925, prévoit que le président de la République doit réunir, pour être élu, plus de 51% des suffrages. Au cas où les candidats n'obtiendraient que la majorité relative, le Congrès se réunirait 50 jours après la date de l'élection et, conformément à une tradition, confirmerait le vote populaire. Les observateurs s'accordent pour estimer qu'aucun des candidats n'obtiendra la majorité absolue mais qu'une surprise est possible, le 24 octobre prochain, au Congrès.

Ils font observer en effet que M. Jorge Alessandri (conservateur), apparemment le mieux placé des candidats en présence, ne dispose pas d'une majorité de fait au Congrès. Bien que les leaders de la droite et de la gauche aient affirmé qu'ils voteront pour le candidat le mieux placé, quel qu'il soit, les démocrates-chrétiens ne se sont pas prononcés. Si M. Tomic (démocrate-chrétien) suit M. Alessandri à quelques milliers de voix près, les démocrates-chrétiens pourraient, avec l'aide de la gauche, faire opposition au candidat conservateur — au moins en théorie.

Les chances de chacun

Aussi, pour la première fois depuis trente ans, une véritable fièvre politique dévore le Chili, alors que le début de la campagne avait été terne, aux dires des observateurs. Mais au cours des derniers mois, plusieurs événements sont venus en bouleverser le déroulement.

M. Jorge Alessandri, soutenu par le parti national (droite conservatrice) dirigé par M. Onofre Jarpa, grand favori des

élections en décembre dernier, a vu sa cote baisser dans les premiers mois de 1970, à la suite du malaise provoqué par des rumeurs de coup d'Etat militaire. Désormais, après de récents incidents — au cours desquels trois jeunes gens, ont été tués — M. Alessandri s'attache à incarner la paix intérieure et l'autorité. Ses arguments semblent porter, et il est à nouveau donné gagnant sans qu'on puisse lui assurer la majorité absolue.

M. Radomiro Tomic, dont la nomination par le parti démocrate-chrétien avait suscité des controverses du fait qu'il était peu connu du public, a pris un départ difficile dans la campagne électorale mais une activité intense lui a permis de combler son retard et d'inquiéter maintenant sérieusement le candidat conservateur.

Quant au sénateur socialiste Salvador Allende, dont la désignation comme candidat unique de la gauche avait provoqué des dissensions à la fin de l'année dernière entre communistes, socialistes et radicaux, réunis dans le Comité de l'union populaire, il avait réussi par sa mesure et sa prudence, à refaire l'unité autour de son nom. L'ordre de grève générale lancé le 8 juin dernier par la centrale unique des travailleurs d'obédience communiste semble avoir remis en cause cette unité.

Le rôle de la violence

Aujourd'hui, une nouvelle question se pose. La violence qui pour la première fois fait partie intégrante de la campagne électorale a fait naître un doute dans l'esprit de nombreux hommes politiques: les élections auront-elles lieu?

Le président Frei a lui-même évoqué ce doute au lendemain des troubles du mois de juin en disant que "des groupes minoritaires voulaient empêcher le déroulement des élections..." La même inquiétude règne chez les représentants de la droite et de la gauche.

La droite accuse la démocratie-chrétienne de faiblesse. La gauche accuse la droite de fomenter une "campagne de terreur" pour préparer un terrain propice à un coup d'Etat militaire. Le climat politique s'alourdit chaque jour davantage.

La droite chilienne a trouvé dans les difficultés économiques de Cuba et l'assassinat de divers otages politiques par des groupes révolutionnaires les éléments de sa campagne. M. Alessandri a stigmatisé les divisions de la gauche, qui prétend être seule capable de répondre "aux justes exigences du peuple". Les électeurs jugeront, s'ils s'y retrouvent. Sinon, le parlement tranchera. La "bataille" pour la présidence est engagée.

**SUR L'EAU-
DANS
L'EAU
A-T-T-E-N-T-I-O-N**

Les Antipropos de Jean Lévesque



"Directeur de conscience" et astrologue

Qu'il soit bien clair que nous n'avons pas l'ambition de résoudre ici les problèmes que soulèvent l'astrologie et les astrologues chez nous. Encore moins voulons-nous alimenter les disputes en jetant de l'huile sur le feu. Enfin, autant nous respectons la foi de chacun comme les personnes qui défendent honnêtement la leur, autant nous condamnons sans ambages tout charlatanisme. Et il n'est pas besoin d'une thèse pour s'élever contre le charlatanisme, le dire suffit. A chacun ensuite de tirer ses propres conclusions, dans quelque sphère d'activité qu'on soit.

L'astrologie connaît depuis quelque temps une recrudescence de popularité inouïe dans le monde, ici comme ailleurs. À partir de cette rage, au Québec, nombre de personnes sérieuses ont commencé à s'interroger et à apporter des réponses à la question: mais pourquoi cet engouement?

Il est clair que la foi religieuse connaît une baisse au Canada français, peut-être inversement proportionnelle à la hausse des cotes d'écoute d'émissions astrologiques. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour conclure à la recherche d'une sécurité nouvelle, à l'heure où la société humaine en général, et particulièrement la société québécoise, connaissent en si peu de temps tant de remises en question.

En dehors de cette observation, et les charlatans ayant au préalable été condamnés, peut-on rejeter du revers de la main l'astrologie comme telle? C'est là, à notre humble avis, que se pose la vraie question.

L'an dernier, le professeur René Dubos, de l'Institut Rockefeller, déclarait au congrès annuel de l'association américaine pour l'avancement des sciences, que trop peu de gens sont occupés à étudier comment la révolution de la terre autour du soleil et la rotation de la lune autour de la terre façonnent la personnalité humaine.

Au cours de la dernière grande guerre, nombre de savants observaient les effets des phénomènes magnétiques et leurs fatales répercussions sur les habitants du Vieux Continent. Nombre de livres et de traités, signés de scientifiques reconnus, ont corroboré les constatations prouvant que le passage de taches solaires à travers le méridien central du Soleil coïncidait avec des morts subites et une aggravation des maladies chroniques, notamment en France et en URSS. Par ailleurs, qui ignore l'effet des lunaisons sur la végétation et sur les marées?

D'autre part, nombre de personnalités n'ont pas hésité, sinon à faire de l'astrologie une science, en tout cas à se poser des questions fort pertinentes là-dessus. Citons simplement les noms de Leibnitz, Kant, Balzac, Einstein.

Si le soleil et la lune influencent au premier degré la vie sur la terre, pourquoi les petits terriens que nous sommes seroient-ils exempts de ces influences?

On comprendra, bien sûr, la question que nous nous posons. Dans l'astrologie, on s'arrête la science et on commence le charlatanisme? Il y a un monde entre la science astrologique balbutiante et les horoscopes. C'est ce monde qu'il serait intéressant pour les experts d'étudier, chacun dans leur domaine, pour nous en faire ensuite part.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, une saine et prudente ouverture d'esprit s'impose. Il faut songer qu'on a déjà emprisonné l'homme qui voulait que la terre soit ronde et qu'elle tournait autour du soleil. La connaissance humaine est si limitée qu'elle laisse beaucoup de place aux interrogations. Ces interrogations doivent cependant aller de pair avec un souci d'éducation et d'instruction populaires. Devant un citoyen formé et dont le libre arbitre fonctionne, la crédulité recule et les charlatans disparaissent d'eux-mêmes, qu'ils fassent des sciences occultes ou de la politique...

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

Bagdad sévit contre des Égyptiens

(D'après l'AFP) — L'inimitié entre l'Égypte et l'Irak, écluse au lendemain de l'acceptation par le RAU du plan Rogers, que l'Irak pour sa part a condamné, s'est exprimée depuis quelques jours par un nouveau degré d'escalade: délaissant pour l'instant les offensives verbales, les deux pays se sont livrés au harcèlement policier.

Après la fermeture, lundi au Caire, de la Maison de l'Irak, sur l'ordre du gouvernement égyptien et la tentative d'enlèvement d'un diplomate

irakien par des hommes des Services spéciaux égyptiens, c'était au tour de Bagdad, hier, de riposter. Cinquante-cinq ressortissants égyptiens ont été arrêtés dans la capitale irakienne et sont détenus dans un bâtiment de la Sécurité générale; les autorités irakiennes ont en outre posé les scellés sur la porte du Centre commercial égyptien à Bagdad; enfin, l'ambassadeur égyptien a été "retenu" par la police pour "vérification d'identité".

La Fédération des ouvriers égyptiens a aussitôt protesté, lançant un appel aux syndicats arabes tandis que l'Agence d'information du Moyen-Orient (égyptienne) décidait de fermer provisoirement son bureau de Bagdad en raison de la tension qui existe présentement entre les deux pays.

Dans son appel, la Fédération des ouvriers égyptiens affirme que "depuis que le parti Baas a pris le pouvoir en Irak, ce pays a joué un rôle négatif dans la lutte contre Israël, se contentant de mots d'ordre et de slogans".

Un comité de l'ONU se rebiffe contre la pollution des fonds marins

NATIONS-UNIES, Genève (AFP) — Le comité de l'ONU sur l'utilisation pacifique des fonds marins, réuni à Genève depuis le 3 août, a adopté hier une déclaration exprimant au secrétaire général des Nations Unies ses "préoccupations" à la suite de l'immersion dans l'Atlantique, par la marine américaine, de gaz innervants.

"Le comité saisit cette occasion, indique la déclaration, pour lancer un appel à tous les gouvernements afin qu'ils s'abstiennent d'utiliser les fonds marins comme un dépôt

de matières toxiques, radioactives et autres produits nocifs de nature à porter un dommage sérieux à l'environnement marin". Elle ajoute: "Le comité a pris note des assurances données par la délégation des Etats-Unis affirmant que d'efficaces précautions avaient été prises afin de limiter les éventuelles conséquences préjudiciables de cette opération, et que pareille opération ne se répéterait plus."

Au cours de la séance, précisément consacrée à la lutte contre la pollution de l'environnement marin, le représen-

tant américain, M. John Stevenson, a déclaré, non sans humour, que si le projet de convention présenté par son pays au début de la session et instituant un régime international des fonds marins avait été adopté, les parties contractantes auraient pu traîner les Etats-Unis devant un tribunal. "Mon pays, a-t-il dit, aurait été contraint de se conformer à la décision de ce tribunal et l'aurait fait. Les propos que je tiens n'impliquent pas cependant que l'opération en question aurait été nécessairement en violation de la convention. Je suis même convaincu du contraire", a-t-il déclaré.

Pour sa part, le représentant de l'Islande, M. Hannes Kjartansson, a affirmé que "la mer devenait une gigantesque poubelle" et a demandé la convocation d'une conférence internationale pour élaborer un traité de contrôle et de lutte contre la pollution.

Contamination par le plutonium, au Nevada

WASHINGTON (AFP) — Soixante-cinq mille hectares du polygone d'essais atomique du Nevada sont contaminés par du plutonium qui y a été déversé en 1958 et dont l'effet pourrait se faire sentir pendant des milliers d'années, affirme un rapport préparé par la Commission de l'énergie atomique qui doit être soumis au conseil de l'environnement.

En outre, 49 sites, d'une superficie totale de 3,000 hectares, on été barricadés et leur accès interdit à tout être humain, les radiations du plutonium pouvant y être mortelles.

La superficie totale des régions contaminées correspond à environ un cinquième de celle du polygone d'essai situé à une centaine de kilomètres (60 milles) au nord-est de Las Vegas dans le Nevada.

Le plutonium qui pollue ainsi le désert y a été répandu lors d'essais faits en 1958 pour déterminer si la chute d'un avion portant des bombes nucléaires déclencherait une explosion. Les essais ont

prouvé qu'aucune crainte de cette sorte n'était fondée, tant que les bombes ne sont pas amorcées.

Depuis la signature de l'accord de 1963 sur l'interdiction des essais atomiques et nucléaires dans l'atmosphère, les 210 essais effectués officiellement par les Etats-Unis ont été souterrains. Environ sur 12 a donné lieu à de légères fuites observées au-delà des limites du site de l'explosion.

Le budget de défense d'Israël a augmenté de 450%

TEL AVIV (AFP) — Le budget de la défense nationale a augmenté de quatre cent cinquante pour cent depuis la fin de la guerre des six jours, et dépasse cinq milliards de livres israéliennes, a déclaré hier au cours d'une interview à la télévision M. Pinhas Sapir, ministre des finances.

Thomcliffe
Restaurateur, P.A. Route 11
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par l'Autoroute des Laurentides
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.
Pour réservations Appelez 625-2434.

ABONNEMENTS-VACANCES

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

	CANADA	ÉTATS-UNIS
2 semaines	\$2.00	2.50
3 semaines	3.00	3.75
4 semaines	4.00	5.00
5 semaines	4.50	6.00
6 semaines	5.00	7.00
7 semaines	5.50	8.00
8 semaines	6.00	9.00

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins trois jours à l'avance à Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre sans frais additionnels durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée. (Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle)

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

arts

et

spectacles

Le musée des B. A. a des problèmes

MONTREAL — Le vénérable Musée des beaux-arts de Montréal, dont on exige de plus en plus, en 110 années d'existence, souffre aussi de problèmes financiers.

En plus de préserver et faire connaître les chefs-d'œuvre du passé, on en attend aussi une présentation des nouvelles tendances des arts visuels.

Pourtant, le directeur David Gies Carter se voit forcé d'affirmer: "D'ici à ce que nous obtenions du secours financier, nous ne pouvons plus accepter d'expositions, à moins qu'elles ne soient entièrement défrayées".

Le président du musée, Sean R. Murphy, a affirmé l'an dernier, "D'ici à ce que nous obtenions du secours financier, nous ne pouvons plus accepter d'expositions, à moins qu'elles ne soient entièrement défrayées".

"A moins qu'on ne nous aide encore plus, ajoutait-il, nous devons réduire sensiblement l'activité et les services du musée."

Les expositions furent les premières à souffrir.

Léo Rosshandler, directeur adjoint du musée, explique cette situation précise.

"Nous n'obtenons pas l'aide dont nous avons besoin. Le Conseil des arts de la ville de Montréal nous a accordé \$75,000 l'an dernier, mais nous avons demandé \$200,000 à la province et n'avons obtenu que les \$50,000 habituels."

"Le Conseil des arts du Canada nous a donné \$150,000, mais sous conditions, et je ne peux les en blâmer. On nous a suggéré de limiter nos déboursés pour réduire notre déficit."

"Nul n'a l'idée de ce qu'il en coûte pour monter une exposition ordinaire: frais imprévus, traduction dans le cas de Montréal, assurance, recherches, sans compter le transport et la publicité."

Livre blanc

"Lorsqu'on a présenté le Livre blanc sur la taxation, dit M. Carter, cela a réduit nos espérances: nous ne pouvions accepter des dons offrant plus de 10 pour cent de remise sur les impôts, parce que nous sommes une société privée, lancée par un groupe de citoyens intéressés."

"Ceux qui veulent faire des dons à un musée ou une galerie d'Etat, comme la Galerie nationale ou le Musée d'art contemporain, peuvent réclamer une déduction de 100 pour cent de la valeur de leur don."

Selon M. Carter, plus de 80 pour cent de la collection du musée provient de donations.

"Nous devons pouvoir encourager les donateurs, grâce à un dégrèvement d'impôt," conclut-il.

Les critiques d'art sont partis à Québec

Les 110 critiques et historiens d'art, nos invités dans le cadre de la XXIIème Assemblée générale de l'AICA, sont partis hier soir pour Québec où un programme chargé les attend. Outre les réceptions officielles, de nombreuses visites sont prévues dans les Musées de la ville, petits et grands, ainsi qu'une excursion à l'île d'Orléans. Après le dîner, les congressistes se rendront à l'aéroport pour s'envoler vers Ottawa, où se tiendra la partie la plus importante du Congrès.

Pendant les quatre jours passés à Montréal, les critiques ont consacré leurs matinées aux sessions de l'Assemblée générale, où, sous la présidence de M. Berger, furent débattues des questions internes à l'AICA: Admission de nouveaux sociétaires, rapports financiers, projets de budget, rapport moral du Secrétaire, général, Renouvellement des membres élus du Conseil d'Administration, relations avec l'UNESCO, fixation de la XXIIIème Assemblée générale. Durant leurs après-midis, les congressistes ont pu visiter Terre des Hommes (lundi) et en particulier le Pavillon des peintres canadiens, Habitat, la collection CIL et l'Association des Sculpteurs du Québec (mardi), la Maison des Arts, La Sauvegarde, les Galeries de Montréal et le Musée des Beaux-Arts (mercredi).

Il semble que tout se soit passé dans la bonne humeur et que nos invités aient apprécié notre sens de l'hospitalité, mais ils souffrent quelque peu du programme chargé et du peu de liberté qu'ils auraient aimé utiliser à visiter la ville à leur guise et sans guide. Hormis les quelques sculpteurs et peintres rencontrés au siège de l'Association, mardi soir, les délégués de l'Association internationale des critiques d'art n'ont pas eu l'occasion de rencontrer d'autres créateurs québécois qui pourtant n'ont pas non plus cherché à établir des contacts qui pourtant auraient pu être fructueux.

Le Festival de Venise

Succès pour Rossellini, échec pour Albicocco

VENISE — Le 31ème Festival d'art cinématographique de Venise s'est ouvert mercredi au "Lido", dans une atmosphère mêlée d'indifférence et de polémique. Il se terminera le 1er septembre.

Après les contestations dont il a été l'objet en 1968 le Festival n'a pas su en effet se transformer, comme le souhaitent à la fois les critiques, mécontents de l'immobilisme des responsables, et le public, indifférent à une manifestation qui ne lui offre même plus les petits scandales qui "pimentaient" les festivals d'antan.

En attendant le festival de l'an prochain qui sera doté d'un nouveau statut promis par le directeur, M. Ernesto Laura, le programme de l'année 1970, année de transition, vaut surtout, et paradoxalement, par les films qui seront présentés hors-programme.

Au nombre de ceux-ci, trois oeuvres tournées pour la télévision par trois metteurs en scène italiens: "Socrate" de Roberto Rossellini, "Les Clowns" de Federico Fellini et "La Stratégie de l'araignée" de Glauber Rocha au titre internationaliste "Des Lèvres" de Ewa Swann.

Avec "Socrate", a expliqué Rossellini, j'ai voulu décrire la vie quotidienne d'Athènes et les journées du philosophe, ses rencontres avec toutes sortes de gens, ses discours jamais

abstraits, ni pompeux, et son sens de l'humour. Ce film, a ajouté le metteur en scène, est une partie de l'oeuvre d'information et d'éducation que, depuis quelques années, j'essaie de réaliser au moyen de la télévision, "Louis XIV", "Les Actes des Apôtres" — car, à mon avis, le défaut de notre société est le manque d'informations".

En illustration de ces propos, Roberto Rossellini est parti pour le Chili où il doit présenter un rapport à la conférence internationale des organismes de télévision de l'Amérique latine. Ensuite, le metteur en scène italien présentera au Pérou, en Colombie et en Equateur, un autre film qu'il a réalisé pour la télévision: "L'Histoire de la lutte de l'homme pour sa survie". Il n'assistera donc pas à la projection de son "Socrate" à Venise.

Sur le plan du nouveau cinéma et du cinéma d'avant-garde, les participants à ce Festival attendent avec curiosité, outre le film de Bernardo Bertolucci "La Stratégie de l'araignée", l'oeuvre (présentée au programme officiel celle-là) de Glauber Rocha au titre internationaliste "Des Lèvres" de Ewa Swann (Ewa Swann) met le feu à la clinique et s'entend avec l'aide du journaliste qui devient amoureux d'elle et se transforme à son tour en pyromane pour donner à la jeune femme une preuve de son amour. Une île arbrera leur amour. On ne jugera que ce que la maladie soit ar-

"L'Enfant terrible" du cinéma italien, Carmelo Bene, intitulé "Don Juan".

Un seul prix sera décerné cette année au cours du Festival, et il ne donnera lieu à aucun "suspense" puisque le lauréat a déjà été désigné: il s'agit d'Orson Welles qui sera honoré comme "maître du cinéma".

A propos du changement de dates du Festival qui, cette année, s'ouvre huit jours plus tôt que les années précédentes, les organisateurs ont expliqué qu'ils avaient dû se plier aux désirs du chef d'orchestre berlinois Herbert von Karajan, qui avait souhaité que Venise lui soit entièrement "réservée" lors des deux concerts qu'il y donnera au mois de septembre.

Les films

Un film français, "Le Coeur fou", de Jean-Gabriel Albicocco, a inauguré, mercredi soir, le XXXIème Festival international d'art cinématographique de Venise.

Ce film, reçu avec peu d'enthousiasme par les critiques, raconte l'histoire d'un journaliste (Michel Auclair) amené à faire une enquête dans une clinique psychiatrique. L'une des malades pyromane, (Ewa Swann) met le feu à la clinique et s'entend avec l'aide du journaliste qui devient amoureux d'elle et se transforme à son tour en pyromane pour donner à la jeune femme une preuve de son amour. Une île arbrera leur amour. On ne jugera que ce que la maladie soit ar-

rière et que le journaliste se suicide.

"Le Coeur fou" est un film violent, contestataire sous certains aspects, mais aussi poétique. Albicocco y fait largement usage d'un objectif spécial qui déforme les images. Cela donne à son film un caractère expressionniste poussé jusqu'au surréalisme, rappelant certaines séquences de "La fille aux yeux d'or", son premier film, présenté à Venise en 1961.

On a projeté jeudi, le film brésilien "Pecado Mortal" (péchés mortels) de Miguel Faria Jr, avec Fernanda Montenegro, Jose Lewgoy et Andrey Rocha. Le "Socrate", le film réalisé pour la télévision par Roberto Rossellini a été fortement applaudi aussi bien par les critiques que par le public d'invités devant lequel il était projeté.

Les interprètes du film, Jean Silvére, Anne Caprille et Paul Gordon, ont été longuement applaudis au terme de la projection. La première partie du film est consacrée à la description d'Athènes après la guerre du Péloponèse et à la présentation du personnage de Socrate au milieu de la ville bouleversée par la tyrannie. La seconde partie, elle, est centrée entièrement sur Socrate, brossant du philosophe un portrait humain et poétique.

Les critiques de Venise ont apprécié le soin avec lequel Rossellini a su, comme dans "Les Actes des Apôtres", exposer la vérité d'une époque et d'un personnage comme Socrate, sans tomber ni dans un didactisme exagéré, ni dans les erreurs d'une fausse reconstitution "à costumes".

Un bref incident a marqué la soirée au cours de laquelle le film "Le Coeur fou" a été présenté au public après avoir été projeté pour les critiques dans l'après-midi. Deux jeunes contestataires sont montés sur le balcon extérieur du Palais du cinéma, l'un d'eux, un jeune Napolitain a lu un manifeste sur le thème du contact nécessaire entre la culture et le peuple, de l'auto-éducation et de la contestation sous forme de guérilla urbaine. Le jeune homme a été appréhendé par la police et relâché après vérification d'identité.

Horaire des théâtres

THEATRE CENTAUR — (Vieux-Montréal) — "Performance 7", 20h30.
THEATRE DES MARGUERITES — "Eve et les Jacques" (Alto) — mardi, mercredi, jeudi et dimanche 9h, samedi 10h, dimanche 11h. Spectacle: Yvon Deschamps, le vendredi à 7h30 et 10h.
THEATRE SUN VALLEY — "L'Amant de coeur" (Vernieuw) — mardi, mercredi et jeudi à 21h, samedi à 20h et 22h30.
THEATRE DES PRAIRIES — "Tango" — 21h.
THEATRE DE MARILHAINE — "Crack 50" (Carter-Cousins) — en semaine à 21h, dimanche, relâche lundi.
THEATRE DE LA POUVOIR — "The Price" — Du mar. au ven. 8:30 — sam. 6:30 et 9:30.

TERRE DES HOMMES

PLACE CONTINENTALE: Semaine de la Chine — spectacles folkloriques à 18h30 et 20h30.
JARDIN DES ETOILES — "Demain matin Montréal m'attend" — avec Denise Filiatrault et Louis-Philippe — 20h30-22h30.
THEATRE DU CANADA: "Never too Late", 15h, 19h.

PLACE DES ARTS

SALE WILFRIED PELLETIER — relâche.
THEATRE MAISONNEUVE — Relâche.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN — "La Provocation" — Un été saugrenu.
ART — "Baisers volés" et "La Mariée était en noir".
AUDITORIUM BRIEFU — "Autant en emporte le vent" — Sam. dim. 2:30 — 7:30.
BERRI — "Un Amour de Coccielle" et "Le Cheval aux sabots d'or".
BLUET — Voir St-Denis.
CANADIAN — "La Honte de la famille" 12:00, 2:30, 4:00, 9:00 et "L'Esprit brillant" 1:35, 4:40, 7:35, 10:40.
CAPITOL — "Borsalino" — en semaine à 2:35, 4:35, 6:55, 9:00.
CHAMPLAIN — "Airport" (fr.) et "Le Piment de la vie".
CHATEAU — "Dossier Prostitution" et "Trois heures de déshonneur".
COMEDIE CANADIENNE — "Rosemary's Baby" 7:00 et 9:30.
CREMAZIE — "Les tiens, les miens, le nôtre" et "La part".
ELECTRA — "La bataille d'Angleterre" et "Du sable et des diamants".
DAUPHIN — "Un homme qui me plaît" (sam. dim. 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30 — 11:30).
McLaren — "Butch Cassidy le Kid" 7:30 — 9:30 — sam. dim. 1:30 — 3:30 — 7:30 — 9:30.
ELYSEE — Salle Resnais: "Le temps de vivre".
FESTIVAL — "Le Temps de mourir" 7:30, 9:30 — dim. 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30.
FLEUR DE LYS — "Prélude d'estate" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00.
IMPERIAL — "Hello Dolly" 8:30 dim. 7:30, 9:30.
JEAN TALON — "Paris Top Secret" 8:30 dim. 2:30 — 4:35 — 6:55 — 9:00 — 11:30.
MAISONNEUVE — Voir Jean Talon.
MIDMINUIT — "Les cousins" et "Pervertissim".
PALAZZ — Voir Canadian.
PARISIEN — "Vieux, mon amour" 11:30, 1:30 — 3:35 — 5:25 — 7:35 et 9:45.
PRALLER Voir Midminuit.
RIVOLI — "L'Initiation" et "Pour une poignée de diamants".
ST-DENIS — "Deux femmes en or" et "Marie-Cristine" et "Hiver en froid mineur".
VENEDOME — "Z" — 12:45 — 3:00 — 5:15 — 7:30 — 9:45.

ET AUTRES LANGUES

Danois s.t. anglais.
SNOWDON — "Without a Stitch" 1:30 — 3:25 — 5:25 — 7:15 — 9:10.
Sueño s.t. anglais.
CINEMA Y — "I Am Curious Yellow" 7:30 dim. 12:15 — 1:55 — 3:55 — 5:55 — 7:55 — 9:55.
CINEMA DE PARIS — "I Am Curious Blue" et "I Am Curious Yellow".

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE — "Darling Lili" 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30.
ALABETTE — "Day of Anger".
ATWATER 1 — "Myra Breckinridge" 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30.

LE FESTIVAL DU VERDI

VERDI — "Le gisant" 7:00 — "L'Eclipse" 9:30 — "Targets" à minuit.

FESTIVAL '70

de Luciano Visconti
7:00 LE GUEPARD
Burt Lancaster, Alain Delon et Claudia Cardinale

de M. Antonioni
9:30 ECLIPSE v.o.s.t.o.
Monica Vitti, Alain Delon

et s. MINUIT seulement!
"TARGETS" de Bogdanovich
le réalisme et la peur!

demain 4:30 LILITH
7:00 LE GRAND AMOUR
9:30 THE LEOPARD

verdi 5380
52-Laurier
377-4145

Blue Bonnets

CE SOIR A 7H.45

Dimanche: 2h.00
Pas de courses le jeudi

le théâtre des marguerites inc.

JANINE SUTTO

15 DERNIÈRES

Mardi, mercredi, jeudi, dimanche 9h - samedi 7h30 et 10h. - Billets en vente au guichet - Pour renseignements ou réservations: 377-3223 (Trois-Rivières).

Tous les vendredis 7h30-10h

SPECTACLE

YVON DESCHAMPS

Adjudication à une firme du Québec

OTTAWA — Le ministre des Travaux publics, l'honorable Arthur Laing, a annoncé récemment l'adjudication d'un marché, au montant de \$41,731, à une firme de Les Méchins (Québec), Verreault Navigation Inc., pour le creusage du port de Valleyfield (Québec).

Le bureau régional du Québec du ministère fédéral des Travaux publics a dressé les plans et devis.

Tous les soirs à 7h00* et à 9h30.

Le dernier et le plus beau film de Polanski



PRIEZ POUR LE BÉBÉ DE ROSEMARIE

VERSION FRANÇAISE

le très grand film de Roman Polanski d'après le célèbre roman d'Ira Levin en français et en couleurs

un film Paramount

CINÉMA D'ÉTÉ À LA COMEDIE CANADIENNE

84 ouest, rue Ste-Catherine 861-3338

En attendant l'Opéra de Montréal,

LE VAISSEAU D'OR

s'honore de présenter, pendant le dîner

VENDREDI 21 août SAMEDI 22 août DIMANCHE 23 août

GINETTE DUPLESSIS

soprano

et

JACQUES LAREAULT

baryton

en reprise

MARDI 25 août MERCREDI 26 août JEUDI 27 août

ANDRÉ SÉBASTIEN SAVOIE

pianiste de concert de grande réputation

Prière de réserver immédiatement - TÉL.: 861-1868.

Cuisine française.

Dîner de sept services - un seul prix: \$10.

Orchestre de concert tous les soirs (sauf le lundi).

Entrée: 1100, rue Cyprès (sous-sol, Hôtel Windsor), Montréal.

Version Française

BARBARA STREISAND

WALTER MATTHAU

MICHAEL CRAWFORD

IMPERIAL CINÉMA

1430 BUREAU

288-7102-7803

DERNIÈRE SEMAINE

l'histoire d'un amour détruit par la drogue

more

le temps de vivre

DERNIÈRE SEMAINE

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT

"Prélude à l'extase"

FLEUR DE LYS

858 EST. STE CATHERINE TEL 288 3303

LE TEMPS DE MOURIR

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE FESTIVAL DE BERLIN 70

FESTIVAL

1206 E. STE CATHERINE 525-8600

LELOUCH EXPLORE UNE NOUVELLE FOIS LES FRONTIÈRES DE L'AMOUR...

Les instants de bonheur, les courses joyeuses, les minutes mélancoliques...

JEAN-PAUL BELMONDO ANNIE GIRARDOT

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

SALLE RENDIR

2e Sem.

Un Homme qui me plaît

SALLE MCLAREN

4e mois

le DAUPHIN

721-6060

BUTCH CASSIDY ET LE SUNDANCE KID

84 rue Ste-Catherine O.

866-1041

où chez tous les dépositaires

Dont les magasins

Simpson et Miracle Mart!

PRIX:

Mardi, mercredi, jeudi soirs \$9.00-\$10.00-\$11.00-\$12.00

Vendredi et samedi soirs \$10.00-\$11.00-\$12.00-\$13.00

Mardi et dimanche matin \$7.50-\$8.50-\$9.50-\$10.50

Prix spéciaux pour groupes: Appelez: Claude Courtois 866-4628

BILLETS EN VENTE!

APPLAUDI DANS LE MONDE ENTIER

HAIR

NEW YORK

"SI VOUS NE DEVEZ VOIR QU'UNE PIÈCE DE BROADWAY, CHOISISSEZ 'HAIR'."

—Clive Barnes, New York Times

HAIR

LONDRES

"MAGNIFIQUE DANS SA FEMME CONTAGIEUSE. SON MESSAGE ÉCLATÉ... AMOUR, AMOUR, AMOUR!"

—John De Pre, The People, London

HAIR

LOS ANGELES

"VOUS EN SORTIREZ ILLUMINÉ. LE SPECTACLE LE PLUS ENTHOUSIASTE EN VILLE"

—Dan Sullivan, Los Angeles Times

HAIR

PARIS

"CETTE SOIRÉE N'A DE FRONTIÈRE QUE L'AMOUR."

—Le Monde, Paris

HAIR

SYDNEY

"UN TOUR DE FORCE SPONTANÉ... MAGNIFIQUE!"

—The Australian, Sydney

HAIR

MUNICH

"PLEIN DE JOIE, IL N'Y MANQUE DE RIEN."

—Hart Stadlitz, Stuttgart, Nachrichten, Munich

HAIR

TORONTO

"QUICONQUE AMÈLE LE MONDE, LE PLAISIR, LE BRUIT, LA MUSIQUE ET L'AMOUR ACCLAMERONT 'HAIR'."

—Toronto Telegram

AVANT-PREMIÈRE à compter du 15 SEPT.

GALA D'OUVERTURE 22 SEPT.

REPRÉSENTATIONS en FRANÇAIS et ANGLAIS

Mar. 8:30 EN FRANÇAIS

Mer. 2:30 en anglais

8:30 en anglais

Jeu. 8:30 EN FRANÇAIS

Ven. 8:30 EN FRANÇAIS

Sam. 6:00 EN FRANÇAIS

10:00 en anglais

Dim. 2:30 EN FRANÇAIS

famille et société

STOP dénonce l'attitude du gouvernement sur l'utilisation du NTA dans les détergents

par Renée ROWAN

Pour STOP, il n'y a pas de répit. Constamment aux aguets, The Society to Overcome Pollution s'élève cette fois contre la politique du gouvernement fédéral qui veut qu'un produit soit inoffensif parce qu'il n'existe pas de preuve sûre qu'il soit dangereux.

Cette politique, a affirmé le professeur E.J. Farkas, conseiller scientifique de STOP, peut conduire loin et il est de notre devoir de la dénoncer ouvertement. STOP convoque en effet, hier, une conférence de presse au département de génie chimique de l'université McGill.

Toute cette affaire a surgi devant l'attitude du gouvernement face aux dangers possibles du NTA (nitrotriacétate de sodium) que les plus grands producteurs de détergents, Procter and Gamble, Leaver Brothers et Colgate, commencent à utiliser pour remplacer le phosphate dans leurs produits.

Comme on le sait, le manufacturier n'est pas tenu d'indiquer sur la boîte de détergent le contenu détaillé du produit. STOP ne peut donc pas affirmer si le NTA est déjà utilisé dans le détergent mis sur le marché, mais certains indices, a expliqué le professeur Farkas, laissent prévoir cette possibilité sur une large échelle. A titre d'indication, le professeur Farkas a mentionné la construction, en Ontario, d'une usine de NTA annoncée

dans la Gazette de Montréal, page 16, édition du 11 août dernier. NTA, dit-on dans cette nouvelle de la Presse associée, est un produit chimique utilisé pour remplacer le phosphate dans les détergents; il est également utilisé à d'autres fins dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Cette usine dont les travaux de construction doivent débuter en décembre 70 pour être terminés à la fin de 1972, produira annuellement 100 millions de livres de NTA.

Se basant également sur d'autres indices, comme l'augmentation à l'usine de Monsanto, aux États-Unis, qui

L'ACC félicite le gouvernement

L'Association des consommateurs du Canada, section du Québec, tient à féliciter le gouvernement du Québec à la suite de son opposition à la hausse des tarifs du service local et de l'équipement téléphonique au Québec.

Ses félicitations s'adressent également aux autorités de la ville de Montréal qui, par l'entremise du service du contentieux, a fait des représentations auprès de la Commission des Prix et des Revenus du gouvernement fédéral sur la demande de la compagnie Bell de hausser ses tarifs.

Rappelons que l'Association des consommateurs déploie ses énergies à défendre les

droits des consommateurs, et qu'elle n'a de cesse d'attirer l'attention des autorités à tous les niveaux de gouvernement sur des mesures qui frappent injustement les consommateurs.

Loins de s'en tenir à une action qui peut paraître parfois purement négative, l'Association des consommateurs reconnaît les mérites de ceux et celles qui se dépensent pour protéger contre des abus possibles les consommateurs, et c'est dans cette perspective, qu'elle souligne aujourd'hui les gestes positifs qui ont été posés par les gouvernements provincial et municipal, dit le communiqué remis à la presse.

STOP appuie la prise de position du gouvernement fédéral qui depuis le 1er août dernier limite à 20 p.c. la quantité de phosphates dans les détergents.

Cependant, a précisé M. Farkas, cette limitation ne veut pas dire que tous les problèmes soient résolus, loin de là, et nous continuons à recommander jusqu'à nouvel ordre l'utilisation d'un mélange de savon en flocons de soda plutôt que des détergents.

nement à STOP, il ressort que le NTA doit être pour l'instant considéré comme inoffensif puisqu'il n'existe pas de preuve sûre qu'il soit dangereux.

"Le principe même de cette attitude est inadmissible", a dit le professeur Farkas. Tous les nouveaux produits comme le NTA devraient être étudiés avant qu'on ne les utilise afin de découvrir leurs effets à long terme sur l'environnement et les dangers qu'ils peuvent entraîner pour la santé. On doit appliquer une politique de "tout produit est dangereux jusqu'à preuve du contraire" et c'est au producteur à fournir cette preuve. Tous les aspects du produit ont été complètement étudiés ou n'ont pas été étudiés du tout, ce qui expliquerait selon ce groupe l'absence de preuves sûres sur l'existence des dangers possibles du NTA.

Adieu, cravates, voilà ce que viennent de décider dix jeunes modelistes newyorkaises en présentant une collection anticonformiste de vêtements masculins. Des vêtements de détente, ont-ils dit. Il est temps que l'homme soit à l'aise dans sa peau. Les costumes d'antan sont trop guindés. Alors que les femmes abandonnent la mini-jupe pour recourir à des vêtements plus compliqués, ce sont les hommes qui se libèrent.



(photo PA)

Croc-en-jambe au mouvement de libération des femmes

LOS ANGELES (PA) — Une Américaine, mère de sept enfants, a déclaré la guerre au mouvement de libération des femmes.

Mme Jaquie Davison a mis sur pied le groupe HOW, "Happiness of Women", en opposition à NOW, Organisation nationale des femmes aux États-Unis.

Au moment où les féministes manifesteront à Washington à la fin du mois, les partisans de Jaquie Davison discuteront

Pas de cyclamate pour les obèses

WASHINGTON (PA) — L'Administration américaine des aliments et des médicaments a étendu son interdiction des cyclamates contenus dans des conserves jusqu'ici permises pour les diabétiques et les obèses.

Ce geste renverse une décision précédente de l'Administration, qui avait interdit cet édulcorant artificiel dans les eaux gazeuses, mais permis son usage dans les aliments diététiques en guise de médicament.

L'Administration précise que cette décision provient du résultat d'une réunion tenue la semaine dernière avec le groupe consultatif sur les cyclamates. Il a été révélé à cette réunion "qu'il n'y a aucune preuve pratique ou théorique que cet édulcorant artificiel pourrait être efficace pour fins médicales," ajoute l'Administration.

LA COUTURE CHEZ-VOI



Mini ou maxi... ? Pas besoin de faire un choix puisqu'un seul patron vous permet de faire les deux.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Usage accru du français chez les femmes universitaires

TORONTO (PC) — Les déléguées francophones au congrès de la Fédération canadienne des femmes universitaires ont exprimé cette semaine leur satisfaction d'observer un usage accru de la langue française au cours des délibérations de l'organisme.

Au cours d'une entrevue, Mme Isabelle Florine de Hull, a rapporté qu'elle avait assisté, il y a dix ans, à une assemblée de la Fédération "où nous n'avions guère entendu de français". "A l'époque, a-t-elle ajouté, la revue de la Fédération, The Chronicle, publiait un seul article en français. Aujourd'hui, toutes les résolutions et tous les ordres du jour sont disponibles en français. Nous avons franchi une étape."

Il est intéressant de noter qu'il n'y a toutefois que douze déléguées francophones pour représenter 200 membres de langue française appartenant à la Fédération.

Problèmes des Indiens

Au cours du congrès, M. David Courchène, président de la Fraternité des Indiens du Manitoba, a déclaré que les Blancs devraient aider les Indiens mais leur laisser trouver leurs propres solutions à leurs problèmes. La société devrait se rendre compte des difficultés qu'ont les Indiens à s'adapter au monde post-industriel. D'autre part, M. Tom Kioke, un Cri de Parry Sound, Ontario, a dit aux déléguées "J'ai toujours cru que les Blancs ne se préoccupaient pas des Indiens, mais je crois que j'avais tort. Ces femmes sont

au courant de nos problèmes, a-t-il dit, aux femmes universitaires, et comprennent nos revendications".

Dans un autre exposé, le Dr Ralph Brinkhurst, professeur de zoologie à l'université de Toronto, a déclaré que ceux qui contribuent à la pollution dans le monde devraient être tenus de verser des dédommagements.

Au cours des délibérations, abordant la discrimination contre les femmes, le Dr Anne Pannell, présidente du Sweet Briar College de Virginie, a déclaré que les mariages d'adolescents et les mariages dépourvus de sympathie, empêchent souvent une femme instruite de poursuivre une carrière.

"Il en tient au mari et à la société de tenir ouverte aux femmes mariées la voie de la stimulation éducative" a dit Mme Pannell. Veuve, la conférencière a dit qu'elle est l'une des quatre femmes aux États-Unis qui sont présidentes d'institution d'enseignement supérieur. "J'ai fait carrière, a-t-elle précisé, parce que je devais gagner ma vie".

La Banque de la Nouvelle-Écosse

Fonde une succursale à Rotterdam

LA HAYE (AFP) — La Banque de la Nouvelle-Écosse vient de créer une succursale à Rotterdam, annonce le journal officiel. Cette succursale aura pour nom "BNS international NV". Son capital est de deux millions de florins.

Un sénateur conteste l'amendement accordant des droits égaux aux femmes américaines

WASHINGTON (PA) — Le sénateur Sam J. Ervin, qui déclare que la femme devrait pouvoir profiter du meilleur des deux mondes, dirige présentement une attaque contre la Chambre des représentants et sa version de l'amendement constitutionnel garantissant aux femmes droits égaux avec les hommes.

Ce démocrate de la Caroline du Nord, tenu pour l'un des experts constitutionnels du Sénat, ne s'oppose pas à la partie de l'amendement adopté par la

Chambre, au sujet de l'invalidité des lois portant atteinte aux femmes.

Cependant, il se propose de présenter un substitut destiné à conserver les lois protégeant la femme. Cette disposition, par exemple, continuerait d'écarter le sexe faible de la conscription.

Il a déclaré dans une entrevue que si l'amendement approuvé la semaine dernière par la Chambre était adopté par le Sénat et ratifié par les États de l'Union, il provoquerait

un véritable marasme dans le domaine des lois constitutionnelles.

Le substitut que veut présenter M. Ervin, prévoit de même que l'amendement adopté par la Chambre, que l'égalité des droits en vertu de la loi ne sera ni refusée ni restreinte à cause du sexe.

Toutefois, il exempte spécifiquement les femmes du service militaire obligatoire et permet l'adoption de lois "raisonnablement conçues pour promouvoir la santé, la sécurité,

l'intimité, l'éducation ou le bien-être économique des femmes, ou de leur permettre d'exercer leurs devoirs à titre de maîtresses de maison ou de mères".

M. Ervin soutient que la version de la Chambre "invalide toutes les lois du Congrès et des États prévoyant la distinction entre les hommes et les femmes, y compris une multitude de lois destinées à accorder raisonnablement protection aux femmes".

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

Vendredi

CBFT 2

10.55	Aujourd'hui à CBFT
11.30	Lituanie
11.30	Cinéma: "Le dernier fiacre" (Italien 1961)
1.00	Les Cavaliers de la route
1.30	Les globe-trotteurs
2.00	Cinéma: "Le trésor maudit" (Italien 1962)
4.30	Les trois as
4.40	Ulysse et Océar
7.30	La Rêveuse
8.00	Yogi l'ours
8.30	Voyage au fond des mers
8.30	Téléjournal
8.40	Nouvelles du sport
8.45	24 heures
7.00	Les animaux chez eux
7.30	La neur volante
8.00	Sébastien et la "Mary-Morgan"
8.30	Les chevaliers du ciel ou les aventures de Michel Tanguay
8.40	Chapeau melon et bottes de cuir
10.00	Format 60
11.00	Téléjournal
11.30	Nouvelles du sport
11.30	Cinéma: "La chasse aux mariés" (Italien 1956)
1.15	Téléjournal

CBMT 3

9.30	Test Pattern and Music
9.30	News weather and community
10.00	Dick van Dyke
10.30	Friends Giant
10.45	Cheer Heline
11.00	Mr. Dress-up
11.05	Double exposure
11.20	"West to the mountains"
11.30	CBC TV News
12.00	Lunch Date
12.30	Search for Tomorrow
1.00	Lunch Date
1.30	As the world turns
2.00	Bonnie Prudden Show
2.30	Hazel
3.00	Thirty from Ottawa
3.30	The edge of Night
4.00	Galloping Gourmet
4.30	World of Man
5.00	Birdman and the Galaxy Trio
5.30	The Beverly Hillbillies
6.00	Kluge
6.30	Hourglass
7.00	All round the Circle
7.30	Julia
8.00	Here come the stars
8.30	Singalong Jubilee
9.00	Mission Impossible
10.30	Two plus one
11.00	CBC National News
11.15	Viewpoint
11.30	Night Report and Sports Final
11.40	Cinéma: "Rally round the flag, boys" (Américain 1969)
1.20	Final Report

CFCF 10

10.00	Montreal Bulletin Board
11.00	University of the air
11.30	Romper room
12.00	Heracles
12.30	Magie Tom
1.00	John M. Manolesco
1.30	In Town
2.00	Magistrate's court
2.30	Peyton Place
3.00	People in conflict
3.30	A Doctor's Diary
4.00	Family Theatre: "Anastasia" (Drama 1956)
5.30	The Pierre Berton Show
6.00	Pulse
7.00	The man Haters
8.00	CTV Friday-movie: "Blindfold" (Suspense-drama 1966)
10.00	The P.B.I.
11.00	The national news
11.30	Pulse
11.45	Pajama Playhouse: "Battle of the River Plate" (Adventure 1966)
1.45	University of the Air
2.15	Montreal Bulletin Board

Samedi

CBFT 2

10.25	Aujourd'hui à CBFT
10.30	L'agent sans-secret
11.00	Cinéma: "Le dernier fiacre" (Italien 1961)
1.00	"Autour du monde en 10 minutes"
1.30	"La pantoufle dorée"
1.40	"Le sera sculpteur"
12.30	Laide
1.00	Les quatre saisons
1.15	D'hier à demain
1.30	Baseball
1.45	Echos du sport
2.00	Les dix quilles
2.00	Téléjournal

DIMANCHE

CBFT 2

10.40	Aujourd'hui à CBFT
10.45	Le jour du Seigneur
11.30	Cinéma: "Ainsi finit la nuit" (Français 1948)
1.00	Les travaux et les jours
1.30	Les descendants
2.30	Les grandes comédies: "Le grand restaurant" (Français 1966)
4.00	L'univers des sports
5.30	Cinquième Dimension
6.00	Téléjournal
6.30	Au pays des géants
7.00	Quelle famille
7.30	Zoom
8.30	Festival de France
9.00	"La Prestetaine"
10.00	Dossiers
10.30	Propos et confidences de R. Choquette
11.00	Téléjournal
11.15	Sports-Dimanche
11.30	Cinéma nouveau d'hier et d'aujourd'hui
11.45	"L'année dernière à Marienbad" (Français 1960)

CFTM 10

9.45	Mire-Musique
9.55	Bonjour!
10.00	Musique canadienne
11.00	Franc Parler
11.30	Bon dimanche
1.30	Cinéma-dimanche: "L'assaut du Fort Clark" (Américain)
3.00	Cinéma-dimanche: "Mon cowboy adoré" (Américain)
4.30	Bon voyage
5.00	Mini Patti
5.30	Les commandos du désert (Américain)
6.00	Amour, délice et Cie
6.30	La grande vallette
7.30	Le rideau s'ouvre
8.30	Le Virginien
10.00	Québec sait chanter
10.30	Le 10 vous informe
11.00	En pantoufles
11.30	"Suzanne et ses brigands" (Français)

CBMT 3

11.30	Test Pattern and Music
12.00	This is the life
12.30	Man and his music
1.15	A way out
1.30	Country Calendar
2.00	International Zone
2.30	CBC Sports presents: "Kaleidoscope"
3.00	CBC TV News
3.30	Inter: "Who invited us?"
4.00	Musique to see
4.30	The group
5.00	Wonderful World of Disney
5.30	The music machine
6.00	My world and welcome to it
6.30	Ed Sullivan Show
7.00	The Foray Saga
7.30	Action for Label!
8.00	Canada at war
8.30	Manhattan: "A lonely venture"
9.00	Night Report
9.30	CBC National News
10.00	Cinéma: "My forbidden Past"
10.30	Final Report

CFCF 10

10.00	Newsroom 12
10.30	Oral Roberts presents
11.00	Batman
11.30	Teledrama
1.30	Continental miniature
2.00	Mr. Gardener
2.30	Bewitched
3.00	The world tomorrow
3.30	Under attack
4.00	Question period
4.30	Unfamed world presents the
5.00	challenging sea
5.30	A dream of Jeanie
6.00	Pulse
6.30	Land of the Giants
7.00	Comedy tonight
8.30	Bewitched
9.00	The fabulous Sixties
10.00	Marcel Welly M.D.
11.00	CBC National News
11.30	Pulse
11.45	Sports Hot Seat
12.45	Montreal Bulletin Board

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

Aide ménagère fiable, aimant enfants, chambre privée, bon salaire. Apres 7h. 276-3820 24-8-70

ANIMAUX A VENDRE

CANICHES enregistrés, 9 semaines, 34 milles au gallon, doit être vendu rapidement à bon prix. Rouge bourgogne avec intérieur bronze. Tél.: 679-7900 24-8-70

AUTO A VENDRE

AUSTIN 1100, 1967, éclatante de santé, 34 milles au gallon, doit être vendu rapidement à bon prix. Rouge bourgogne avec intérieur bronze. Tél.: 679-7900 24-8-70

A VENDRE

LUSTRE entièrement en verre taillé de Tchecoslovaquie, très grand, 12 bougies. Tél.: 931-4790 22-8-70

Importations Dauvernia: chiens de toutes races, prix compétitifs, qualité garantie, agent privé en Europe. Jacques Jumelle 418-842-2629. 24-8-70

APPARTEMENT A LOUER

Les avantages de la propriété sans les inconvénients

MAISON DE VILLE

"Le Chameran"
Très moderne, chauffage radiant à l'électricité, réfrigérateur, cuisine, lave-vaisselle, câble T.V., garage, toutes taxes payées, service d'entretien, près gare Vertu et Centre d'achats.

En location par mois:
4 1/2 - \$179.
7 1/2 - \$279.
7 1/2 avec foyer \$295.

BUREAU: 123 COTE VERTU
Tél.: 334-1864
Lundi au vendredi
"sur rendez-vous seulement"
Samedi, dimanche - 1-5 P.M.
"ou sur rendez-vous"

Près Sherbrooke et St-Denis, rénové, 6 chambres, 2 salles de bains équipées, propre, immédiatement \$195. Tél.: 842-5819 ou 845-1625. 22-8-70

PENTHOUSE IMPERIAL HOUSE \$525.00 NON MEUBLÉ

Somptueux, 3 chambres à coucher avec plafond extra haut, dans gratte-ciel moderne, vue panoramique de la Ville.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Patron no. 9274
Le patron imprimé no. 9274 est offert pour les tailles 7-15. (Nouvelle classification des tailles).
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le

La Chambre de Commerce de la Province de Québec étudiera nos priorités économiques

À son congrès de Sherbrooke en septembre

Comme tous les grands organismes qui se préoccupent actuellement de favoriser la relance de l'économie québécoise en vue de freiner la hausse du chômage, la Chambre de Commerce de la province de Québec a décidé de mettre à profit son expérience du milieu des affaires pour étudier, lors de son prochain congrès annuel, les priorités économiques de la province à cette heure particulièrement importante de notre vie nationale.

Nous traversons une période difficile, a commenté le président de cet organisme, M. Claude Genest, en communiquant le thème du prochain congrès. Nous sommes cependant d'avis que, de toutes les priorités actuellement à l'étude, la plus importante comme la plus urgente est encore de faire, à la lumière de notre expérience quotidienne, l'examen même de ces priorités.

Le congrès, qui groupera plus de 500 délégués, venus de toutes les régions de la province, se déroulera à Sherbrooke, du 17 au 20 septembre prochain. Il constituera à nouveau un véritable « parlement du monde des affaires » qui recherchera des solutions aux principaux problèmes qui entravent actuellement notre croissance économique.

Nouvelle orientation

La direction de la Chambre de Commerce de la province avait décidé, il y a plusieurs mois déjà, de faire l'examen des principaux facteurs qui doivent être à la base d'une croissance économique ordonnée et dynamique dans cette période d'évolution rapide que nous traversons.

Il apparaît, que si nos priorités économiques sont maintenant mieux connues, au niveau des techniciens et des experts qui oeuvrent souvent dans l'abstrait, le point de vue de l'homme d'affaires sur cette question vitale est généralement mal perçu de l'opinion publique parce que l'homme d'affaires hésite encore à se lancer dans le débat général par crainte d'y faire figure de réactionnaire ou simplement d'être mal compris. La Chambre, rappelle M. Genest, veut donc briser cette résistance pour le bénéfice non seulement de ses membres mais encore pour celui de toute la communauté québécoise qui pourra ainsi obtenir un examen, plus réaliste peut-être, de nos véritables problèmes économiques.

Programme chargé

Le programme de l'assemblée générale couvrira naturellement l'étude des nombreuses résolutions émanant des membres-membres de l'organisme central.

La séance la plus importante prendra la forme d'un panel qui aura comme objectif de faire le point sur nos priorités économiques. Dirigé par M. Philippe De Gaspé-Beaubien, il permettra à des experts renommés de soumettre leurs observations et surtout leurs conclusions à la critique des hommes d'affaires.

Message du président

Comme principal commentaire accompagnant l'annonce de ce congrès, M. Genest tient à souligner que la Chambre de Commerce de la province s'est affirmée, en ces dernières années, comme l'un des organismes les plus dynamiques du milieu québécois. Il précise que ses prises de position sur certains sujets, plus particulièrement sur les données économiques de notre évolution politique, ont été marquées d'une fermeté et d'une clarté que nous ne devons pas nous en priver. Il ne fait donc pas de doute que la Chambre de Commerce, en choisissant ainsi de faire l'examen de nos priorités économiques à son prochain congrès, la Chambre contribuera à nouveau et d'une façon toujours efficace à l'avancement économique des Québécois.

Objectif de la Banque Mondiale, dépassé

Au 30 juin, elle avait fait pour \$1,580,000,000 de prêts à 39 pays

(AFP) — Le groupe de la Banque mondiale a outrepassé son objectif de doubler ses prêts de développement en deux ans.

Le bilan financier publié hier par la banque, que préside M. Robert McNamara, révèle que pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 30 juin dernier, elle a effectué pour 1,580 millions de dollars de prêts à 39 pays en voie de développement.

Les prêts de l'association, accordés pour 50 ans et sans intérêt aux pays les moins développés, sont passés de 107 millions de dollars en 1968 à 385 millions en 1969 et 608 millions en 1970.

Le total des prêts du groupe de la Banque mondiale (113 pays membres) est donc passé de 954 millions à 2,186 millions de dollars en deux ans.

L'accent mis, dans cette expansion des activités de la banque, sur les prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On sait que les pays industrialisés qui financent l'association se sont récemment engagés à doubler leurs contributions de 400 à 800 millions de dollars par an à partir de l'année prochaine.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

On a également annoncé que la banque a augmenté de 15 pour cent ses prêts souples de l'association est d'autant plus important pour les pays pauvres que l'accroissement général des taux d'intérêt dans le monde vient d'obliger la banque à relever de 7 à 7,25 pour cent à partir du mois prochain l'intérêt qu'elle perçoit sur ses prêts.

Le bilan financier révèle que, pendant l'année fiscale écoulée, la banque a emprunté pour près de 350 millions de dollars et que les intérêts à la fin de l'année ont été versés aux prêteurs pour 49 millions de dollars par rapport à 1969. Le bilan de la banque s'est néanmoins soldé par un revenu record de 213 millions de dollars, dont 100 millions doivent être versés aux prêteurs de l'Association internationale pour le développement.

Marcel CLEMENT

potins financiers

Le Canada dispose de 1,536, 100,000 de boisseaux de blé, au début de la présente campagne, dont 851,800,000 représenteraient des stocks inventés en 1969. Comme nous consommons environ 175,000,000 de boisseaux, notre problème du blé est aigu, d'autant plus que c'est un crime de lèse-humanité de le laisser chauffer (perdre), alors que plus des 2-3 du monde ne mange pas à leur faim.

Les actions suivantes se sont vendues hier ex-dividende tant par action Distilleries Corporation-Segrams Ltd., ordinaire: 30 c. l'action. National Drug & Chemical Co. of Canada Ltd., privilégiée 30 c. l'action, ordinaire 5 c. l'action.

K & E et MPP Publicité Inc. viennent de se fusionner, assurant ainsi à leur clientèle respectueuse des services professionnels encore plus complets.

En mai, les ventes domestiques de pains de savon ont diminué, tombant à 3,875,251 livres (4,388, 846 livres en mai 1969). Les fabricants ont vendu 16,650,475 livres de détergents synthétiques granules (y compris les comprimés mais non compris les produits pour lave-vaisselle automatiques); en mai 1969, ils en avaient vendu 18,319,845 livres.

En juin, les manufactures de chaussures ont produit 3,808,263

paire contre 4,043,665 paires en juin 1969. De janvier à fin juin, la production a été de 22,687,822 paires contre 25,816,542 en 1969.

Le bulletin du B.F.S. intitulé "Statistique de la chaussure" (no 33-002, 20c./\$2) renfermera des renseignements plus détaillés.

Après avoir gagné 13.97 points durant les 2 dernières séances à 723.03, l'indice des industriels de DJ clôturait, sur la Bourse de N.Y. 5.67 points plus haut à 729.60. La Bourse de Montréal, qui avait connu 2 bonnes séances, paraissait hier souffrir quelque peu de réalisations assez nombreuses. Alors qu'avait lieu, hier, sur la Bourse de Paris, réponse des primes, maintes valeurs conservaient leurs bonnes dispositions de la veille. La Bourse de Toronto fut un peu moins acheminée hier, mais on notait une bonne résistance des cours. Les industriels paraissaient indécis, hier, sur la Bourse de Londres.

L'adoucissement des mesures contre le crédit aux E-U a contribué à raviver la confiance des spéculateurs, hier, tout comme l'assurance du département du Commerce aux E-U, voulant que les affaires se relèveraient sous peu, empêcha les prises de profits, effectuées hier sur les marchés précités, de causer bien des ravages.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Grande stabilité de notre industrie minière depuis une génération ou deux

Traitant du secteur minier, la revue du marché publiée récemment par Molson, Rousseau & Cie Limitée, rapporte que "trop de gens rejettent les actions minières comme comportant de grands risques et les laissent tomber dans l'oubli; c'est vraiment malheureux car il y a des actions minières qui, au point de vue sécurité et durabilité, se classent au même rang que beaucoup de nos meilleurs valeurs industrielles.

Les titres de mines productrices étendent la gamme du rendement ou de la croissance. L'acheteur a le choix mais il faut comprendre que ces actions ne font pas partie de la loterie des nouvelles émissions spéculatives.

En dehors des entreprises gigantesques comme International Nickel, Noranda, Falconbridge, Hudson Bay et Cominco, il existe beaucoup de bonnes compagnies, dont quelques-unes sont énumérées plus bas; plusieurs d'entre elles sont des filiales qui contribuent aux profits des sociétés mères sans souffrir de la dilution qu'entraînent les éléphants blancs que quelques-unes ont supportés.

Depuis quelque temps, les prix des actions minières sont à un niveau relativement bas à cause, d'une part, du rajustement général du marché et, d'autre part, de l'inquiétude qu'a suscitée au sein de l'industrie elle-même le livre blanc du gouvernement fédéral sur la réforme fiscale. Cette défaveur est peut-être exagérée, ce qui fait que la section minière offre des achats attrayants.

Nous tenons à attirer l'attention sur la bien plus grande stabilité qu'affiche l'industrie minière depuis une génération ou deux. Délaisant l'or, l'industrie s'est tournée vers les métaux communs et le minerai de fer; en conséquence, alors que quelques mines seulement possédaient des réserves de minerai d'une durée de peu d'années, il existe aujourd'hui un nombre surprenant de grandes exploitations assurées de réserves pour une vingtaine d'années.

Dominion Lime Ltd. a traversé un 1er semestre moins favorable

Les bénéfices nets de Dominion Lime Ltd. et de ses filiales sont de \$80,912 pour les six mois se terminant le 30 juin 1970, ou environ 8 1/2 cents par action ordinaire, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées. Ceci se compare à des bénéfices nets de \$105,474 ou environ 13 1/2 cents par action ordinaire pour la période correspondante de l'année 1969.

Les ventes consolidées se sont chiffrées à \$3,096,472 comparativement à \$2,901,425 pour l'année 1969.

Le président, M. F.R. Graham rapporte que l'augmentation des ventes consolidées provient du chiffre d'affaires plus élevé à la division de la dalle évidée de Spancrete, Limited, qui a plus que compensé pour le déclin des ventes à certaines des autres divisions et filiales.

Ces dernières ont été affectées par le ralentissement des activités de la construction, en particulier dans le domaine des travaux publics dans la Province de Québec. Ces conditions, de même que des frais d'entretien majeur, ont contribué à une diminution des bénéfices pour le premier semestre de l'année en cours.

M. Graham prévoit que les perspectives pour les prochains six mois dépendent encore des conditions du marché en général et de l'habileté de la compagnie à contenir la hausse des coûts. Cependant, tout semble indiquer que les résultats financiers pour le dernier semestre devraient être à peu près les mêmes que ceux des derniers six mois de l'année 1969.

Dominion Textile Ltée a accusé une augmentation impressionnante de 45%

Une impressionnante augmentation de 45% des revenus avant déduction des impôts, à \$4,949,000 a été réalisée par Dominion Textile Ltée pour l'exercice terminé le 30 juin 1970, et ce, en dépit d'un volume de ventes inférieur à la période correspondante de l'année précédente.

Les ventes ont atteint \$167.8 millions, soit 3.1% de moins que l'an dernier.

Tel qu'indiqué au rapport annuel adressé aujourd'hui aux actionnaires, le revenu net s'est établi à \$4,650,000 ou \$1.76 par action ordinaire comparativement à \$5,097,000 ou \$1.93 par action pour les douze mois précédents. Ces résultats marquent la transition à un régime fiscal plus normal puisque les états financiers de 1970 incluent une charge d'impôts de \$1.5 million alors qu'en 1969 on tenait compte d'un crédit d'impôts de \$1.7 million.

Les résultats de 1970 incluent la part de Dominion Textile dans les revenus des sociétés possédées à 50%, et les chiffres de 1969 ont été corrigés pour fins de comparaison.

Les mouvements de trésorerie par action après déduction des dividendes sur les actions privilégiées ont été de \$5.53 au regard de \$4.90 pour la même période de 1969.

Les fonds provenant de l'exploitation ont totalisé \$14,427,600, et après remboursement des échéances sur la dette à long terme, les immobilisations, les investissements et les dividendes, l'augmentation nette du fonds de roulement pour l'année s'établit à \$1.1 million.

Au cours du dernier exercice financier, les dépenses en immobilisations de la Société se sont établies à \$4.8 millions et ont servi à la modernisation et à l'agrandissement des installations de production. Un montant de \$7 millions est prévu pour les immobilisations à effectuer pendant l'exercice 1971 et comprend un important agrandissement à l'atelier d'enlèvement de toiles à puits de la filature Drummondville.

La Société a déclaré récemment un dividende spécial de 20 cents par action ordinaire qui s'ajoute au dividende total de 60 cents payé pour l'exercice 1970.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 16 septembre 1970, au Siège social de la Société, à Montréal.

Dale-Ross Holdings Ltd s'attend à ce que 1970 montre des résultats satisfaisants, au dire de son président.

Dale-Ross Holdings Ltd, de Montréal, une entreprise de gestion et de placements, a vu ses profits atteindre les \$194,294 durant les 6 mois terminés le 30 juin 1970, comparativement à \$205,827 durant la même période en 1969, soit donc l'équivalent de 23 cts l'action vs 25 cts. Les chiffres du dernier exercice tiennent compte de l'acquisition de Robert Howard and Co Ltd, le 1er février 1969, etc. Les revenus bruts, provenant des commissions et des honoraires, se totalisent à \$2,124,491, à rapprocher de \$2,502,088 durant l'exercice financier antérieur. Les revenus de placements, se totalisant à \$42,189 en 1969 et ceux de \$35,415 provenant de la même source en 1968 ne figurent pas dans les données ci-dessus. Il y eut, aussi, un profit de \$36,555 provenant de la vente de placements l'an dernier et cet item ne s'est pas renouvelé au cours du premier semestre de cette année. Au dire de M. John Gardner, président, "les résultats pour les 3 mois terminés le 30 juin 1970 ont montré un profit, équivalant à 15 cts par action, soit 6 cts de plus que ceux pour la même période l'an dernier — avant les changements, apportés dans la comptabilité, le gain de capital serait équivalent à 12 cts l'action". Toujours au dire de M. Gardner, "1970 devrait montrer un accroissement satisfaisant, au regard des résultats obtenus l'an dernier." Ce serait, certes, la preuve d'une habile direction, vu les conditions défavorables qui ne cessent de sévir depuis le début de l'année.

Marcel CLEMENT

NOMINATION CHEZ GM



M. RICHARD F. BAKER

M. Richard F. Baker, précédemment adjoint de direction du service des normes des peintures, vient d'être nommé directeur du service des expéditions et transports de General Motors of Canada Limited. M. Baker sera chargé de coordonner tous les mouvements de marchandises entre les usines GM d'Oshawa, de St. Catharines, de Ste-Thérèse et de Windsor. Il relèvera de M. W. J. Howard, directeur de la planification de la production aux services de fabrication de la compagnie. M. Baker est natif de Toronto et a reçu en 1960 un diplôme en mécanique de l'université de cette ville.

Fruits et Légumes

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Fruits
Pommes: Close et transparente, 2-14 et plus, \$1.75 à \$2 le boisseau; Melba, \$2.25 à \$2.50; Duchesses, \$1.25 à \$1.50 le boisseau.
Bleuets: \$3.25 à \$3.50 pour 12 chop.; \$5 à \$5.50 pour 11 pintes.

Légumes
Aubergines: \$3 à \$3.50 le boisseau.
Ble d'Inde: 15 à 20 la doz.
Brocoli: \$2.50 à \$3 la doz.
Betteraves: 25 à 35 la 1-2 doz; \$1.50 à \$2.00 pour 50 lbs.
Carottes: 50 à 65 la doz de paquets; \$1.50 à \$1.75 les 50 lbs; \$2 à \$2.25 pour 24 cellos de 2 lbs.

Celéri: \$2.50 à \$2.75 pour 24.
Chicorée et escarole: \$1.25 à \$1.50 la doz.
Epinards: \$1.75 à \$2 le minot; \$2 pour 12 cellos de 10 onces.

Choux de Bruxelles: \$4.50 à \$5 pour 16.
Choux verts: \$1.00 à \$1.50 pour 16; rouges, \$2.00 à \$2.25 pour 12; Savoy, \$2 à \$2.75 pour 12.

Choux chinois: \$2 à \$2.50 pour 12.
Choux-fleurs: \$2 à \$2.50 pour 12.
Choulette: 90 à \$1 la doz.
Concombre: 15 à 25 la doz.
Fèves vertes: \$1.50 à \$2 les 20 lbs; jaunes, \$1.50 à \$2.

Laitue: frisée, \$1.50 à \$1.75 pour 2 doz; Boston, \$1.50 à \$1.75 pour 16; Iceberg, \$3.00 à \$4.00 pour 18; Romaine, \$1.50 à \$1.75 pour 20.

Courges marrow: \$1 à \$1.25 la manne.
Oignons: \$1.00 à \$1.25 pour une doz. de paquets; 1 po. 3-4 à 3 po. \$1.75 à \$2; jumbo, \$3 à \$3.50 les 50 lbs; petits, \$1.25 les 50 lbs; \$2.75 à \$3 pour 22 cellos de 2 lbs.

Oignonsnets: \$1.75 à \$2 pour 50 lbs.
Piments: \$1.25 à \$1.50 la boîte; \$3 à \$3.50 le boisseau.
Persil: 50 à 80 la doz.

Poireaux: 90 à \$1.00 la doz.
Pommes de terre: Nouvelles: \$1 à \$1.25 les 50 lbs; lavées, \$2.50 à \$2.75 les 50 lbs.
Radios: 50 à 65 la doz; \$2 à \$2.25 les 30 cellos de 10 onces.

Rutabaga: \$1.50 à \$1.75 les 50 lbs; 40 à 50 paquet de six. \$2 le boisseau.
Tomates: rouges, 65 à \$1 les 20 lbs; 60 à 80 les 15 lbs; roses \$1 à \$1.50 pour 20 lbs; 75 à \$1 les 15 lbs.

Zucchini: \$1 à \$1.50 les 20 lbs.

Baisse des profits de Husky Oil

Husky Oil a annoncé que ses revenus nets pour les six premiers mois de 1970 avaient été de \$1,641,000 (14 cents par action ordinaire) comparativement à \$2,808,000 (26 cents par action ordinaire) en 1969. Les ventes de Husky jusqu'en 1970 ont été de \$81,870,000 en hausse de 12 pour cent sur les \$72,937,000. La baisse des bénéfices de la compagnie serait imputable à des frais d'intérêts plus élevés, des coûts de matières premières, services, et d'opérations accrues ainsi qu'à l'ensemble des mauvaises conditions qui prévalent dans l'économie canadienne actuellement. Husky s'attend à ce que ses profits s'accroissent au cours des prochains mois à cause d'un raffermissement général de la demande des produits de la compagnie sur le marché américain.

Cours du dollar

NEW YORK PC — Le dollar canadien a reculé de 13-64 et cotait à 98 11-64 en devises américaines. Il était à 97 11-16 il y a une semaine.

La livre sterling a flechi de 3-16 et cotait à \$2.38 11-16.

MONTREAL PC — Le dollar américain était en hausse de 3-16 et cotait à \$1.01 7-8.

La livre sterling a monté de 3-8 et cotait à \$2.43 1-8.

Indices à Montréal

65IN 13UT TBA 85CO 8PA
Hier 157.88 129.49 168.34 153.96 86.92
La Ville 157.68 129.53 167.97 153.79 86.82
Le 157.68 129.53 167.97 153.79 86.82
Mois der. 156.58 128.87 168.18 152.50 81.81
1970 haut 156.96 144.30 163.63 153.63 125.35
1970 bas 144.58 115.86 148.29 139.22 81.00
1969 haut 207.15 159.30 208.12 197.97 136.47
1969 bas 167.75 127.14 156.73 162.14 103.98

Shell Canada introduira l'essence sans plomb à compter d'octobre 1970

Au dire du vice-président de la commercialisation

C'est à compter d'octobre cette année que Shell introduira l'essence sans plomb à travers tout le Canada.

M. C. F. Williams, vice-président de la commercialisation à Shell Canada, faisant cette déclaration aujourd'hui, a dit que la nouvelle essence sera de la troisième teneur et que la pompe où elle se vendra sera de couleur bleue. Elle sera connue sous l'appellation de Shell Ultra. Conçue entièrement sans plomb elle est dotée d'un indice d'octane répondant aux exigences de toutes les voitures 1971 à bas taux de compression de même que celles qui seront construites à l'avenir. Son prix de gros a été fixé à 2 1/2 cents de plus le gallon que l'essence Shell ordinaire.

M. Philip Gordon, vice-président de la fabrication à la compagnie, a commenté sur les motifs qui ont incité la décision d'adopter la formule sans plomb et a déclaré: "On aurait fort bien pu laisser une petite quantité de plomb dans notre nouvelle essence étant donné que les automobiles 1971 peuvent fonctionner d'une manière satisfaisante avec une telle essence; néanmoins, les fabricants d'automobiles ayant souligné qu'une essence complètement dénuée de plomb est essentielle

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Madeline	1423	390	375	375	-15
Madsen	904	85	85	85	-2
Man Bar	3000	73	70	73	

PRESSE ASSOCIÉE

MassF-1	329	9%	8%	9%	Scott Pap 1	157	24%	23%
McDonCp	116	31 1/2	30 1/2	31 1/4	SrsR 1.20a	325	63	61%
McDnD-40	63	15 1/4	15 1/2	15 1/2	ShellO 2.40	544	45	44%

1994



l'information sportive

Au hasard des nouvelles

JOHN SHARPE et KEITH CARPENTER du Canada, ainsi que sept autres joueurs de tennis ayant déjà participé à des matches de la Coupe Davis, devront se qualifier pour pouvoir prendre part aux Championnats de tennis omnium des Etats-Unis qui se dérouleront à partir du mercredi 2 septembre, au West Side Tennis Club, à Forest Hills, N.Y. Les joueurs ont été forcés de participer à des joutes éliminatoires soit parce que leur demande d'entrée est arrivée avec un certain retard ou à cause du trop grand nombre de participants. Seulement 108 joueurs seront en liste pour tenter de remporter le championnat des simples masculins.

JAN BOUTON, le lanceur spécialiste de la balle-pailon et auteur d'un livre qui suscite beaucoup de controverses et qui a mis fin à sa carrière dans le baseball professionnel après avoir été envoyé dans les ligues mineures par les Astros de Houston, n'a pas tout à fait dit adieu à son sport favori. Il est actuellement en pourparlers avec le réseau de télévision ABC qui lui a offert un poste de commentateur sportif. Cependant, Bouton poursuit également la préparation d'un nouveau livre portant sur les réactions suscitées par sa première oeuvre, "Ball Four".

ERNIE BANKS, joueur-étoile des Cubs de Chicago, rejoindra son équipe ce soir à San Francisco alors que son nom a été retiré de la liste des blessés. Par ailleurs, la direction des Cubs a annoncé que le lanceur Joe Decker avait été envoyé à leur filiale de San Antonio, de la ligue du Texas.

LES PIRATES DE PITTSBURGH ont accordé un congé sans condition au lanceur de relève Orlando Pena qui avait rejoint l'équipe il y a six semaines et Fred Cambria a été rappelé du club Columbus pour le remplacer. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire du baseball majeur, deux frères auront l'occasion de remporter vingt victoires durant la même saison. Jim Perry, des Twins du Minnesota, a déjà enregistré sa 18e victoire alors que son frère, Gaylord, qui s'aligne avec les Géants de San Francisco, a 17 gains à son actif cette saison. Deux autres frères ont frôlé l'exploit en 1934 quand Dizzy Dean, des Cardinals de St-Louis avait remporté 30 triomphes pendant que son frère Paul en obtenait seulement 19.

MAX JACOBS, propriétaire du Garden de Cincinnati, a abandonné tout espoir de voir une équipe professionnelle de hockey évoluer sur sa patinoire cette saison. Il espère cependant pouvoir obtenir une franchise dans la ligue Américaine pour la saison 1971-72. Il a également révélé qu'il avait eu de nombreuses discussions avec des personnalités des diverses ligues de hockey professionnel et qu'il en était venu à la conclusion que seule une franchise dans la ligue Américaine était acceptable pour une ville ayant déjà du baseball, du football et du ballon-painier majeurs.

HARRY HOPMANN, ancien capitaine de l'équipe australienne de la Coupe Davis, a été

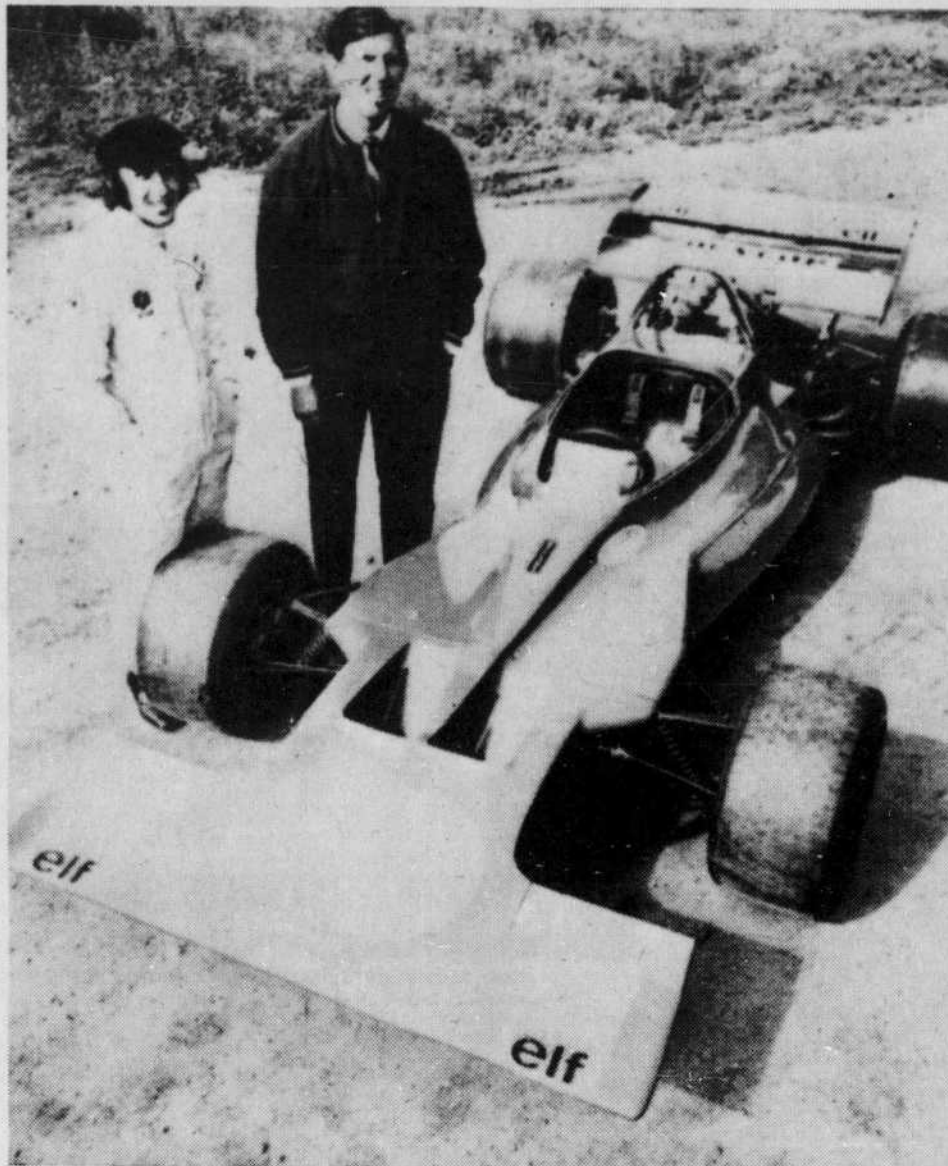
choisi par les dirigeants de la Fédération de tennis de l'Allemagne de l'Ouest en accord avec les Etats-Unis pour être juge arbitre de la finale de la Coupe Davis entre ces deux pays qui se déroulera à compter de demain, à Cleveland. Bien que les équipes soient formées, on ne sait de façon certaine quels seront les adversaires qui se rencontreront. Il est presque assuré que l'Allemagne sera représentée par Christian Kuhnke et Wilhelm Bungert dans les simples, mais Ed Turville, capitaine de l'équipe américaine, n'aurait pas encore fait son choix. Cependant, quel qu'il soit, les Allemands auront fort à faire puisqu'ils devront affronter soit, Arthur Ashe, le meilleur représentant américain des dernières années lors des rencontres de la Coupe Davis, ou soit Stan Smith, le meilleur joueur américain qui a marqué trois des cinq points lors de la victoire américaine contre la Roumanie, 5-0, il y a un an. Si cela n'est pas suffisant, Turville pourra toujours avoir recours à Cliff Richey ou au très dur coqneur, Clark Graebner.

CATHY LEE IRWIN, de Toronto, a pris une avance qui semble insurmontable après les figures imposées lors des compétitions internationales de patinage artistique de Saint-Gervais. Elle a récolté 843 points tandis que sa plus proche rivale, l'Américaine Suna Murray, totalise 809 points. Au troisième rang, on retrouve la Britannique Jean Scott avec 799 points, au quatrième rang, l'Américaine Lynn Gelderman et au cinquième rang, la Torontoise Arlene Hall qui a accumulé 773 points.

CASSIUS CLAY devra en appeler à la cour Suprême des Etats-Unis s'il désire remonter dans l'arène et prouver aux amateurs de boxe qu'il est toujours le roi incontesté de ce sport. Clay a essuyé un autre échec, hier, lorsque la Cour d'Appel de la Nouvelle-Orléans a refusé d'entendre l'appel logé par les avocats de l'ancien champion du monde des poids lourds contre la peine de cinq ans de prison et une amende de \$10,000 qui lui ont été infligées par un tribunal du Texas pour avoir refusé de satisfaire à ses obligations militaires.

BOB BREITBARD, président du conseil d'administration de la ligue de hockey professionnelle de l'Ouest, a déclaré, mercredi soir à San Diego, que la nouvelle voulant que la ligue exige entre \$750,000 et 1 million de dollars pour la perte de la ville de Vancouver, n'avait rien d'exagéré. Il a également fait savoir que rien n'avait encore été décidé mais que les négociations qu'il entretenait avec la ligue Nationale se continuaient et qu'une entente s'avèrerait possible dans un avenir rapproché.

DERK BELL, ancien champion de formule 11, a eu un accident qui a failli lui coûter la vie, hier matin au Mans, au cours du tournage du film de l'Américain Lee Katzin, "Les 24 heures du Mans" avec en vedette Steve MacQueen. Bell tournait sur le circuit à bord d'une Ferrari 512 lorsqu'un incendie éclata dans l'habitacle de la voiture, l'obligeant d'arrêter et d'actionner l'extincteur automatique pour finalement sortir de son bolide avec quelques légères blessures au visage et aux mains.



LA RONDE DES LUTINS! Le champion du monde des conducteurs, l'Écossais Jackie Stewart (à g.), pilotera cette nouvelle voiture que voici, une Tyrrell-Ford, sur le circuit d'Oulton Park, en Angleterre, samedi lors d'une course pour formules un. Créée par Ken Tyrrell (au centre), de Londres, la nouvelle monoplace est équipée du moteur Cosworth V-8 mais le châssis de la voiture, surnommée Elf (lutin), est entièrement nouveau. On remarque entre autres la cabine plus large ainsi que le nez formé par deux larges ailerons fixes. Stewart la pilotera également le 6 septembre, lors du Grand Prix d'Italie.

Jean-Guy Bédard assume un nouveau poste au collège Marie-Victorin

Le Collège Marie-Victorin (autrefois Scolastique central de Montréal) vient d'embaucher Jean-Guy Bédard, anciennement directeur athlétique au collège Mont-Saint-Louis, comme directeur de l'éducation physique et des sports.

De plus, le département d'éducation physique a réservé les services de Gary Keating comme instructeur de ballon-painier, ceux de Gaétan Ménard, comme instructeur de l'équipe de ballon-volant, tous deux

possédant énormément d'expérience dans leur spécialité. Keating a durant trois ans été instructeur de l'équipe senior de ballon-painier du V.M.C.A. alors que Ménard a fait partie d'équipes qui ont remporté plusieurs championnats, principalement le championnat junior du Canada en 1965 et 1968.

Le collège Marie-Victorin offrira à ses élèves un choix de 19 options en éducation physique.

Lionel Gauthier sera chargé de l'enseignement du foot-

ball et Serge Tremblay de celui du golf.

Les professeurs à temps plein sont: Robert Barrière, Robert Bouchard et Marie-Claire Brodeur, brevet A en éducation physique.

Le collège sera représenté dans les compétitions inter-Cegep (Association sportive inter-collégiale de la région de Montréal) au tennis, en athlétisme, au ballon-painier, au ballon-volant, au badminton, en natation, au ski, au golf et au judo.

Le 1,000,000e amateur n'a qu'à se bien tenir samedi au parc Jarry

Les Expos de Montréal, après deux éclatantes victoires aux dépens des Reds de Cincinnati, sont de retour dans la Métropole pour un séjour de deux semaines au cours duquel ils disputeront 12 parties.

Leur Claude à eux

Demain sera la soirée de la ville de Saint-Jean. Un des siens, le lanceur Claude Raymond, sera alors honoré. Claude connaît une saison exceptionnelle avec les Expos et il a déjà contribué à plus de la moitié des victoires de l'équipe, avec quatre triomphes et 23 victoires protégées à son actif.

Les résidents de Repentigny auront leur soirée vendredi le 28 août, lorsque les puissants Reds de Cincinnati entreprendront leur série de trois matches de fin de semaine. Le lendemain sera la journée de la ville de Burlington.

La partie du samedi 29 août, à 4h15, a été choisie par le réseau NBC à titre de seconde partie de la semaine.

Les municipalités de Ste-Scholastique et de Sorel auront leur soirée les 1er et 2 septembre respectivement lors de la visite des Pirates de Pittsburgh.

Les chercheurs d'autographes auront deux occasions de garnir leur album. Marv Staehle, Mike Wegener et Jim Fairry signeront des autographes dans le kiosque des Marchés d'aliments Métro de 6h45 à 7h15 mardi, Dan McGinn, Mike Marshall et Jim Gosger poseront le même geste vendredi le 28 août. Le kiosque sera situé près de l'entrée du troisième but pour ces deux soirées d'autographes.

En septembre, les Expos disputeront trois séries lors de fins de semaine: contre les Phillies de Philadelphie durant la fin de semaine du 11 au 13 septembre; contre les Cubs de Chicago (quatre parties) durant la fin de semaine du 18 au 20 septembre; et contre les Cardinals de St-Louis (clôture de la saison locale 1970) durant la fin de semaine du 25 au 27 septembre.

Les champions Mets de New York viendront aussi au parc Jarry, soit du 14 au 16 septembre.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 797.156
GERARD A. ST-LAURENT, demandeur
VS
REGINALD BOUCHER, défendeur
ORDRE
Le défendeur, REGINALD BOUCHER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, à son intention.
Montréal le 18 août 1970.
Marius D'Amours
PROTOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL.
Me Boris Garneau, c.r.
Procureur du demandeur, suite 811
1254 Phillips Square, Montréal (438-5748).

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
MINISTÈRE DES TRANSPORTS - SERVICES DE L'AIR - CANADA
AVIS DE PRÉ-SOUMISSION
Projet No. 600-073 — Construction de la piste de décollage "B" (12,000' x 200') et des voies de circulation.
Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Ste-Scholastique, Québec.
Des soumissions seront demandées le ou vers le 3 septembre 1970, pour le projet ci-haut mentionné.
Benoit Baribeau,
Administrateur délégué.

AVIS AUX ENTREPRENEURS
Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 1057".
LA LOCATION DE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION SERVI AU COMPLET, POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES DÉPÔTS DE MATÉRIEL A, B, D ET E, CAUGHNAWAGA, QUÉ., VOIE MARITIME RÉGION DE L'EST.
seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, 473, rue Albert, Ottawa (4), Ontario, ou à l'immeuble de la Voie maritime, église de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert, (Qué.), jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le jeudi, 3 septembre, 1970.
On pourra obtenir les devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal (308), (Qué.), ou au Secrétaire, 473, rue Albert, Ottawa (4), (Ont.), ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boîte postale 97, Saint-Lambert, (Qué.), contre le versement de cent dollars (\$100.00) pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents mentionnés dans les trente jours des dates fixes ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.
Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à poser un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.
Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.
L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.
Le secrétaire,
L. E. Béland

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 20 août 1970.

AVIS
Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 9 juin 1970 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à H. K. W. Distributors Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement à Montréal le 12 août 1970 sous le numéro 222484.
Le 14 août 1970.
Affiliated Factors Corp.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 août, 1970 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HOSKIN SCIENTIFIC (CANADA) LIMITED, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 12e jour d'août 1970, sous le numéro 31337.
Ce 17e jour d'août 1970
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Le greffier de la ville,
MARC BOYER, c.r.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
DRU-70-10251
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 15 septembre 1970
Région Richelieu
SERVICE D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada
Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 14 août 1970

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-70-10235
pour 10h30 a.m.
heures de Montréal
le mardi 8 septembre 1970
Divers postes
FOURNITURE DE QUATRE (4) REACTANCES DE MISE À LA TERRE 26.4 KV
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada
Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 14 août 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 796.585
DAME DORIS ELIZABETH L'UNAN MAZEROLLE, épouse séparée de biens de ROLAND DONALD MAZEROLLE, de la Cité de Dorval, District de Montréal résidant au 498 Sterling, Demanderesse
VS
ROLAND DONALD MAZEROLLE, autrefois résidant dans la Municipalité de Pointe Au Chêne, District de Terrebonne, présentement d'adresse inconnue, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
ROLAND DONALD MAZEROLLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
MONTREAL, le 18 août 1970
MARIUS D'AMOURS
Prototaire adjoint C.S.M.
GREENBERG, GOLDSCHLEGER & RUMENSTEIN,
Suite 712,
159 rue Craig Ouest,
Montréal 128, P.Q.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-70-10261
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 8 septembre 1970
Poste Manicouagan
FOURNITURE DE SUPPORTS DE BARRE EN ALUMINIUM
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada
Un dépôt de soumission au montant de DEUX MILLE DOLLARS (\$2,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 10 août 1970

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
APPEL D'OFFRES
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-sig, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.), et portant la mention "Soumission pour un bâtiment polyvalent, Sept-Îles", seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 15 septembre 1970, pour la conception, la fabrication, la construction et la garantie d'un bâtiment polyvalent, à Sept-Îles (Qué.).
On pourra examiner les plans, cahiers des charges et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des Transports, bureau 102, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (Qué.), et en obtenir des exemplaires, sans dépens, pour chaque jeu de documents, d'un chèque visé de \$50 établi à l'ordre du Receveur général du Canada.
On pourra également prendre connaissance des plans et cahiers des charges au bureau de l'Association de la construction de Montréal.
Le chef suppléant de la Division des Achats et contrats,
R. J. D. Brown

Division de l'équipement scolaire
Appel d'offres no. 114
Amueblement
La Commission Scolaire Baldwin-Cartier recevra jusqu'à 16h00 hres (heure avancée de l'est) le 11 septembre 1970, à 130 Ambassador, Pointe-Claire, des offres sous enveloppe scellée pour la fourniture d'amueblement scolaire.
Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque visé équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire, et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire, à la compétence de M. Michel-A. Rousseau, secrétaire-trésorier.

Division de l'équipement scolaire
Appel d'offres no. 114
Amueblement
La Commission Scolaire Baldwin-Cartier recevra jusqu'à 16h00 hres (heure avancée de l'est) le 11 septembre 1970, à 130 Ambassador, Pointe-Claire, des offres sous enveloppe scellée pour la fourniture d'amueblement scolaire.
Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque visé équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire, et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire, à la compétence de M. Michel-A. Rousseau, secrétaire-trésorier.

LES SOUMISSIONNAIRES POURRONT SE PROCURER DEVS. CAHIERS DE CHARGES ET AUTRES DOCUMENTS À COMPTER DE 9.00 heures a.m. Le 24 AOUT 1970, AU BUREAU DE L'EQUIPEMENT SCOLAIRE, SERVICE DES ACHATS, AU-PRÈS DE L'ACHETEUR.
Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 16.15 heures (heure avancée de l'est) le 11 septembre 1970 à 130 Ambassador, Pointe-Claire.
La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.
Michel-A. ROUSSEAU,
Secrétaire-trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 795.025
GERARD OUMET, surveillant, domicilié à Anteuil, Ville de Laval, district de Montréal, Demandeur,
et
DAME YVETTE CHARBONNEAU, ménagère, épouse commune en biens de Gérard Oumet, domiciliée à Anteuil, Ville de Laval, district de Montréal, Défendues.
RIPE GENERAL REAL ESTATE INC., corp. légalement constitué ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal, c.r.
Nous, Prototaire de la Cour Supérieure siégeant à Montréal, ordonnons à Vincenzo Silvano, l'un des défendeurs, de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure, dans les trente jours à compter de la dernière insertion des présentes.
Donné au Palais de Justice, à Montréal, ce 17 août 1970.
Copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, par le dit Vincenzo Silvano.
Me MARIUS D'AMOURS
Prototaire,
Me J. Olier Renaud, C.R.,
215, rue St-Jacques, ch. 408,
Montréal 128, P.Q.
Procureur des demandeurs.

CITE DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC
Aux électeurs municipaux intéressés au Règlement No. 1163
AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à une Résolution du Conseil municipal de la Cité de Côte Saint-Luc, adoptée à une séance ajournée mensuelle, tenue le 17 août 1970, une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, sera tenue le 31 août 1970, de sept heures à neuf heures du soir, à l'Hôtel de Ville, 5490 avenue Westminster, pour l'approbation du Règlement No. 1163.
Règlement pourvoyant à la construction d'un garage municipal, avec des bureaux municipaux, dans la Cité de Côte Saint-Luc, et pour un transfert de \$299,796.90.
Ce règlement sera soumis aux électeurs, et si le vote est exigé, les dates seront fixées pour la tenue d'un scrutin. Le dit Règlement est à la disposition de toute personne intéressée, au bureau du Greffier.
DOONE SOUS MON SEING,
en la Cité de Côte Saint-Luc,
ce 21e jour d'août 1970.
A. E. Kimmel
Greffier

VILLE DE MONTRÉAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de ruelles, de certains terrains situés à l'ouest de l'avenue Connaught et au sud-est de West Broadway.
C.S.M. 1461 — plan C-138 Notre-Dame-de-Grâce
La ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 19 novembre 1970, à 10:30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen, et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivant de sa charte, a été décrétée par le Conseil municipal le 24 mars 1970, conformément au plan d'expropriation C-138 Notre-Dame-de-Grâce.
Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:
Item Numéros de cadastre Subdivision Numéro de rue
1 141 960 lot arrière av Connaught
2 141 P-555 lot arrière av Connaught
3 142 P-1505 lot arrière av Connaught
4 142 P-1504-1 lot arrière av Connaught
5 142 P-1504-1 lot arrière av Connaught
6 142 P-485 lot arrière av Connaught
7 142 P-484 lot arrière av Connaught
8 142 P-484 lot arrière av Connaught
9 142 P-483 lot arrière av Connaught
10 142 P-483 lot arrière av Connaught
11 142 P-482 lot arrière av Connaught
12 142 P-481 lot arrière av Connaught
13 142 P-481 lot arrière av Connaught
14 142 P-481 lot arrière av Connaught
15 142 P-481 lot arrière av Connaught
16 142 P-481 lot arrière av Connaught
17 142 P-481 lot arrière av Connaught
18 142 P-481 lot arrière av Connaught
19 142 P-481 lot arrière av Connaught
20 142 P-481 lot arrière av Connaught
21 142 P-481 lot arrière av Connaught
22 142 P-481 lot arrière av Connaught
23 142 P-481 lot arrière av Connaught
24 142 P-481 lot arrière av Connaught
25 142 P-481 lot arrière av Connaught
26 142 P-481 lot arrière av Connaught
27 142 P-481 lot arrière av Connaught
HÔTEL DE VILLE,
MONTRÉAL, 21 août 1970
COTE, PELOQUIN, MERCIER,
NORMANDIN, DUCHARME & BOUCHARD,
Procureurs de la ville de Montréal.

Les sports à la pige

MICHEL BRIERE, la recrue des Pingouins de Pittsburgh, rend ses médecins inquiets à l'hôpital Notre-Dame, où il est hospitalisé depuis son grave accident du 15 mai dernier près de Malartic, sa ville natale. Le plus récent bulletin de santé dit que les médecins commencent à douter qu'il puisse se tirer du coma qui l'afflige depuis l'accident. Agé de 20 ans, le joueur de centre n'a que des réactions très élémentaires aux traitements de physiothérapie qui lui sont prodigués depuis deux semaines, soit depuis que Brière, rive à son lit, commençait à démontrer une certaine flexibilité dans les bras et les jambes. "C'est un procédé très lent", a dit un porte-parole de l'hôpital, "et il faudra attendre encore quelques mois avant de savoir si le jeune homme pourra s'en sortir ou pas".

NIJINSKI, le fameux rejeon de Northern Dancer et élevé au Canada, devient la propriété d'un syndicat de turfmen pour une valeur de \$5,440,000, le propriétaire Charles Engelhard gardant évidemment la part la plus riche. Il participera à sa dernière course à la piste Belmont, de New York, pour une bourse de \$100,000, lors de la course Man O'War le 17 octobre.

PEDRO RODRIGUEZ est inscrit dans une Porsche 917 à la Can-Am du circuit Mid-Ohio le 23 août... Jensen Motors d'Angleterre est à construire un véhicule pour remplacer la regrettable Austin-Healey 3000. La production débutera dans 12 à 14 mois et le véhicule sera mis en marché en Amérique... On parle de renommer la Série Can-Am d'après le regretté Bruce McLaren en hommage à un homme qui a tellement contribué à son succès... Frank Williams, qui inscrit des véhicules qui étaient pilotés par le regretté Piers Courage, a fait savoir qu'un autre véhicule de Formule 1 sera bientôt disponible pour un pilote dont le nom n'a pas encore été dévoilé. Brian Redman poursuivra vraisemblablement la saison au volant de la voiture actuelle... Contrairement à certaines rumeurs, Player's a confirmé qu'il n'y aurait pas de changement en ce qui concerne la tenue du Grand Prix. L'épreuve aura définitivement lieu au magnifique circuit laurentien, les 19 et 20 septembre.

GUY FABRE, de Mascouche, Arnold Baker, de Sherbrooke, Jean Morin, de Saint-Hyacinthe, Normand Daragon, de Boucherville, Larry Bossy, du Municipal, Pierre Dubois et Albert Lanoie, du club-hôte, sont les principaux favoris parmi quelque 280 golfeurs inscrits à l'avant-dernier tournoi de la saison du circuit amateur O'Keefe, à l'affiche pour le club Granby-Saint-Paul en fin de semaine. Ces golfeurs de classe A prendront le départ dimanche et se disputeront une part importante des \$1,000 en prix et marchandise. Ils seront précédés demain par les amateurs de classes B et C. Le circuit complètera sa tournée provinciale la semaine prochaine en présentant son 4e et dernier tournoi pro-amateurs sur les allées du club Victoriaville.

LE TOURNOI DE GOLF du Centre des dirigeants d'entreprises y sera présenté (en parlant du club Victoriaville) mercredi prochain, 26 août, sous la présidence d'honneur de M. André Deom, président provincial. Pour plus de renseignements, prière de communiquer à Montréal (279-7376), à Québec (683-2346) ou à Victoriaville (752-9741).

L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE héberge présentement une vingtaine de joueurs de ballon-panier d'âge junior qui, sous la direction de Robert Comeau, y tiennent un camp d'entraînement d'une semaine. Il s'agit d'une initiative de la Fédération de ballon-panier du Québec. On y remarque entre autres la présence de deux joueurs de l'école secondaire Honoré-Mercier, soit Robert Beauchamp et Marcel Laurin, ainsi qu'Alain Champoux, du Cégep de Rosemont. Le géant du groupe est Jim Reed, du High School de Châteauguay, avec ses 6 pieds et 6 pouces. Le projet permettra de sélectionner une équipe représentative du Québec pour les Jeux d'hiver du Canada, qui auront lieu à Saskatoon en janvier prochain.

L'ECOLE DE HOCKEY MODERNE, qui tenait ses séances d'entraînement récemment à l'Université de Montréal, a fait l'objet de recherches de la part d'une équipe de l'école d'éducation physique de l'Université d'Ottawa, sous la direction de Hal Hansen, instructeur de l'équipe de hockey de cette institution. Les jeunes joueurs se sont soumis à des tests scientifiques portant sur le patinage, le contrôle de la rondelle, les passes et les lancers, et visant à établir un seul test qui puisse éventuellement servir d'indicateur valable pour les quatre aspects du jeu. L'équipe outaouaise comprenait aussi le Dr George Moore, Bill Mahoney (de l'Université McMaster de Hamilton), Paul-André Cadieux et Robert Arnott, ces deux derniers comme adjoints. L'École de hockey moderne est dirigée par Gaston Marcotte, autrefois des universités d'Ottawa et de Montréal, aujourd'hui directeur des sports à l'Université Laval.

BOUFFER UN GROS STEAK avant une partie de football rend-il un joueur plus dur et plus agressif? Si oui, c'est probablement parce qu'il souffre d'indigestion. Il serait préférable qu'il croque une tablette de chocolat s'il recherche une rapide source d'énergie. Voilà l'une des recommandations contenues dans un nouveau manuel d'entraînement pour le football, publié par le YMCA de Montréal. Roy McKelvie, auteur conjoint de ce manuel, explique qu'il s'adresse surtout aux ligues mineures et qu'il établit des normes d'entraînement tout en indiquant aux joueurs comment les suivre pour être en forme. Le manuel recommande entre autres les appuis au sol (push-up) et les redressements (sit-up), mais fait une mise en garde sévère contre certains exercices traditionnels qui étirent trop les jointures: les flexions des genoux, la marche en "p'tit bonhomme", ainsi qu'un trop grand étirement des muscles du cou et du dos.

LA CONFÉDÉRATION DES LOISIRS du Québec, en préconisant la démocratisation des ressources naturelles que constituent nos forêts, nos lacs et nos rivières, n'a pas l'intention de réclamer l'abolition pure et simple de tous les clubs privés. Selon la CLQ, il n'y a pas incompatibilité entre l'existence de clubs privés et le libre accès au patrimoine naturel du Québec. C'est qu'elle veut avant tout éviter l'anarchie en forêt, préconisant les changements qui s'imposent à l'intérieur d'une politique bien définie des loisirs et n'impliquant pas nécessairement l'abolition des clubs privés.

MM. MAURICE GENEUX, de Joliette, et William Simms, de Loretteville, ont été les heureux gagnants des deux prix de présence offerts récemment aux participants des réunions du Club de pêche Molson. Les prix, offerts conjointement par Molson et Air Canada, consistent en voyages pour deux personnes n'importe où au Canada, et un montant de \$500 pour les dépenses de séjour. Le Club tiendra bientôt des réunions spéciales pour les chasseurs, lesquelles auront lieu à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Celles sur la pêche ont attiré près de 20,000 personnes à une soixantaine de réunions.

LA METRO-HUIT, ligue de football à huit joueurs et de calibre minime (12 et 13 ans), vient d'accepter deux nouvelles équipes dans ses cadres. Il s'agit des Loisirs Saint-Alphonse et des Optimistes de l'Est. Ils se joignent aux Pionniers de Villers et d'Ahuntsic, au Parc Noël de Saint-Laurent et au Centre sportif de Rosemont, les quatre équipes qui fondaient la ligue l'an dernier. Les six clubs seront à l'oeuvre dès dimanche le 30 août, alors qu'elles se disputeront des parties avant-saison.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN

Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse

800 Square Victoria

Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, c.r. Albert Bissonnette, c.r.

Clermont Vermette, Gerald J. Ryan, c.r.

Joanne W. Dutton, Jean-Louis Tétrault,

Nicolas Green, Bernard Grenier

Marc-André Patenaude

Tél.: 866-6743

Adresse télégraphique: RIVEROIN

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

ESTECH INC.

3009 Boul. de la Concorde, Duvernay, Laval.

-EVALUATION - EXPERTISE - EXPROPRIATION-

- Réévaluation d'actifs immobiliers

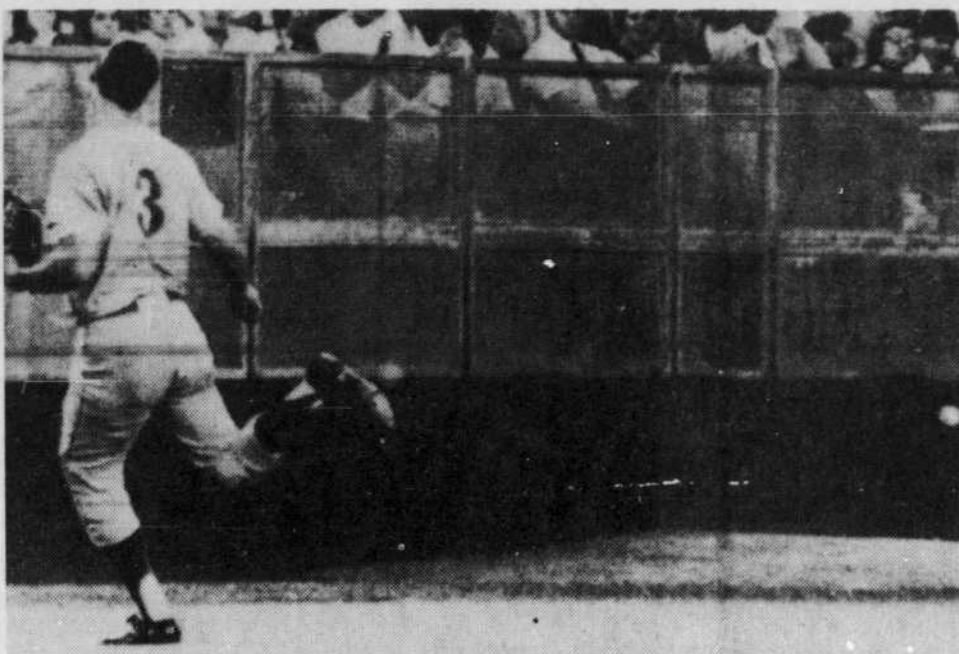
- Administration et entretien de bâtiments.

Gilles Turcotte B.Sc. Ingénieur Tél: 661-1602 Roger Turgeon B.Sc. Ingénieur.

SAM GOLDWATER avocat

33 ST-JACQUES OUEST - SUITE 410

Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167



UN INSTANT TROP TARD! Bob Bailey, l'homme de l'heure pour les Expos, n'a pu que regarder passer cette balle frappée par Lee May, lors du match de mercredi soir à Cincinnati. Bailey jouait alors au troisième coussin, mais le coup, juste à l'intérieur de la ligne, était cogné trop durement pour lui. Heureusement que Mack Jones veillait au champ gauche, limitant May à un simple. Les Expos triomphaient des Reds par 8-5, leur 2e gain d'affilée à Cincinnati et leur 2e victoire seulement en cet endroit depuis leur admission dans la ligue Nationale.

(Téléphoto PA)



LE CHAMPIONNAT LAURENTIDE prend de plus en plus de popularité au Québec et après trois épreuves, non moins de 35 pilotes ont déjà accumulé des points au championnat. Dans la photo ci-haut, prise au Circuit lors du dernier programme de courses, Roger Peart, sur Bobby, précède les deux Porsche de Jacques Duval et de Jacques Bienvenue. Maurice Vallée, sur Cooper (à dr.), s'écarte pour laisser passer les trois bolides. En fin de semaine au Mont-Tremblant, la piste sera ouverte au public et les amateurs pourront voir les trois championnats Molson, Laurentide et St-Eugène. Ces trois mêmes championnats serviront d'épreuves préliminaires pour le Grand Prix Molson de Trois-Rivières, les 5, 6 et 7 septembre prochain.

Baseball

AUJOURD'HUI

(avec les lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

Atlanta, Niekro (10-14) à Montréal, Morton (14-9), 8h05

Cincinnati, Cloninger (6-4) à New York, Koosman (7-6), 8h05

Houston, Billingham (10-4) et Wilson (5-5) à Philadelphie, Bunning (10-12) et Jackson (3-12), 2 parties, 6h05

Pittsburgh, Veale (8-13) à Los Angeles, Osteen (12-11), 11h

St-Louis, Briles (4-4) à San Diego, Wilson (0-3), 10h30

Chicago, Holtzman (13-9) à San Francisco, Reberger (4-5), 11h

LIGUE AMERICAINE

Boston, Siebert (13-6) à Kansas City, Bunker (0-7), 8h30

Washington, Cox (7-8) à Minnesota, Byleven (7-5), 9h

New York, Kline (1-3) à Chicago, Janeski (8-13), 9h

Milwaukee, Downing (4-9) à Detroit, Cain (11-4), 8h

Oakland, Hunter (15-10) à Cleveland, Hargan (6-2), 7h45

Californie, Murphy (13-7) à Baltimore, McNally (18-7), 8h

CLASSEMENTS

(Parties d'hier soir non comprises)

LIGUE NATIONALE

EST

G P Moy. Diff.

Pittsburgh 68 56 .548 -

New York 64 57 .529 2 1/2

Chicago 64 60 .516 4

St-Louis 57 66 .463 10 1/2

Philadelphie 54 67 .446 12 1/2

Montréal 53 70 .431 14 1/2

OUEST

Cincinnati 82 43 .656 -

Los Angeles 69 52 .570 11

Atlanta 61 61 .500 19 1/2

San Francisco 61 60 .500 19 1/2

Houston 55 67 .451 25 1/2

San Diego 48 76 .398 33 1/2

Philadelphie à Atlanta

(Autres clubs inactifs hier)

LIGUE AMERICAINE

EST

G P Moy. Diff.

Baltimore 78 44 .639 -

New York 66 54 .550 11

Détroit 65 56 .537 12 1/2

Boston 62 58 .517 15

Washington 58 64 .475 20

Cleveland 57 64 .471 20 1/2

OUEST

Minnesota 72 47 .605 -

Californie 68 53 .562 5

Oakland 67 55 .549 6 1/2

Kansas City 46 76 .377 27 1/2

Milwaukee 46 77 .374 28

Chicago 44 81 .352 31

New York à Minnesota

(Autres clubs inactifs hier)

Golf féminin en équipes

L'équipe de la zone 3 formée de trois golfeuses de la Vallée-du-Richelieu et d'une du club de golf de Bédouin, a remporté hier au club de golf le Chanteclerc le tournoi provincial des équipes de zones.

Le quatuor de Carole Lemoyne, Francine Mathieu et Toba Britcher, toutes trois de la Vallée du Richelieu, et de Pat Labelle, de Bédouin, a terminé avec un compte de 329 pour ainsi remporter le championnat des comptes bruts.

Lucie Bégin, Ruth Lemieux et Carmel Simard de Chicoutimi, et Désy Langelier, du club Dolbeau, ont triomphé dans la compétition net.

Plus de 825 golfeuses avaient auparavant participé à des rondes éliminatoires et seulement 72 d'entre elles se méritaient le droit de jouer dans la grande finale.

68 POUR ROSE

BRANTFORD, Ont. (PC) — Bob Rose, de Copetown, Ont., a joué une ronde de 68 hier, quatre coups sous la normale, pour prendre une avance d'un coup à l'issue de la première journée du tournoi de championnat de l'Association des golfeuses professionnelles du Canada disputé au club de Brantford.

Rose devance le vétéran Al Balding par un coup et Gary Bowerman, un autre Torontois, par deux coups.

Parmi les Québécoises inscrites à cet important tournoi, on retrouve Phil Giroux, du Municipal, Normand Doyle, du Hillsdale, et Gerry Proulx, du Laval-sur-le-Lac, tous éliminés à 72. Adrien Bigas, du Rosemont, 73; Alan Ogilvie, du Royal Montréal, 74; Jean-Paul Alary, de Bédouin, 75, et Jean-Guy Périard, de Boucherville, 77.

Les Expos au bâton

AB CS C PP Moy.

Day 24 8 0 0 .333

Bailey 205 65 21 61 .317

Gosger 188 54 3 24 .287

Fairly 324 92 14 55 .284

Bocobella 117 33 4 12 .282

Staub 423 119 26 75 .281

Fairey 171 43 2 19 .251

Renko 155 2 8 8 18 .456

Hahn 110 26 0 6 .236

Phillips 183 43 6 18 .235

Brand 103 24 0 8 .233

Bateman 375 86 10 48 .229

Stachle 262 60 0 23 .229

Wine 378 82 3 38 .217

Sutherland 264 55 2 18 .208

Laboy 381 78 5 50 .205

LES LANCEURS

ML G P C MPM

Reed 65 4 4 5 3.46

Morton 191.2 14 9 19 3.77

Raymond 71.2 4 7 10 4.02

Nye 54.1 3 2 5 4.14

Strohmayr 66 3 1 7 4.77

Wegener 77.1 3 4 13 5.00

Marshall 39.1 1 5 3 5.03

McGinn 119.2 7 8 12 5.04

Stoneman 140.2 4 12 20 5.43

Parties sauvées: Raymond 23,

Reed 2, Renko 1.

Blanchissages: Morton 2, McGinn 2, Renko 1, Stoneman 1.

S.O.S. des Alouettes, ...pas de Pierre, svp!

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, tout ne va pas trop bien dans le camp des Alouettes de Montréal. On pourrait penser que la seule équipe invincible jusqu'ici dans la Ligue Canadienne de football n'a rien à envier aux huit autres clubs. Mais tel n'est pas le cas.

Les Alouettes sont à la recherche d'un botteur de précision. Mais oui, ils en avaient un mardi soir, lors de leur triomphe serré (chanceux, diront certains) de 14-10 sur les Esquimaux d'Edmonton. Aujourd'hui, ils n'en ont plus, Pierre Guindon, le jeune colosse obtenu des Blue Bombers de Winnipeg durant l'été ayant reçu son congé sans conditions.

Qu'est-il arrivé dans le cas de Guindon? Ça semble assez mystérieux, si l'on considère qu'en 1968, Guindon, portant les couleurs de l'Université d'Ottawa, de la Ligue interuniversitaire de l'Ontario, y avait décroché le championnat des compteurs, comme botteur de précision s'entend, qu'en 1969, il fut l'une des rares consolations des Bombers, grâce à ses bottés, au cours d'une saison autrement plutôt moche pour les amateurs manitobains.

Toujours est-il qu'avec les Alouettes, en plus de manquer ses conversions avec une régularité déconcertante, de n'avoir pu trouver l'objectif (il en était parfois très rapproché) une seule fois sur ses bottés de placement, et même d'y être allé de bottés d'envoi de décadence faibles (pour un jeune homme de six pieds faisant osciller la balance à 200 livres), il n'avait pas encore, pour une raison quelconque, signé son contrat pour la saison 1970.

Guindon voulait-il se prévaloir de la clause d'option, qui en aurait fait un agent libre l'an prochain? Veut-il retourner dans sa ville d'adoption (il est originaire de Rockland, semble-t-il) et s'aligner pour les Rough Riders? L'avenir le dira, mais entre-temps, son nom apparaît à la liste du repêchage, et tout club intéressé à ses services n'a qu'à remettre la modeste somme de \$350 à la direction des Alouettes.

Un autre Pierre, Dumont celui-là, n'aura pas fait long feu non plus avec les Alouettes. L'ancien porte-couleurs de l'équipe de l'Université de Montréal, l'une des vedettes de l'équipe l'an dernier comme second de ligne, a prétendu que la direction ne voulait pas se plier à certaines de ses exigences, et il a quitté en trombe le camp d'entraînement de la Cité des Jeu-

nes de Vaudreuil pour ne plus y retourner.

Enfin, un troisième Pierre, Desjardins pour le nommer, est toujours avec l'équipe, mais doit s'acclimater à un nouveau poste, celui de garde offensif, lui qui avait toujours été bloqueur offensif. Il a pris part aux trois premières parties régulières en dépit d'un genou blessé. On chuchote en certains milieux qu'on est plus ou moins satisfait de son travail, surtout lorsqu'il s'agit pour lui de se retirer de la ligne offensive et de courir vers l'extérieur afin d'y faire du blocage sur des jeux au sol.

Long congé

L'instructeur Sam Etcheverry et ses adjoints ont jusqu'au mercredi 2 septembre pour régler ces petits problèmes, et quelques autres. Ils disputeront en effet leur prochain match à Ottawa ce jour-là, entreprenant du même coup une

série de trois parties en 10 jours.

On cherche un botteur de précision, et le grand manitou du dépistage, J. I. Albrecht, ne dormira en paix que le jour où il en aura un, et un bon à part ça. Il lui faut toujours tenir compte cependant des exigences de la LCF, qui n'accorde que 14 Américains et 18 Canadiens à chaque club.

Des lundi, lorsque les Alouettes sauteront sur leur petit terrain d'exercices attendant à l'Autostade (ils ont eu un congé de six jours), on peut être assuré que les poteaux des buts recevront un assaut en règle. Et ils ont besoin d'être solides. De ça, espère-t-on, jaillira la lumière et de nombreux points additionnels à ajouter ceux que réussissent Terry Evensen et Sonny Wade sur leurs sensationnels jeux de passes.

ANDRÉ TARDIF

INSCRITS À B.B.

CE SOIR

PREMIERE COURSE

3 et 4 ans, novices à réclamer \$1,500

6 fur. BOURSE: \$1,800

1-Lamar Quest L. Buzz 3-1

2-Amber Tint W. Parsons 7-2

3-Bee Bee G. pas nommé 4-1

4-Neptune Daughter pas nommé 8-2

5-Pipe Gold K. Robinson 6-1

6-Kristal W. Grady 8-1

7-Peter Peddler T. Corrick Jr. 10-1

8-Farsantia L. Kress 12-1

9-Amanda's Treasure J. O'Shea 15-1

10-Sandra's Wish F. Johnston 20-1

DEUXIEME COURSE

3 ans et plus à réclamer \$1,500

6 fur. BOURSE: \$1,800

1-Aton W. Parsons 3-1

2-King's Shilling P. Johnston 7-2

3-Sorrowful Woody L. Heffernan 4-1

4-Cool Belle K. Robinson 5-1

5-Admiral Thor M. Neff 6-1

L'agriculture, problème urbain

Suite de la première page

taille des villes au Québec correspond généralement à l'importance des bassins agricoles où elles se situent. C'est qu'à un moment ou l'autre de leur existence, elles se sont trouvées au point de convergence des activités rurales environnantes, bénéficiant pour leur croissance industrielle ou commerciale de la croissance même du milieu rural qu'elles desservent.

Ce fait n'est pas étranger au développement de la métropole. Principal centre urbain du Québec, Montréal demeure, comme le rappelle l'auteur, le centre de la principale zone agricole de la province.

La plaine de Montréal circonscrite, en somme, non seulement la zone de peuplement la plus dense du Québec mais également l'aire géographique où l'on retrouve 65% des meilleurs sols du Québec. Pourtant, au lieu de profiter de cette interrelation, la métropole a plutôt tendance à gruger la zone agricole qui avait favorisé son développement exceptionnel. Comme le lierre parasite qui s'agrippe à un arbre, grandit à ses dépens et meurt après l'avoir étouffé de ses poids, la ville secrète ses propres toxines au fur et à mesure qu'elle dévore ses terres nourricières.

Le coût urbain du marasme agricole actuel

Le projet de M. Lechelle, "visant à restructurer l'agriculture de la plaine de Montréal selon une économie de marché", aurait dû être mis en application, selon les prévisions de l'auteur, à partir de 1970. Or, rien de tel ne serait en cours. Entre-temps, les Montréalais de la plaine, qu'ils soient de la ville ou de la campagne, continuent de perdre dans le marasme actuel des sommes astronomiques.

En s'appuyant sur des études dispersées dans divers ministères ou sur des données inédites, M. Lechelle, dans une première partie de son rapport intitulé précisément "Marasme", analyse successivement les revenus, la productivité,

les marchés, la main-d'œuvre, la spéculation foncière, les sols et les eaux. Sans prétendre rendre justice à cet exposé, je relèverai ici quelques éléments de cette description.

La première influence négative de la ville sur la campagne, c'est la pollution de l'eau. Selon le rapport, en effet, la mauvaise qualité de l'eau — tous les cours d'eau de la région métropolitaine sont pollués — affecte à ce point les fermiers que déjà la ville de Montréal refuse le lait produit dans plus de 200 fermes laitières parce que le service sanitaire le juge non conforme à ses exigences minimales. En outre, la pollution de l'eau majeure considérablement les frais d'alimentation en eau, dont ont particulièrement besoin les fermiers pour leurs multiples activités. Mais un autre phénomène urbain retient surtout l'attention de M. Lechelle: la spéculation.

"Les bons sols, note-t-il, sont éliminés par les spéculateurs de façon morcelée, anarchique et, hors de proportion avec la consommation urbaine normale. Avec une agriculture refoulée vers les sols marginaux, les coûts de production s'élèvent et la marge de profit des exploitants diminue d'autant." En multipliant par 30 le coût des terrains, la spéculation augmente anormalement les coûts de construction. La surcharge ainsi payée est estimée à \$62,4 millions par an. En outre, les 300,000 acres que la ville de Montréal, en 1963, estimait accaparés par les spéculateurs qui les rendent incultes entraîneraient une perte annuelle de production estimée à \$50 millions. D'où un coût total excédentaire dû à la spéculation, évalué à \$112,4 millions par année.

Entre-temps, la ville importe des produits qu'elle pourrait facilement trouver à meilleur compte sur les excellentes terres noires qui l'entourent, compte tenu des conditions climatiques favorables dont elle jouit. En 1970, la région consommait près de \$300 millions de produits agricoles et l'on prévoit que ce chiffre atteindra \$354 millions en 1975. Pour-

tant, la production locale se chiffre au mieux à 44% des besoins actuels des consommateurs locaux et à 35% des ventes totales alors que 15 à 35% des terres demeurent sous-exploitées ou laissées à l'état inculte. En 1975, le déficit de la production devrait atteindre 63% de la consommation individuelle.

Autre exemple: on achète des États-Unis chaque année pour \$42 millions en produits agricoles alors que les produits du Québec même ne subviennent qu'à 29% des besoins. Outre l'abondance des terres noires inexploitées, l'auteur souligne que les serres industrielles de type coopératif permettraient d'approvisionner le marché à l'année longue. Celles-ci sont à peu près inexistantes. Enfin, Montréal consomme 360 millions de livres de bœuf, soit l'équivalent de 670,000 têtes par an, pour un déficit annuel de 300,000 têtes de bœuf de qualité.

Dans le domaine industriel, les brasseries et distilleries de la région importent des États-Unis du maïs pour une somme de \$15 millions par an, soit une production équivalente de 600 fermes viables spécialisées. "En conserverie, l'usine David Lord — \$2,5 millions investis — démenagerait en Ontario sous, peu faute d'approvisionnement et de sols drainés".

Dans ce contexte, il ne faut point oublier que Montréal dispose de 60% de toutes les industries alimentaires de la province et qu'elle est à la portée du plus gros marché du Canada et du Nord-Est américain. "Montréal, souligne le rapport, est la seule plaine située à 350 milles de la conurbation Boston-New-York-Philadelphie — 50 millions d'habitants".

Le coût rural du sous-développement industriel

Si la campagne peut alimenter la ville, celle-ci en retour aurait intérêt à satisfaire la consommation intermédiaire de la région agricole (moulées, aliments de bétail, engrais, etc.). L'agriculture lo-

cale, en effet, requiert 225,000 tonnes d'engrais par an, (ce chiffre, note l'auteur, pourrait facilement être triplé) alors que la plupart des entreprises productrices sont situées en Ontario, aux États-Unis, voire en Europe. Une usine de compostage des ordures ménagères située sur la rive sud pourrait fonctionner à un coût de production qui reviendrait au tiers du prix de l'engrais présentement utilisé.

De même, la satisfaction des besoins de drainage locaux justifierait la mise en place d'une usine de plastique spécialisée évaluée à \$1,7 million. Une usine de sucre liquide à partir de la betterave (actuellement subventionnée faute de débouchés) créerait en retour quelques-uns des 100,000 emplois dont on parle tant. Faut-il ici rappeler l'exemple de la ci-

drerie?

Ces exemples pourraient être multipliés. Ceux-là suffisent à montrer que les intérêts des agriculteurs sont aussi ceux des gens de ville et que le développement agricole ne s'oppose pas nécessairement à la croissance urbaine.

Sans doute, la classe agricole serait-elle la première bénéficiaire de la réforme agricole de la plaine montréalaise. "Dans une première phase, écrit M. Lechelle, d'ici cinq ans, par conversion et normalisation du nombre d'unités et sans modification substantielle de la productivité annuelle, le salaire agricole passerait de \$3,450 à quelque \$7,000 par exploitant."

Elle profiterait également à tous les citoyens du pays car elle permettrait d'éliminer les subsides qui tiennent pré-

sentement lieu de politique agricole. Actuellement, en effet, 60% des fermes de la plaine de Montréal sont tournées vers l'industrie laitière qui produit de façon excédentaire. De même, il y a un surplus de volailles et d'œufs ainsi que de veaux. Les subsides à l'élevage du porc et à la culture de la betterave à sucre pourraient également être supprimés.

Les sommes ainsi récupérées pourraient être consacrées à des travaux d'amélioration des fermes et d'animation des fermiers, en somme à la mise en place du plan que propose M. Lechelle. Du moins serviraient-elles alors à autre chose qu'à entretenir le marasme actuel.

DEMAIN: Un plan à soumettre à la population

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PLANIFICATEUR PRINCIPAL DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (MARINE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS OTTAWA

Traitement jusqu'à \$18,100.

La Direction des études économiques (Marine) a autorité sur la planification, l'exploitation et l'administration des services de transbordement, y compris sur les études portant sur l'économie et l'exploitation.

FONCTIONS:

Sous l'autorité générale du chef de la Direction, le titulaire du poste entreprendra des études et des travaux de recherche sur les opérations maritimes et les services de transbordement, de manière à constituer un fond de documents pour l'administration et la planification des services maritimes. Il établira des critères d'exploitation et de gestion pour les services de transbordement et pour divers services maritimes et côtiers. En outre, il analysera l'incidence des changements apportés à la politique maritime, conseillera sur la corrélation entre la transport maritime et les autres modes de transport, et planifiera et surveillera les études locales entreprises dans ce domaine. Enfin, il appliquera une méthode de recherche opérationnelle à la mise au point de certains projets et fera des études de rentabilité.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire de sciences sociales, de préférence sanctionnant des études supérieures axées sur l'économie du transport et vaste expérience de bon nombre d'années dans le domaine du transport; aptitude à traiter de questions de planification générale, aptitude à analyser l'incidence des décisions relatives à la planification et expérience dans ce domaine. Des titres de compétences appropriés dans les secteurs de la recherche opérationnelle ou du génie constitueront également un atout pour le candidat.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

MONSIEUR T.P. CLAPHAM
ADMINISTRATION CENTRALE DU PERSONNEL
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
PIÈCE 960
IMMEUBLE HUNTER
OTTAWA 4 (ONTARIO)

Référence à rappeler dans toute correspondance:
Numéro de concours 70-430-23.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche

TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E) PROFESSIONNEL(LE)

Expérience en milieu hospitalier préférable.

S'adresser au:

Bureau du Personnel

731-4931 poste 209

Direction de l'Enseignement Élémentaire Lachenaie et Terrebonne

Professeurs d'Éducation Physique demandés

Qualification:

Diplôme en Éducation Physique, soit de l'université soit d'une institution reconnue.

Prière de communiquer avec le Bureau à:

666-6011

La Commission scolaire régionale Deux-Montagnes

recherche les services

d'un psychologue scolaire

ayant de l'expérience au niveau de l'enfance inadaptée.

Qualifications:

Licence ou maîtrise en psychologie

Conditions de travail:

A discuter.

Faire parvenir votre offre de services à:

M. Benoit Cossette,
Directeur du Personnel,
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
C.P. 298, Deux-Montagnes, P.Q.

La Commission scolaire régionale Deux-Montagnes

recherche les services

pour l'enseignement professionnel de:

Professeur: électricité montage et contrôle - secondaire IV et V
Professeurs: mécanique automobile - Secondaire IV et V
Professeurs: carrosserie - Secondaire V
Professeur de menuiserie construction - Secondaire IV
Professeur de mécanique de machines de bureau - Secondaire IV
Professeurs de dactylo-sténo Gregg - Secondaire IV et V

Qualifications:

Brevet d'enseignement ou Permis d'enseignement 1970-71
Minimum 13 ans de scolarité
Expérience pertinente
Expérience au Québec

Conditions de travail:

Selon la Convention Provinciale

Faire parvenir votre offre de services à:

M. Benoit Cossette,
Directeur du Personnel,
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité des Deux-Montagnes, P.Q.

La Commission scolaire régionale Deux-Montagnes

recherche les services de:

A) Professeur d'arts plastiques - niveau secondaire
Professeur d'arts plastiques - niveau élémentaire à temps partiel
B) Deux professeurs de mathématiques - deuxième cycle du secondaire
C) Professeur de musique - niveau secondaire
D) Professeur d'anglais - niveau secondaire
E) Professeurs féminins d'éducation physique - niveaux secondaire et élémentaire.

Qualifications:

Brevet d'enseignement ou Permis d'enseignement 1970-71
Expérience pertinente
Expérience au Québec

Conditions de travail:

Selon la Convention Provinciale.

F) Deux professeurs en récupération (6e et 7e)

Formation psychologique et orthopédagogique
Minimum de 16 ans de scolarité Brevet d'enseignement ou Permis d'enseignement 70/71
Expérience au Québec

G) Un spécialiste masculin en troubles d'apprentissage

Formation orthopédagogique nécessaire
Minimum de 16 ans de scolarité - Brevet d'enseignement ou Permis d'enseignement 70-71
Expérience au Québec

Expérience au Québec

Faire parvenir votre offre de services à:

M. Benoit Cossette,
Directeur du Personnel
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité des Deux-Montagnes, P.Q.

La guerre des petites voitures

Ford, à son tour, relève le défi

LAS VEGAS, Nevada (PA) — Ford Motor Co. vient de présenter aux Américains sa nouvelle création: la Pinto, une petite voiture qui doit relever le défi que représente Volkswagen et les autres petites voitures importées.

Selon le président du conseil d'administration, M. Henry Ford III, 400,000 petites Pinto d'allure sportive prendront la route, la première année,

ce qui devrait suffire à déclasser Volkswagen dans le même temps.

La Pinto est la troisième petite Américaine à se lancer dans la lutte contre le marché d'importation qui a réalisé des ventes de 1 million de voitures, aux USA, l'an passé. La plupart de ces voitures importées étaient de calibre plus petit que les "compactes" américaines.

American Motors a été la première à relever le défi, en avril, avec sa Gremlin. Les 25,000 modèles originaux ont été épuisés et un nouveau modèle est présentement en réparation.

General Motors a emboîté le pas avec la Vega qui sera vendue par les concessionnaires Chevrolet à compter du 10 septembre, la veille de la mise en vente de la Pinto.

On n'a pas encore publié les prix de vente de la Pinto et de la Vega. On pense généralement que ces prix devraient se rapprocher de celui du concurrent qu'elles entendent déclasser, la Volkswagen soit près de \$1,850. La Gremlin se vend \$1,879.

Le capot de la Pinto est de forme allongée et son arrière

s'inspire de la Mustang. Elle est offerte en version deux portes seulement.

Tout comme la petite allemande à l'allure de coccinelle, la nouvelle petite américaine ne changera pas de ligne chaque année. Un porte-parole de Ford a révélé qu'il s'attend à ce que la Pinto 1975 ressemble comme une jumelle à la première née.

Son toit est à 50 pouces du sol, soit neuf pouces plus bas que la Volkswagen et également plus bas que toutes les

autres compactes américaines.

A l'intérieur, les sièges individuels feront partie de l'équipement régulier. Bien qu'elle soit très basse, elle offre tout de même un demi-pouce de plus d'espace, du plancher au plafond, que la Volkswagen.

Dotée d'un moteur de 75 c.v. et d'une transmission manuelle au plancher de quatre vitesses avant, elle devrait, selon Ford, parcourir 25 milles au gallon en ville. On peut aussi équiper la Pinto d'un moteur de 100 c.v.

La fausse réclame: un autre nom s'ajoute

TORONTO (PC) — Le ministère fédéral de la Justice a ajouté un autre nom à la longue liste des grandes campagnes qu'il poursuit pour fausse réclame, celui de la maison F.W. Woolworth.

Le directeur du service des enquêtes criminelles du ministère, à Toronto, M. Patrick Duffy, a précisé que des représentants de la direction des magasins Woolworth devaient comparaître devant le tribunal le 31 août, en rapport avec une annonce où figurait le prix d'un orgue électrique.

Le même jour, les compagnies T. Eaton, Robert Simpson et Shell Canada doivent également comparaître.

La maison Woolworth doit de plus répondre à d'autres accusations touchant la mise en vente d'une ciné-caméra. Les magasins à chaîne avaient déjà été trouvés coupables d'enfreindre la loi touchant la véracité des faits énoncés dans une annonce publicitaire et avaient été sommés de ne plus récidiver avec le même genre de publicité au sujet des caméras en question mais n'auraient pas respecté l'ordre de la cour.



MONSIEUR IGNACE BROUILLET, D.Sc.A., ing.

Né le 30 avril 1903.

ÉDUCATION -

Cours classiques. Collège de l'Assomption, 1916-1924. B.A., avec distinction. École Polytechnique, 1924-1929. B.Sc.A., et I.C., avec distinction.

Docteur en Sciences appliquées "honoris causa" de l'Université de Montréal (1948). Docteur en Sciences "honoris causa" de l'Université Laval, (1950). **CARRIÈRE PROFESSIONNELLE -**

1929-30 Assistant du Surintendant du Service de la Salubrité de la Cité de Montréal. 1930-40 Ingénieur de la firme "Baulne & Léonard", Montréal. En 1940, il fonde la société "Brouillet et Carmel" - ingénieurs conseils spécialisés en charpente. En 1968, le nom devenait "Brouillet, Carmel, Fyfe et Jacques".

CARRIÈRE ÉDUCATIONNELLE -

1943-45 Chargé de cours à l'École Polytechnique. 1945-52 Directeur de l'École Polytechnique. 1952-65 Président de la Corporation de l'École Polytechnique.

SOCIÉTÉS -

Membre: Corporation des Ingénieurs du Québec Engineering Institute of Canada. Institut scientifique franco-canadien. Office des Recherches scientifiques de la province de Québec. American Society for Engineering Education. Société française de Physique. Iron and Steel Institute (Londres). Institute of Metals (Londres). Association internationale des Ponts et Charpentes (Zurich).

ASSOCIATIONS -

Président de l'Association canadienne-française pour l'Avancement des Sciences (1951). Président de l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal (1951). Président de l'Association des Diplômés de Polytechnique (1950). Président de l'Association des Anciens du Collège de l'Assomption (1958). Président du Club de golf de Laval-sur-le-Lac (1958). Membre du Conseil d'Administration de: Banque Provinciale du Canada, Miron Compagnie Limitée.

Président du Conseil de l'Alliance-Compagnie mutuelle d'Assurance-vie. Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Maisonneuve et de l'Hôpital St-Joseph de Rosemont.

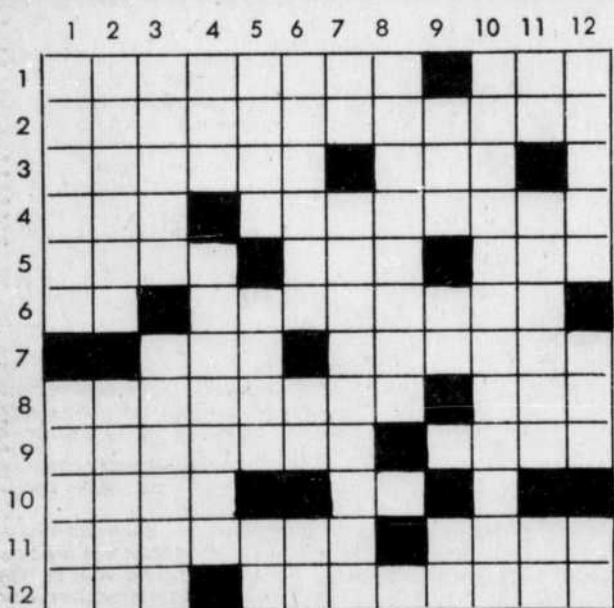
ACTIVITÉS CIVIQUES -

Chargé par la Cité de Montréal, en 1944, de préparer la partie charpentes du Code du Bâtiment actuellement en force dans la Cité de Montréal. Membre du Bureau d'Appel qui arbitre les litiges qui surgissent dans l'application du Code ci-haut mentionné entre la Cité de Montréal et le public. Président du Comité du Transport en commun qui s'occupait d'étudier la possibilité et l'opportunité d'établir un système de métro à Montréal.

IL LAISSE DANS LE DEUIL

son épouse Laurette Gratton, ses filles: Mme Claude Fauré (Lise), Mme Michel Fontaine (Lucille), Mme Raymond David (Raymonde) Monique, 1 frère et 6 sœurs et 8 petits-enfants. Les Funérailles auront lieu samedi 22 août 1970 à 10 h a.m. à l'église St-Viateur d'Outremont. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée., 1111 ouest, ave. Laurier, MtL.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Petite pièce de tissu posée en garniture au bord d'un chapeau et recouvrant le visage. — Chemin de ville.
- Qui parle, agit à la légère.
- Qui contient de l'azote. — Seule.
- Proclamation officielle et publique. — Action d'éteindre.
- Tout ce qui sert à lier. — Signal de détresse. — Indubitable.
- Dans. — Celui qui excite à l'émeute.
- Joint la tête aux épaules. — Colonne d'eau ou de vapeur mue en tourbillon par le vent.
- Événement funeste. — Pluie
- Descendant, enfant. — Que l'on apporte en naissant.
- Petit de l'âne. — Conifère.
- Partie mobile de l'éperon. — Organe dur enchâssé dans la mâchoire.
- Conscience. — Lieu où l'on enferme les moutons.

Verticalement

- Qui peut vivre. — Entrelaç la trame avec la chaîne.
- Strophe de onze vers. — Célébrité.
- Image de la Madone. — Caresse, flatterie dans un intérêt quelconque.

Solution d'hier

1. PORTION D'UN TOUT PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS. — Période terminale de l'ère tertiaire. — Prince troyen. — Qui n'a pas l'usage de la parole. — Terribum. — Mouche africaine. — Note de la gamme. — Tellure. — Double règle. — Qui agit par routine. — Qui a rapport à l'équitation. — Sans inégalités. — Fille d'Inachos. — Petit cube. — Ensemencer de nouveau. — Seul. — Coiffure des Orientaux. — Nickel. — Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre. — Obtenue. — Tellure.